

Plaidoyer de la FAGE

50

PROPOSITIONS  
D'AUJOURD'HUI  
POUR LA  
JEUNESSE  
DE DEMAIN





# PRÉFACE

Les jeunes sont, de tous temps, **la boussole de notre société**. Souvent catégorisée, rarement considérée, la jeunesse subit de plein fouet la situation inédite de notre pays qui laissera sans nul doute de nombreux stigmates.

La période déjà bien douloureuse qui précédait la crise, ayant particulièrement frappé les jeunes **n'en a été qu'exacerbée**, et le dénuement qui les touche profondément atteint son paroxysme face à ces difficultés.

Même face à cette crise sans précédents **la jeunesse n'est pas restée inerte**, bien au contraire. Le réseau de solidarité par les pairs s'est accru et la FAGE, par son réseau riche de centaines d'associations étudiantes, est toujours restée proactive. Elle s'est mobilisée tant par **des projets d'utilité sociale** telles que les épiceries sociales et solidaires ou les dispositifs de logements provisoires, que par **l'investissement de son rôle de corps intermédiaire**, contribuant considérablement à l'effort collectif.

Cependant, souvent acclamée par certaines et certains, **la résilience ne doit pas être une excuse** dans laquelle se conforter pour ne pas agir : elle anéantit des parcours de vie et des aspirations personnelles. **Cette jeunesse synonyme d'espoir devrait naturellement être au cœur des préoccupations**, mais se retrouve aujourd'hui à l'écart du débat et de la chose publique. Parce qu'elle incarne l'avenir mais aussi le présent de notre Nation, parce que **les jeunes sont la richesse** de notre monde, **la FAGE**, première organisation étudiante de France, et ses associations lancent un appel à travers ce plaidoyer **pour replacer les attentes de la jeunesse au cœur des décisions politiques**.

Il appartient donc aux futurs décideurs et décideuses politiques d'agir concrètement face à ces faits, non pas de manière palliative, comme nous avons souvent pu l'observer lors des précédents quinquennats, mais bien **de façon durable** afin d'annihiler tout ce qui condamne aujourd'hui les jeunes à un avenir incertain.

**Pour la FAGE, la société doit enfin reconnaître son avenir ; et cet avenir se trouve dans la jeunesse.**

Paul Mayaux, Président de la FAGE

## **Contacts** Presse

Cécile Thévenet  
Attachée presse  
[cecile.thevenet@fage.org](mailto:cecile.thevenet@fage.org)  
0675337930

Laura Lehmann  
Première vice-présidente en charge  
de la stratégie d'influence  
[laura.lehmann@fage.org](mailto:laura.lehmann@fage.org)  
0629279119

# SOMMAIRE

<b>1 - LES AIDES SOCIALES .....</b>	<b>P.7</b>
<b>2 - L' ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET .....</b> <b>LA RECHERCHE</b>	<b>P.15</b>
<b>3 - LA SANTÉ .....</b>	<b>P.23</b>
<b>4 - L'ORIENTATION ET L'INSERTION .....</b> <b>PROFESSIONNELLE</b>	<b>P.31</b>
<b>5 - LE LOGEMENT .....</b>	<b>P.39</b>
<b>6 - LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE .....</b>	<b>P.47</b>
<b>7 - L'EUROPE .....</b>	<b>P.55</b>
<b>8 - LA LUTTE CONTRE LES .....</b> <b>DISCRIMINATIONS</b>	<b>P.63</b>
<b>9 - LA JEUNESSE ET L'ENGAGEMENT .....</b>	<b>P.71</b>
<b>10 - LA CITOYENNETÉ ET LA CULTURE .....</b>	<b>P.79</b>
<b>SOURCES .....</b>	<b>P.86</b>
<b>LES 50 PROPOSITIONS EN BREF .....</b>	<b>P.89</b>





# 1 - AIDES SOCIALES

# Introduction

L'émancipation des jeunes, avant la crise sanitaire, faisait déjà face à de nombreux freins. Alors que cette dernière touche de plein fouet les jeunes, la construction de l'indépendance de ceux-ci est mise en difficulté, dans une société paralysée.

Pour autant, la jeunesse n'est pas considérée à la hauteur de l'espoir qu'elle incarne et ce sans raison apparente. Cette jeunesse, parfois public étudiantin, ne fait pas ou que trop peu l'objet de réflexions et d'actions durables ayant pour finalité sa réussite et son épanouissement, ou tout simplement la possibilité pour elle de vivre décemment.

C'est pourquoi il est vital d'agir immédiatement et non pas de manière palliative, mais bien de façon durable de sorte à endiguer la misère et la pauvreté qui condamnent aujourd'hui les jeunes à un avenir sinistre. La rentrée universitaire qui concentre les attentes de la population étudiante et néo-bachelière doit être à la hauteur des enjeux, à la fois pédagogiques mais également sociaux. Les jeunes ont enduré trop de difficultés, et les politiques publiques trop d'écueils, pour que nous ne puissions en tirer des enseignements. C'est pourquoi il est essentiel de faire des bourses, des grandes aides sociales les derniers remparts face aux vulnérabilités sociales.

Voici, nos cinq positions concernant les aides sociales pour les jeunes et les étudiant·e·s de demain.



# 1 POUR UNE RÉFORME AMBITIEUSE DU SYSTÈME DE BOURSES

**E**n janvier 2021, l'Observatoire de la Vie Étudiante (OVE)<sup>1</sup> annonçait, dans son enquête sur les conditions de vie pendant la crise sanitaire que 20% des 18-24 ans vivaient sous le seuil de pauvreté. Nous avons pu constater que cette situation n'a fait qu'empirer, puisque 72% des étudiant·e-s ont rencontré des difficultés financières depuis le début de la crise en 2020 (enquête IPSOS FAGE 2020)<sup>2</sup>. Cette période n'a fait qu'exacerber les failles déjà présentes dans le système d'aides sociales en France. Au quotidien, cette précarité et cette pauvreté se traduisent par l'augmentation exponentielle des bénéficiaires d'épiceries sociales et solidaires et des distributions alimentaires.

Le système de bourses sur critères sociaux en France relève de nombreuses problématiques. Depuis le volet II de la loi de décentralisation de 2004<sup>3</sup>, les régions financent et gèrent les formations sanitaires et sociales ainsi que leurs bourses d'études. Cela engendre des disparités inter-régionales, ainsi qu'une grande complexité administrative par la multiplicité des acteurices impliqué·e-s. Aussi, cela complique l'accès pour ces étudiant·e-s aux services du CROUS (restauration, logement, aides sociales...). De plus, les étudiant·e-s en 3ème cycle des études supérieures ne font pas partie des ayants-droits à la bourse sur critères sociaux car leur statut étudiant n'est pas reconnu. Ce public se retrouve dans une extrême précarité : 25,8% ne bénéficie pas de rémunération pour leurs travaux de recherche<sup>4</sup>, ce qui les pousse à trouver un emploi alimentaire, rendant plus difficiles et plus longs leurs travaux de recherche.

En conséquence, nous demandons le **rattachement de la gestion des bourses des formations sanitaires et sociales aux CROUS sur le modèle de l'expérimentation faite en région Normandie ainsi que l'ouverture de droits aux bourses sur critères sociaux pour les doctorant·e-s.**

A la rentrée 2021, les taux des bourses sur critères sociaux ont augmenté en moyenne de 0,997% par échelon. Or, d'après l'indicateur du coût de la rentrée calculé par la FAGE<sup>5</sup>, ce coût aurait augmenté de 1,32%, marquant un écart certain. De fait, nous demandons une réévaluation du montant des bourses ainsi qu'une augmentation indexée sur l'inflation automatique tous les ans. De plus, **NOUS préconisons le versement de la bourse sur 12 mois, ainsi que la fin de l'effet de seuil par paliers du système actuel, délétère pour les étudiant·e-s.**

Réformer le système de bourses est indispensable pour assurer aux étudiant·e-s des conditions d'études dignes et permettre à chacun de réussir. Cette réforme des bourses doit prévoir une **augmentation du nombre d'étudiant·e-s boursier·e-s**, afin que le public étudiant issu des catégories socio-professionnelles moyennes basses puisse intégrer le système de bourses. Trop de jeunes sont exclu·e-s de celui-ci par le modèle de calcul discriminant, et ne peuvent pour autant pas non plus être aidé·e-s par leurs parents.

Il est nécessaire de réformer l'algorithme de calcul des bourses en se basant exclusivement sur le revenu réel des étudiants et des étudiantes en prenant en compte l'émancipation ou le détachement du foyer fiscal.

Enfin, cette révision des bourses doit faire en sorte que l'aide sociale permette l'ouverture au droit d'accès à la complémentaire santé solidaire permettant un accès égal aux soins

## 2 POUR UN RÉEL ENCADREMENT DU SALARIAT ÉTUDIANT

**D**e nos jours, l'enseignement supérieur n'est pas uniquement consacré aux études : face à la précarité, l'urgence n'est pas uniquement pédagogique. En effet, selon une étude de l'Observatoire de la Vie Etudiante<sup>6</sup>, 46% des étudiant.e.s sont contraint.e.s de travailler en parallèle de leurs études. Les organisations étudiantes alertent et dénoncent ce salariat subi depuis des années. A la sortie de l'enquête IPSOS de mai 2021<sup>7</sup>, nous avons à nouveau tiré la sonnette d'alarme : 82% des étudiant.e.s avec un emploi rémunéré ont rencontré des difficultés financières depuis le début de la crise sanitaire. De plus, 40% d'entre eux ont eu des pensées suicidaires, témoignant de risques psycho-sociaux particulièrement élevés. De nombreux abus sont constatés : non-respect du droit du travail, abus, violences. **Il est temps d'agir pour ces étudiant.e.s, par le cadrage d'un réel statut.** Ce dernier permettrait de **protéger les étudiant.e.s salarié.e.s dans leur activité et garantir le respect de leur formation.**

Selon l'INSEE<sup>8</sup>, lorsque le nombre d'heures de travail par semaine est faible, l'activité salariale a un impact faible sur la réussite de l'étudiant.e. Au contraire, on observe que plus le nombre d'heures de travail par semaine est important, au-delà de 12 heures, plus l'activité salariale aura un impact néfaste sur la réussite de l'étudiant.e. Chaque étudiant.e doit évoluer dans l'enseignement supérieur et la recherche avec une bourse adaptée, assurant des conditions de vie dignes, garantissant qu'aucun salariat étudiant ne soit synonyme de contrainte vitale et d'études en péril.

Les étudiant.e.s salarié.e.s doivent bénéficier d'un réel accompagnement. Ils doivent notamment bénéficier d'un RSE (Régime Spécial d'Etudes), permettant un aménagement efficient de leur emploi du temps et examens en fonction des horaires de travail, sans compromettre l'égalité des chances des étudiant.e.s. Pour permettre aux établissements d'enseignement supérieur d'agir en faveur de cet accompagnement, il est indispensable de **voir émerger la création de postes de référents salariat étudiant** au sein de ces derniers.

Au-delà de cet accompagnement au niveau des établissements, il est indispensable d'agir pour un cadrage national du statut d'étudiant.e salarié.e. **La nomination d'un délégué interministériel chargé du travail étudiant** permettrait une réelle avancée sur ces problématiques. Il aurait pour mission de développer une politique publique sur le salariat étudiant auprès du Ministère du Travail et du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation. Cette nomination s'accompagnerait également d'une **refonte et de la mise en place d'une politique de suivi stricte des chartes d'emplois étudiants** afin d'endiguer les abus des régimes spéciaux d'études, et plus généralement des politiques universitaires liées au salariat étudiant. Ce suivi devrait également s'étendre aux collectivités territoriales en lien avec les universités sous la forme d'un cadrage de l'employabilité des étudiants. Ce cadrage du statut d'étudiant salarié s'accompagnerait de la **création du label « Jobs étudiants »** qui réunirait l'ensemble des activités salariales répondant à des critères de bien-être et de facilitation à la reconnaissance auprès des établissements d'enseignement.

Enfin, construire une réelle politique publique en faveur d'un statut d'étudiant.e salarié.e permettant l'encadrement et l'accompagnement de ces étudiant.e.s dans leur activité salariale n'est pas suffisante. Il est d'autant plus important de permettre à l'ensemble des étudiant.e.s salarié.e.s de valoriser leur activité salariale. Pour cela, **la FAGE demande à ce que l'activité salariale de tout.e étudiant.e soit prise en compte comme expérience pouvant être valorisée au sein d'un portfolio de compétences et d'acquis. Rappelons enfin que si un.e étudiant.e veut se consacrer pleinement à ses études, il ou elle ne peut se permettre d'avoir un emploi étudiant trop prenant à côté.**

# 3 POUR UN MEILLEUR ACCÈS AUX AIDES SOCIALES

Un travail sur l'accessibilité et la lisibilité des aides doit être renforcé, afin d'assurer un accès aux droits effectif pour les étudiant·e·s.

Aujourd'hui, un·e étudiant·e de l'enseignement supérieur formule une demande de logement social du CROUS, ainsi que la demande d'accès à la bourse sur critères sociaux, en remplissant son Dossier Social Etudiant (DSE). Or, les étudiant·e·s extra-communautaires, ainsi que ceux et celles en formations sanitaires et sociales n'ont pas accès à ce DSE, et doivent formuler leurs demandes, à partir de l'ouverture de la phase complémentaire. Au cours de l'année, si l'étudiant ou l'étudiante souhaite accéder à d'autres aides sociales, telles que les Aides Personnelles au Logement (APL), il ou elle doit s'adresser à la Caisse d'Allocations Familiales. De multiples autres aides sociales existent pour les étudiant·e·s, telles que les Aides Ponctuelles ou les Allocations Annuelles, fournies par le CROUS, accessibles par un autre moyen que le DSE.

Dans la dynamique de l'application de la réforme des bourses, **la FAGE prône le Dossier Social Étudiant (DSE) comme unique dossier à remplir dès l'entrée dans l'enseignement supérieur pour bénéficier des aides sociales existantes.** Cela permettra une simplification des démarches, une visibilité plus globale sur la situation de l'étudiant·e, un meilleur suivi des dossiers, et une lutte contre le non-recours.

En effet, la pluralité des actrices complexifie l'accès aux aides sociales existantes et favorise leur non-recours. C'est pourquoi il est important de renforcer la place du CROUS dans le système d'aides sociales en France, **afin que le réseau des œuvres soit l'interlocuteur unique.** Cela permettra une meilleure visibilité et lisibilité des différentes aides sociales existantes.

**Nous souhaitons et considérons nécessaire une coordination entre les actrices de l'écosystème social des aides étudiantes** afin de synchroniser les démarches du public étudiant à la recherche d'aides sociales et garantir l'égalité d'accès aux aides sociales pour l'ensemble des étudiants et étudiantes.

Enfin, le réseau de l'assistance sociale, indispensable pour la recherche d'aides, est aujourd'hui sur-sollicité et ne peut répondre à la demande. Il nous semble important de le développer afin d'accompagner et orienter humainement les étudiant·e·s vers les aides sociales nécessaires et actrices compétent·e·s au bon déroulement de leur formation. **Nous demandons un élargissement de la politique d'emploi des assistant·e·s sociaux·les afin d'assurer un accompagnement efficient de l'ensemble du public étudiant.**

# 4 VERS UNE ALLOCATION DE RENTRÉE ÉTUDIANTE

**A**u-delà du besoin structurel de réformer un système de bourses aujourd'hui désuet, une attention particulière doit être portée sur la rentrée étudiante. Chaque année, la FAGE publie un indicateur du coût de la rentrée, somme des frais de vie courante sur le mois de septembre et des frais liés à la rentrée. Le coût de la rentrée a augmenté de 1,32% en 2021-2022 par rapport à la rentrée précédente soit 2 392€. Cette période de l'année est source d'inquiétudes pour les étudiant·e·s qui doivent composer avec la recherche de logement, les démarches administratives et pour beaucoup un budget insuffisant.

Pour pallier cette augmentation annuelle du coût de la rentrée, en plus de la réforme des bourses, **la FAGE demande la mise en place d'une Allocation de Rentrée Étudiante (ARE)**. Cette allocation serait sur le même principe que l'Allocation Rentrée Scolaire (ARS). L'ARE serait versée sans aucune condition de ressources, à toutes les personnes en études, boursières ou non, inscrites dans un établissement d'Enseignement Supérieur et de Recherche. **Le montant demandé pour cette ARE est de 275 €**. Pour éviter tout écart de dépenses liées à la rentrée, cette allocation serait versée fin août. La somme de 275€ permet d'aider les étudiant·e·s à soulager leurs dépenses concernant le premier mois de l'année de leurs études qui est celui où les dépenses sont le plus élevées comme le démontre l'indicateur du coût de la rentrée de la FAGE. Le gouvernement dispensera alors, aux étudiant·e·s, une aide dans le but de ne pas se préoccuper de certaines dépenses essentielles à la vie quotidienne. Le montant de l'ARE devra être indexé sur l'inflation des frais d'inscription et de la CVEC, dépenses qui représentent un quart des dépenses spécifiques à la rentrée universitaire. Cette aide qui serait annuelle permettrait également d'identifier les étudiant·e·s qui sont le plus dans la précarité et pouvoir les aider efficacement à subvenir à leurs dépenses liées à la rentrée universitaire. L'instauration de cette allocation permettrait aux étudiants et étudiantes ainsi qu'à leur foyer familial, qui ont également été impacté·e·s financièrement par la crise, d'aborder plus sereinement la rentrée en appréhendant mieux celle-ci d'un point de vue financier. L'objectif de cette Allocation de Rentrée Étudiante, serait donc de couvrir une partie des dépenses spécifiques de la rentrée qui ne saurait faire l'objet de dispositifs d'aides sociales.

Certaines villes, aujourd'hui, viennent en aide à leurs jeunes en études supérieures, en leur apportant des aides pour leur rentrée universitaire afin de subvenir à leurs dépenses. À l'instar de la ville de Bagneux, qui verse à tout·e jeune entre 18 et 25 ans, inscrit·e dans un cursus universitaire, une aide de 92 €, montant sans rappeler celui de la CVEC. Nous demandons à ce que le gouvernement mette en place une aide du type de l'Allocation Rentrée Étudiante afin que les étudiant·e·s puissent couvrir certaines de leurs dépenses liées à la rentrée Universitaire.

# 5 LA PLACE DU CROUS, OPÉRATEUR CENTRAL DE LA VIE ÉTUDIANTE

Les Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires nous l'ont bien montré pendant la crise, leurs services ainsi que leur présence sont indispensables quant au bien-être des étudiants et étudiantes pendant leurs années d'études supérieures. C'est d'ailleurs en tant qu'opérateur central de l'enseignement supérieur que le CROUS, service public à disposition du public étudiant, instruit ses sept missions.

Chaque mission, pilier du bien-être global des étudiant-e-s se traduit par :

- Le logement, premier système d'émancipation à l'entrée dans les études supérieures est pourtant la première préoccupation des étudiant-e-s. Cette préoccupation est largement traduite par la prise d'assaut des logements CROUS au sein des résidences très rapidement complètes lors des rentrées universitaires.
- Les bourses et aides sociales sont une aide financière mise à disposition des étudiant-e-s qui peinent, dès la rentrée à financer leurs études. Ce sont, en 2020, 748 915 étudiant.e.s boursier.e.s et plus de 78 millions d'euros d'aides spécifiques allouées dans la même année. Ce sont, en 2020, 748 915 étudiant-e-s boursier-e-s et plus de 78 millions d'euros d'aides spécifiques dont 33,71 millions d'euros d'aide d'urgence allouées dans la même année soit 137 597 bénéficiaires d'aides spécifiques dont 69 076 bénéficiaires d'aide d'urgence.
- La restauration qui permet, aux étudiant-e-s de bénéficier d'au moins un repas complet par jour à tarification sociale.
- La culture qui devient accessible grâce aux animations des CROUS (scènes libres, théâtres, concerts, expositions, ...).
- La vie étudiante qui permet d'investir les espaces d'études comme des espaces de cohésion et de rencontres, ainsi que le financement de projets d'animation des campus.
- Les jobs étudiants sont une opportunité d'acquérir des compétences supplémentaires par l'expérience professionnelle tout en étant disponible pour les études initiales.

Avec ces missions, le CROUS peut alors intervenir auprès des étudiant-e-s pour répondre à n'importe quel besoin. Néanmoins, malgré sa présence pour accompagner le public étudiant, c'est exactement pendant ces années d'études que les besoins quotidiens, voire fondamentaux, des étudiant-e-s vont être les plus négligés par les pouvoirs publics.

Ainsi, **la FAGE déplore le manque de moyens alloués aux CROUS pour assurer une réalisation efficiente de ses missions, et renouvelle son attachement à leur autonomie**, par le biais d'une coordination nationale mise en place par le CNOUS. L'autonomie implique en effet **la garantie d'un traitement égalitaire des étudiant-e-s en France**, là où celle des universités n'offre pas cette garantie et pourrait concentrer une offre de services concurrencée et à double vitesse. C'est d'ailleurs pendant ces deux dernières années, au milieu d'une pandémie, que **les Crous ont su faire preuve d'investissement et de déploiement de leurs missions**. Alors que les financements alloués n'ont pas augmenté suffisamment pour que les aides exceptionnelles soient poursuivies, le service public local se voit toujours en train d'assurer ces nouvelles missions au service des étudiant-e-s. Des missions assurées comme il se peut alors que la crise sanitaire est toujours d'actualité et que le nombre d'étudiant-e-s dans l'enseignement supérieur augmente.

Le réseau des œuvres avec comme cœur de métier l'accompagnement social des étudiant-e-s, tant sur le plan financier qu'humain, **doit être préservé et assuré financièrement par le gouvernement en déployant les moyens de fonctionnement de ces structures**.

Aujourd'hui acculé, le public étudiant tente de survivre : personne ne pourrait vivre de la même manière pendant ses études si les CROUS n'existaient pas.





## 2 - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

# Introduction

L'éducation est un pivot du progrès pour la société. L'enseignement supérieur et la recherche (ESR), dernière marche du système d'éducation, est un écosystème en perpétuel mouvement dont les enjeux culturels, économiques et sociaux ne sont plus à démontrer.

Depuis 2017, une intense politique réformatrice a été menée, concernant une grande partie des formations du supérieur. La réforme du Baccalauréat, premier diplôme de l'enseignement supérieur, a instauré un système modulaire, rendant les jeunes acteurs de leur parcours d'orientation. Cette approche avait été consacrée auparavant dans la loi Orientation et Réussite des Étudiants de 2018, instaurant une nouvelle plateforme d'entrée dans les études supérieures et abondant les dispositions relatives à l'accompagnement et l'orientation des étudiant·e·s dans le but d'améliorer leur réussite. Cette réforme controversée aura tout de même pu introduire des notions importantes pour la personnalisation du parcours de chaque jeune, permettant d'avancer vers l'émancipation de toutes et tous à travers l'enseignement supérieur.

Une autre réforme marquante fut celle introduisant des droits différenciés pour les étudiant·e·s extra-communautaires, rompant net avec le principe de gratuité de l'enseignement supérieur. **La FAGE s'est mobilisée contre ces mesures** afin d'essayer au mieux de les endiguer et **continue à lutter pour qu'aucun étudiant n'ait à payer ces droits d'inscription injustes.**

Une autre loi emblématique de ce quinquennat est la loi de programmation de la recherche. Cette dernière a introduit de nombreuses nouvelles dispositions, adossées à un financement de 25 milliards d'euros sur 10 ans. Ce souffle n'est cependant pas suffisant parce que l'ESR n'a plus subi d'investissement à la hauteur, depuis plus de 10 ans.

Aujourd'hui, les problématiques adjacentes à l'ESR sont multiples. Les financements sont indéniablement trop faibles pour que les établissements encaissent l'évolution démographique des étudiant·e·s. Ainsi, les taux d'encadrement chutent, et les enseignements perdent en qualité. Ce sont toutes les strates qui sont touchées, et en première ligne les étudiant·e·s de la licence au doctorat. Ce sous-financement crée ainsi une problématique d'accès qui s'accroît d'année en année, le nombre de places dans les filières les plus demandées n'étant pas suffisant.

La question du taux d'encadrement vient également projeter cette problématique de financement sur la pédagogie et les enseignements. Les ambitions de la loi ORE ne sont toujours pas atteintes et nous attendons de vraies ambitions pour les années à venir afin que la pédagogie puisse reprendre la place centrale qu'elle mérite. La pédagogie n'est évidemment pas à décorrélérer de la vie étudiante qui a un impact indéniable sur les conditions d'études des étudiant·e·s. Enfin, la diversité des institutions de l'ESR est aussi un sujet majeur pour les cinq prochaines années. Cela va faire 3 ans que l'ordonnance relative aux établissements publics expérimentaux est entrée en vigueur, ouvrant un champ des possibles inquiétant pour le fonctionnement et la gouvernance des établissements d'ESR.

Dans les 5 prochaines années, il est primordial de rétablir la confiance de la communauté étudiante envers les pouvoirs publics à travers des propositions ambitieuses, réalistes et pragmatiques.



# 6 REPENSER LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Voilà maintenant plusieurs années que la FAGE alerte continuellement sur les problématiques structurelles du financement de l'ESR. Ces dernières ne permettent plus aux institutions de fonctionner correctement, que ce soit pour les étudiant-e-s, pour leurs chercheur-euse-s, pour leurs enseignant-e-s et pour leurs employé-e-s. Il est désormais vital qu'au cœur des préoccupations de l'élection présidentielle 2022 se trouve le financement de l'ESR pour que s'inverse enfin la dynamique dont nous ne pouvons plus nous contenter.

Tout d'abord, **les besoins financiers doivent être comblés avec force**. Pour l'Enseignement Supérieur comme la Recherche, les préconisations internationales sont d'atteindre 3% du PIB d'investissement afin de pouvoir réellement assurer un service public qui répond aux enjeux du 21<sup>ème</sup> siècle. Aujourd'hui, ces cibles sont bien loin d'être atteintes, avec en 2018 une part du PIB de la France consacrée à l'enseignement supérieur s'élevant à seulement 1,47%, n'ayant subi aucune évolution significative depuis le début des années 2000. Quant à la recherche, cette part s'élevait à 2,20% en 2018, au même taux qu'en 2009. C'est pour cela qu'**il est nécessaire qu'un effort tout d'abord public soit réalisé, et que l'État prenne ses responsabilités**, en particulier quant à sa mission d'éducation de toute la population.

Suite à la loi sur les Libertés et Responsabilités des Universités de 2007, les paradigmes budgétaires des établissements se sont retrouvés bouleversés par les Responsabilités et Compétences Élargies qui ont ainsi amené la dimension budgétaire au cœur de la politique d'établissement, multipliant ainsi les enjeux entourant cette question. Cependant, le système de répartition de ces moyens est aujourd'hui source d'inégalités. **Nous demandons que la répartition du fond de base des établissements soit équitable et repose sur des critères comme le nombre d'étudiant-e-s ou encore le nombre d'ECTS validés** afin que les moyens alloués soient homogènes en fonction des territoires et suffisants en fonction des filières, assurant une qualité de formation partout en France.

Par ailleurs, la complexité du modèle de financement de l'enseignement supérieur multiplie les enjeux des établissements et les force à répondre sur tous les fronts : financements privés, fondations, appels à projets sont tout autant de contraintes et de travaux sans assurance de résultat. **Nous demandons ainsi que la logique d'appel à projets et de mise en concurrence des établissements soit réduite et que cette dernière induise une part de financement supplémentaire et non palliative aux dysfonctionnements des établissements**. Quant à la mise en place de fondations, bien que pertinente, cette mesure ne peut se développer seule et nécessite une réflexion adaptée à chaque établissement.

Il est certain que les problématiques de financement touchent bien plus de champs spécifiques à l'ESR. C'est le cas des formations de sciences humaines et sociales ou des filières en tension qui souffrent d'un désinvestissement particulier de la part des pouvoirs publics. C'est aussi le cas des doctorant.e.s qui sont encore 25,8% à ne pas être financés. Il faut tendre vers un financement de chaque doctorant.e, qui correspond aux réalités des durées de thèses dépassant régulièrement les 3 ans, et prend en charge les frais complémentaires de recherche. Une revalorisation des rémunérations des bourses et des heures de vacations est également primordiale.

Il est désormais le temps de l'ambition afin que le service public de l'enseignement supérieur puisse prospérer de nouveau, à toutes les échelles.

# 7 ACCÉDER À LA FORMATION DE SON CHOIX

**A**vec près de 2,8 millions d'étudiant-e-s, l'enseignement supérieur en France n'a jamais été autant peuplé. Le spectre des formations du supérieur quant à lui poursuit sa complexification avec des réformes comme celle de l'accès aux études de santé, de la formation professionnelle ou encore l'introduction des parcours personnalisés par la loi Orientation et Réussite des Étudiants. L'accueil de centaines de milliers de nouvelles personnes chaque année dans nos formations est un véritable défi, alors même que le nombre de places n'a pas suivi l'augmentation de la démographie étudiante. **Nous demandons une ouverture de places importante et un financement massif dans les filières en tension, notamment dans les filières professionnalisantes, mais également dans les filières en tension** afin que les formations non-sélectives ne le deviennent pas par manque de places. **Nous réaffirmons que chaque jeune doit pouvoir s'émanciper à travers son projet d'orientation en poursuivant ses études dans la formation de son choix**, et qu'il en relève d'une mission d'État.

Le service public d'enseignement supérieur **doit par ailleurs tendre à la gratuité pour toutes et tous**. De nombreuses atteintes à la gratuité de l'enseignement supérieur existent et il convient de les combattre afin qu'elles disparaissent. La première est l'augmentation des droits d'inscription pour les étudiant-e-s extra-communautaires avec des augmentations de plusieurs milliers d'euros. **Nous demandons le retrait de cette mesure** afin que toutes et tous soient considéré-e-s de la même manière par les établissements. D'autres frais contrevenant à la gratuité de l'enseignement supérieur existent, notamment les frais complémentaires aux formations : **les frais de déplacements ou de fournitures ne devraient pas être à la charge des étudiant-e-s lorsque ceux-ci sont obligatoires ou quasi obligatoires pour réussir leur cursus**.

Des mesures pédagogiques spécifiques doivent être mises en place pour un certain nombre de situations particulières dans lesquelles les étudiant-e-s se trouveraient. On peut encore aujourd'hui trouver nombre d'établissements où rien n'est fait pour ces étudiant-e-s : **nous demandons que tous les régimes spéciaux d'études (RSE) puissent être pris en compte afin que les conditions pédagogiques de chacun-e soient optimales**. Par ailleurs, il faut que ces adaptations pédagogiques soient accessibles aux étudiant-e-s en doctorat et en dehors des universités afin de permettre à l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur d'être effectivement accessibles à toutes et tous. Cette accessibilité peut aussi être développée grâce à des outils numériques et nous demandons que des financements spécifiques puissent être alloués à cet effet. Par ailleurs, les campus connectés se multiplient. **Ces dispositifs sont à surveiller de très près**, ces derniers pouvant présenter de sérieuses dérives.

L'accès à l'enseignement supérieur implique également de pouvoir s'y maintenir et de prendre le temps nécessaire à la réalisation de ses études. De nombreuses limites concernant la poursuite d'études existent aujourd'hui et ces freins doivent être levés afin que les objectifs de chacun puissent être atteints. **La mise en place de plateformes numériques uniques et de calendriers harmonisés pour les admissions en master et en doctorat permettrait d'apporter une partie de solution à ce problème en rendant l'offre de formation accessible à toutes et tous. Un financement massif pour l'ouverture de places en master dans les filières en tension est aussi nécessaire** pour que le droit à la poursuite d'études soit respecté.

**E**n France, les propositions de l'enseignement supérieur sont très diversifiées. Il est composé de nombreuses structures de formation : universités, écoles, lycées, instituts, centres. Tous ces établissements forment les professionnels de demain à un très haut niveau de qualification, malgré leurs différences. Ainsi, des modifications doivent être apportées concernant l'articulation des formations afin d'améliorer leur cohérence avec les besoins des étudiants et du monde professionnel.

Tout d'abord, développer les possibilités de modularisation des formations serait bénéfique à l'orientation et au développement de profils atypiques nécessaires pour relever les grands défis sociétaux du 21<sup>e</sup> siècle. **La mise en place d'une approche par compétences** permettrait une meilleure appréhension des acquis développés par les étudiant·e·s et donc de mieux les valoriser. Cela implique d'impulser de nombreux travaux, tant sur l'orientation que sur les outils numériques à disposition des équipes pédagogiques pour mener à bien ces changements. Globalement, les solutions numériques pour l'apprentissage doivent être développées, bien que leur démocratisation rapide due à la crise sanitaire conduit à des usages dangereux.

En appliquant ces évolutions à la formation continue, la formation tout au long de la vie se retrouverait affinée et d'autant plus clef dans la progression des professionnel·le·s dans leur parcours. Un document de référence, annexé tout au long des apprentissages, en étudiant ou en travaillant, servirait de support à cette réforme profonde du système de qualifications. Cela permettrait aussi de mieux valoriser les compétences développées dans le cadre de bénévolat ou de stages et de favoriser l'alternance. Plus généralement, **des travaux sur la professionnalisation des formations et des diplômes du supérieur doivent se poursuivre, en particulier concernant le diplôme national de master.**

Pour pouvoir atteindre ces exigences, nous demandons également que les enseignant·e·s-chercheur·euse·s puissent être formé·e·s aux pédagogies innovantes, et ce dès leur entrée en thèse. Les enseignant·e·s-chercheur·euse·s sont des professionnel·le·s de la pédagogie et un cadrage national doit intervenir afin que l'État les aide à accomplir cette mission. Nous demandons aussi que l'enseignement soit réellement valorisé dans la progression des carrières afin que le temps dédié à l'enseignement puisse lui aussi peser dans la balance et que la recherche ne prime pas.

Ensuite, la formation dispensée en 3<sup>ème</sup> cycle nécessite une harmonisation nationale du nombre d'heures pour être adaptée au système ECTS, et un contenu correspondant réellement aux besoins des doctorant·e·s (science ouverte, langue étrangère scientifique, pédagogie, etc.). L'encadrement doit aussi être réformé, au travers des comités de suivi de thèse.

**La refonte des formations et l'apprentissage des langues est aujourd'hui cruciale. nous proposons l'intégration de modules linguistiques corrélés aux enseignements disciplinaires.**

La valorisation du tutorat est également très importante pour favoriser l'apprentissage de toutes et tous. **Ces dispositifs bénévoles ou mis en place par les composantes sont à mettre en avant,** l'apprentissage par les pairs pouvant lever les verrous de certaines difficultés. **La participation des équipes enseignantes à la mise en œuvre de tels dispositifs est à encourager fortement** pour qu'ils soient les plus qualitatifs possibles. Les attentes des étudiant·e·s envers leurs formations sont grandes et il est du devoir de l'État de répondre présent pour qu'elles soient tournées vers l'avenir.

# 9 REDYNAMISER LA VIE ÉTUDIANTE

Les conditions d'études ne peuvent plus être décorrélées des conditions de vie des étudiant·e·s. La vie étudiante et les services leur étant proposés participent à améliorer leur environnement éducatif et pédagogique en leur permettant d'évoluer dans un cadre plus sain. Ce constat a pu être réaffirmé par la crise sanitaire qui a démontré les forts impacts de l'absence stricto sensu de vie étudiante et les travers d'un système n'accompagnant pas tout le monde.

Le premier levier de cette vie étudiante est la Contribution de Vie Étudiante et de Campus, apparue pour la première fois à la rentrée 2018. La CVEC est un fonds pertinent de dynamisation de la vie étudiante, bien que demandant de nettes améliorations dans sa mise en œuvre. **Nous demandons qu'un cadrage national sur la communication des actions financées par la CVEC puisse avoir lieu** afin que les étudiants puissent facilement retrouver l'utilisation qu'a été faite de leur contribution. Aussi, cette communication permettra un affichage clair des différents projets menés et favorisera l'essaimage des initiatives locales, notamment pour les projets à destination des étudiant·e·s dont les actions de la CVEC sont le plus souvent pas ou peu accessibles, comme les doctorant·e·s ou les étudiant·e·s des plus petits établissements.

Les établissements peuvent donc, avec la CVEC mais également en partenariat avec le CROUS ou sur leurs fonds propres, mettre en place de nombreux projets permettant la dynamisation des campus et favoriser le bien être des étudiant·e·s. Les spécificités locales des campus sont tout autant d'opportunités à saisir pour créer cette dynamique dont les étudiant·e·s doivent être les premier·e·s actrices. **Nous demandons que puissent être mieux communiqués les schémas directeurs de la vie étudiante auprès des communautés universitaires et que leur construction puisse s'effectuer grâce à la coopération de tous les acteurs**, y compris les collectivités territoriales dont les compétences en matière de vie étudiante ne sont plus à démontrer.

Par ailleurs, **un vrai travail doit être mené concernant l'accès aux services universitaires des publics loin des grands campus**. Ce travail doit aussi passer par des actions nationales permettant le partage des bonnes pratiques et l'augmentation de la visibilité des initiatives pertinentes mises en place. **Un dialogue doit être ouvert pour que les territoires académiques travaillent de concert** et soient coordonnés en ce qui concerne l'accès aux soins, au sport et à la culture. **Nous demandons que la part de 15% des dépenses de la CVEC prévue pour la santé étudiante soit revalorisée** afin de renforcer les investissements dans les actions des services de santé et de les rendre accessibles au plus grand nombre.

**Nous préconisons également qu'un travail soit élaboré avec les actrices de terrain concernant la place de la démocratie étudiante dans les établissements de l'enseignement supérieur**. La question du vote est prégnante chez les jeunes, on peut cependant imaginer que le vote à l'échelle des établissements pourrait susciter plus d'engouement de la part des étudiants, leurs représentants leur étant dédiés et se trouvant au plus proche de leurs problématiques, avec de vrais leviers d'actions. Ainsi, les établissements doivent être fortement encouragés à promouvoir la démocratie en leur sein.

Les institutions variées de l'enseignement supérieur et de la recherche constituent sa principale source de richesse et de complexité. D'avantages d'objets institutionnels apparaissent ses derniers temps, faisant notamment suite à l'autonomie des universités. Bien qu'il soit nécessaire que l'écosystème de l'ESR évolue au fil du temps pour mieux répondre à ses propres besoins, le changement n'exclut pas que ces mesures doivent être prises avec précaution.

**La structuration des études de santé aujourd'hui nécessite une refonte de son organisation institutionnelle générale.** Les 14 filières des études de santé ne connaissent en effet pas un fonctionnement uniforme : certaines sont gérées par des composantes d'universités, d'autres par des départements de composantes, d'autres sont des instituts dépendant d'hôpitaux, d'autres sont des écoles publiques ou privées. Cette structuration ne permet pas une gestion efficace des formations en santé, et **une UFR de Santé unique au sein des universités concernées, regroupant l'ensemble des filières du territoire, ferait beaucoup plus sens.** Cette mesure permettrait d'atteindre une gestion administrative et des cours unifiés, favorisant ainsi l'interprofessionnalité et la cohérence des parcours de formations en santé, notamment l'offre de stage.

À l'échelle des établissements, on voit fleurir depuis 2019 des établissements publics expérimentaux. Ces mastodontes dérogatoires bafouent les droits des étudiants en réduisant la grande majorité du temps le nombre de représentants élus dans leurs instances de gouvernance. Bien que des expérimentations puissent apporter des bénéfices aux établissements y participant, les dangers de ces établissements sont bien réels et ont pu être démontrés au fil des années. La dernière dynamique retrouvée est une volonté successive de plusieurs établissements de sortir de leur expérimentation, leur permettant d'accéder au statut de Grand Établissement, dont les points de vigilance sont tout aussi nombreux. Les interrogations concernant ces établissements concernent aussi la place de leurs établissements composantes, parfois de trop petite taille pour pouvoir se démarquer. **Une vigilance accrue est à apporter à ces établissements dont l'identité est parfois mise en danger.**

Une nouvelle place pour les établissements se trouve désormais sur la scène internationale avec les universités européennes. Bien que n'ayant pas de statut juridique particulier pour le moment, ces projets semblent s'imposer de plus en plus dans l'ESR, et des établissements sont amenés à construire ensemble des projets pour leurs étudiant·e·s, à l'échelle européenne. L'inclusion des personnes représentant les étudiant·e·s n'y est pas aujourd'hui systématique, les pratiques et cultures divergeant d'un pays à l'autre. **La participation des jeunes reste pourtant indéniablement nécessaire** afin que ces projets puissent apporter et répondre aux besoins de la population étudiante de tous les établissements.

La place des étudiant·e·s se pose aussi dans les établissements d'enseignement supérieur privés. Ces établissements n'ont aujourd'hui aucune restriction quant à l'implication des étudiant·e·s dans leur gouvernance, ne garantissant que peu de droits aux étudiant·e·s inscrit·e·s dans ces formations. Des établissements publics sont également dans ce cas-là bien qu'ils soient cadrés, et **nous demandons à ce qu'une réflexion globale puisse être menée sur la gouvernance de tous ces établissements**, ne laissant que trop peu de place à leurs étudiant·e·s.





# 3 - SANTÉ

# Introduction

La préoccupation des citoyen-ne-s pour leur santé n'a jamais été aussi forte, et pourtant leur bonne santé n'a jamais été autant en danger.

La pandémie qui touche le monde depuis plus de deux années confirme l'ambition de tous et toutes de posséder une bonne santé, au sens de l'Organisation Mondiale de la Santé<sup>9</sup> à savoir « un état de complet bien-être physique, mental et social, [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Dans cette définition, depuis 1946, la santé représente « l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soient sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale ». Cet aspect est encore trop peu considéré, et le système de santé français révèle parfois des inégalités qu'il conviendra d'éradiquer.

Interprofessionnalité, démocratie en santé, plans de prévention, numérique en santé, santé mentale, accès aux soins, formation des étudiant-e-s en santé, sont autant de sujets qui optimiseront le système de santé de demain et auxquels l'adhésion des usagers comme des futur-e-s professionnel-le-s de santé sera indispensable. Pour cela, une priorité devra être donnée à l'information et la formation de toutes et tous à la santé, aux risques entravés et à la promotion et la prévention de sa dégradation.

**Concernant la santé de la jeunesse, les travaux doivent s'intensifier.** La suppression du Régime de Sécurité Sociale Etudiante est une première avancée dans l'amélioration de l'accès des jeunes au système de santé, faisant de ces derniers un public pris en charge directement par les services publics, grâce au rattachement au régime général de l'Assurance Maladie. Il s'agit là d'une position phare de la FAGE depuis plusieurs années, et il est à notre sens nécessaire de ne pas s'arrêter là. Les freins à l'accès aux soins pour les jeunes ne sont pas tous levés et il est important de définir une politique de santé globale ambitieuse. Il est inacceptable que deux étudiant-e-s sur cinq renoncent à des soins pour des raisons financières. Cela est d'autant plus inquiétant que la santé des jeunes se détériore de jour en jour : ce sont désormais plus des trois quarts d'entre elles et eux qui déclarent avoir été affecté-e-s au niveau psychologique, affectif ou physique depuis le début de la crise sanitaire en mars 2020, une proportion qui s'élève à 83 % pour les étudiant-e-s<sup>10</sup>.

Période d'émancipation, de socialisation mais aussi de la construction de son projet de vie, la jeunesse peut être marquée par l'apparition de certaines difficultés, notamment la rupture avec le milieu familial et social pouvant engendrer un sentiment d'isolement. À cela s'ajoute les difficultés de la vie quotidienne telles que l'adaptation au nouveau rythme de vie, les problèmes financiers, la dégradation du logement, et une immensité d'autres facteurs. Qu'ils et elles soient étudiant-e-s, en recherche d'emploi, ou dans leur premier emploi parfois précaire, les jeunes constituent un groupe plus à risque en matière d'isolement et d'exclusion de la société. Au final, ces différents éléments se répercutent sur la santé.

Parce que les jeunes ne sauraient se résoudre à cette fatalité, nous dressons pour demain cinq propositions qui visent à œuvrer pour une meilleure santé.



**A**fin d'améliorer la santé des français·e-s, **il faut passer d'un système curatif à un système préventif**. Le public jeune étant sujet à de nombreuses conduites à risque, les politiques de santé et les actions de promotion de la santé doivent davantage les toucher.

Tout d'abord, le volet des addictions. Concernant l'alcool, **une généralisation de l'interdiction de la publicité des produits alcoolisés sur tous les supports doit être mise en place, et le soutien des pouvoirs publics apporté au Dry January accentué. Des salles de consommation à moindre risque doivent fleurir sur l'ensemble du territoire** pour permettre une consommation de drogue plus sécurisée.

Puisque l'addiction à la pornographie représenterait entre 8 et 17% de la population, **il faut davantage sensibiliser le public jeune à la thématique**. L'addiction aux écrans doit constituer également une préoccupation. Cela peut passer par une réflexion autour de l'accès à moindre coût de lunettes filtrant la lumière bleue protégeant de l'exposition aux écrans pour en réduire les risques. **Promouvoir davantage la culture et le sport** permettrait de se tourner vers d'autres activités que celles liées aux écrans ou aux jeux.

Puisque la pratique d'activité physique est un vecteur de bonne santé, il faut profiter des futurs Jeux Olympiques et Paralympiques en France pour **lutter contre le frein économique d'accès à l'activité sportive, améliorer son accessibilité sur le territoire et la diversité de l'offre de pratique**, et investir dans des infrastructures. Pour les jeunes, un travail similaire doit être mené par les Services Universitaires des Activités Physiques et Sportives. En complément, **un repas équilibré à tarification sociale doit être proposé au minimum une fois par jour aux français·e-s dans les solutions de restauration collective** (entreprise, restauration universitaire, autres solutions).

Les accidents de la route constituent le premier motif de décès des jeunes, **il faut intégrer un module d'apprentissage et de sensibilisation à la conduite à risque** dans les formations au permis de conduire (lunettes pour simuler la consommation d'alcool ou de fatigue, prévention au cannabis et aux drogues au volant, simulation de la conduite sous toutes conditions météorologiques, sensibilisation au smartphone et distracteurs au volant, handicap et conduite, jeux de sensibilisation aux risques routiers,...).

Concernant la santé affective et sexuelle, **la contraception doit être gratuite pour toutes et tous indépendamment du moyen utilisé et du genre**. La possibilité de faire un test de dépistage du VIH sans ordonnance, pris en charge à 100% sans avance de frais, sans rendez-vous dans tous les laboratoires d'analyses médicales, **doit être étendue à toutes les infections sexuellement transmissibles**. Comme cela est possible pour les mineur·e-s, **la gratuité de la contraception hormonale d'urgence sans prescription médicale doit être effective pour toutes et tous**. Pour éradiquer la précarité menstruelle, **tous les types de protections menstruelles doivent être disponibles gratuitement**.

L'arrêt cardiaque étant la première cause de mort évitable en France, il est indispensable que **toute la population soit formée aux gestes de premiers secours**.

La vaccination ne doit plus être source de méfiance car elle contribue à sauver des vies. La Covid-19 en est la preuve, **il faut davantage encourager et sensibiliser à la vaccination auprès des français·e-s**.

Enfin, face à l'explosion des cas d'intoxication au GHB, **nous demandons la réalisation d'une campagne massive d'information** pour alerter sur les violences commises sous soumission chimique, la sensibilisation des services d'urgence, monde de la nuit, fonctionnaires de police et gendarmerie à l'accueil spécifique des victimes d'agressions sous soumission chimique. Enfin, **l'équipement des hôpitaux de moyens et formations à la réalisation de tests de détection des substances chimiques et la proposition systématique d'un bilan médical aux victimes pour détecter une éventuelle agression sexuelle et proposer des soins appropriés sont nécessaires**.

**P**our une bonne orientation du patient ou de la patiente dans le parcours de santé et pour répondre par le bon soin, par le-la bon professionnel-le, au bon moment, il est nécessaire d'améliorer la lisibilité du système de soins pour tous et toutes.

Puisque le besoin d'accès aux soins pourrait être réduit si le système était davantage centré sur la prévention, **nous proposons la mise en place d'entretiens de prévention avec des professionnel-le-s de santé sur des thèmes prédéfinis selon les âges.** De plus, **la prescription d'activité physique dans le cadre du décret sport sur ordonnance devrait donner lieu à un remboursement** par l'Assurance Maladie.

Puisque la coercition est inefficace et dangereuse, pour lutter contre les déserts médicaux, améliorer l'attractivité des territoires et amener davantage de professionnel-le-s de santé à s'installer notamment en milieu rural, le **Contrat d'Engagement de Service Public doit être possible au plus tôt du premier cycle et intégrer davantage de professions de santé.** Aussi, **les Hébergements Territoriaux des Etudiants en Santé** ainsi que l'accréditation de maîtres de stages au sein de structures de santé (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé, Maison de Santé Pluriprofessionnelle, Equipe de Soins Primaires) **doivent être développés.**

Il faut **renforcer la concertation des actrices de soins régionaux**, créer davantage de structures d'exercices coordonnées et penser plus loin les articulations à la fois entre professionnel-le-s de santé et par profession pour une adéquation des coopérations avec les besoins locaux.

**Nous demandons un investissement massif dans l'hôpital public pour améliorer l'attractivité et le fonctionnement du système hospitalier**, car si suffisamment de professionnel-le-s de santé étaient recrutés et travaillaient dans de bonnes conditions après une formation de qualité, cela leur donnerait envie de rester au sein de l'hôpital. Cela passerait d'abord par **une véritable revalorisation salariale et une meilleure reconnaissance du personnel hospitalier.**

Il faut **continuer à développer les usages du numérique en santé**, outil de continuité du parcours de soin, à la fois pour améliorer l'interopérabilité des données, faciliter le lien ville-hôpital mais aussi améliorer l'accès aux soins par le biais de la promotion de la télésanté ou encore le suivi des patients et patientes à travers la labellisation des applications et objets connectés, ainsi que leur remboursement si le service médical rendu est suffisant.

**Nous demandons une politique ambitieuse de protection santé permettant à chaque jeune de bénéficier des soins dont il ou elle a besoin.** S'impose pour les étudiant-e-s notamment boursier-ère-s la nécessité d'un accès aux soins élémentaires et à ceux permettant des conditions de vie décentes sans reste à charge. Cela passe par le rattachement à la complémentaire santé solidaire, étendue aux jeunes bénéficiant du Contrat d'Engagement Jeune.

Pour davantage d'efficacité, il faut améliorer la coordination des actrices de la santé des jeunes comme les hôpitaux, les Agence Régionale de Santé, les Centres de Santé Universitaire, collectivités territoriales, CROUS, ou les établissements d'enseignement supérieur. En lien, **nous demandons l'évolution des Services de Santé Universitaires** en tant que réels acteurs de la santé des étudiant-e-s, c'est-à-dire vers des structures d'exercice coordonné. Ils permettront d'augmenter l'offre de soins et le service rendu aux étudiant-e-s en alliant soins et prévention et en offrant un parcours de santé de proximité. La pratique du tiers-payant et de tarifs opposables est une solution pour diminuer les causes financières du renoncement aux soins. La pérennité financière de ces structures pourrait être assurée par des subventions des collectivités territoriales, ou encore par le fonds d'intervention régional des ARS.

La crise sanitaire a potentialisé la prévalence des risques psycho-sociaux et restera une réelle source de préoccupation après la sortie de celle-ci.

Car chacun·e peut y être confronté, **il faut multiplier les actions et les communications visant à déstigmatiser les troubles de santé mentale**. Une campagne d'information déclinée pour les différents publics doit être déployée. Face à l'explosion de la demande et pour anticiper une croissance du besoin après avoir sensibilisé la population, l'offre de soins doit s'intensifier, et cela passera par la formation de davantage de psychologues.

Pour aller plus loin que le dispositif de remboursement des consultations de psychologie, **il faudrait que la création d'un master de psychologues cliniciens émane du ministère de la santé**, donc que ce soit intégré dans le Code de la Santé Publique, et en faire une profession de santé à part entière pour les psychologues qui voudraient s'engager dans cette voie-là, et in fine pouvoir bénéficier d'un remboursement par les circuits classiques.

Des formations doivent être dispensées aux professionnel·le·s en première ligne pour optimiser la prise en charge des pathologies mentales dans les situations d'urgence ; par exemple les personnes exerçant la profession de pompier, d'ambulancier, de policier, de professionnel du monde de la nuit ou de professionnel de la justice. **Cela ne va pas sans un renforcement, en parallèle, de la formation à ce sujet** des professionnel·le·s de santé. À l'échelle de la jeunesse, la formation au repérage des signes de détresse, des professionnel·le·s en contact du public étudiant doit être dispensée aux personnels de l'enseignement supérieur, du CROUS ou des missions locales. **La formation aux premiers secours en santé mentale doit être prodiguée à tous les étudiant·e·s** du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, **tout comme celle des gestes de premiers secours doit devenir obligatoire**. Cela permettrait de perpétuer l'éducation par les pairs qui prouve son efficacité.

**Recruter des psychologues au sein des structures d'exercice coordonné**, outre le fait qu'il n'y ait pas de reste à charge pour le patient ou la patiente, **permettrait de l'inclure dans un parcours de soin coordonné** où le médecin généraliste aurait un rôle primordial puisque effectuant une consultation en amont et pouvant orienter le patient vers une prise en charge psychiatrique si cela est nécessaire. **Le nombre de psychologues par établissement doit être multiplié par 10 selon les recommandations internationales**.

**La FAGE prône la mise en place d'une structure dédiée à l'amélioration de la qualité de vie et d'études des étudiant·e·s** afin de diminuer la part des risques psycho-sociaux imputables aux études et aux aspects académiques.

Pour lever l'omerta, **nous demandons que soit menée une campagne de prévention sur le harcèlement scolaire**, ciblant un public de l'école primaire au monde de l'enseignement supérieur, et des actions concrètes de formations mises en place, prises en charge et sanctions pour y remédier.

Enfin, le suicide est la deuxième cause de mortalité chez les jeunes. Pour que des réponses systémiques soient construites, **un plan national pour la santé mentale des étudiant·e·s et des jeunes doit être lancé**. Il y a un véritable enjeu à prévenir et guérir le mal-être des jeunes : sanitaire, social, économique et de réussite car la santé est un déterminant essentiel de l'accès à la formation, à l'emploi, au logement. Puisque'il est illusoire de penser que la santé de mentale peut être réfléchi isolément, des mesures de justice sociale doivent être prises.

**A**méliorer le système de santé de demain commence par l'amélioration de la formation des étudiant·e·s en santé.

Les futur·e·s professionnel·le·s de santé aspirent à un exercice coordonné en interdisciplinarité. Pour cultiver cette articulation dès les études, **il faut multiplier les cours en interdisciplinarité sur des thématiques qui peuvent être mutualisées. Le service sanitaire**, outil d'initiation aux enjeux de la prévention et de la promotion de la santé mais surtout d'interprofessionnalité par excellence, **doit respecter ses objectifs initiaux** pour espérer pouvoir intégrer progressivement d'autres filières de santé.

Ces formations sont riches en stages, or lorsque parmi les outils d'apprentissage se trouvent l'humain, la question du droit à l'erreur est épineuse. La réalisation de l'acte est soumise à la présentation spontanée d'un patient ou d'une patiente nécessitant une prise en charge au moment où l'étudiant·e est présent·e dans le service. La simulation permet de s'entraîner sans mettre en jeu la qualité des soins reçus par un usager du système. Au-delà de la simulation technique, un modèle de simulation relationnelle est essentiel pour appréhender la relation humaine avec le patient ou la patiente, et ce le plus possible en interprofessionnalité. **Nous souhaitons à ce titre favoriser l'émergence de centres de simulation en santé à proximité des campus universitaires** afin d'intégrer des modules de simulation à l'intégralité des parcours de formation. Puisqu'ils instaурeraient un apprentissage plus serein, la création d'espaces d'échanges pourrait permettre aux étudiant·e·s de débriefer sur un stage.

L'intégration de patient·e·s expert·e·s et aidants dans la formation permettrait de développer l'empathie des futurs professionnel·le·s, d'apprivoiser la relation soignant-soigné et de mieux appréhender les besoins du patient, par exemple à travers des jeux de rôle avec des associations de patients. **L'instauration de serious game** en interprofessionnalité, combinant l'apprentissage et des ressorts ludiques permettraient de travailler la prise de décision en groupe et en situation d'information imparfaite reproduisant au mieux la réalité du terrain.

Il devient nécessaire d'adapter et de réformer les formations des étudiants en santé pour qu'elles collent mieux aux réalités des métiers et aux nouvelles compétences des professionnel·le·s de santé. En corollaire, il est important de mieux former tous les futur·e·s professionnel·le·s de santé aux compétences des autres professions de santé pour espérer une meilleure articulation à l'avenir et une coordination et coopération plus efficiente. **Des modules de formation au numérique en santé, comprenant un tronc commun en interprofessionnalité puis des spécificités par future profession, doivent naître.** Par ailleurs, pour répondre aux nouveaux métiers de la santé de demain, en lien avec la stratégie d'accélération du numérique en santé et la réforme d'entrée dans les études de santé, **de nouveaux métiers devraient voir le jour**, par exemple un double cursus médecin-ingénieur pour former des professionnel·le·s de santé expert·e·s du numérique.

Enfin, des modules transversaux pour intégrer les nouveaux enjeux sociaux doivent figurer dans les formations de santé, comme sur la santé mentale, la gestion du stress, la relation soignant-soigné, la transition écologique, la santé environnementale, la lutte contre les discriminations dans le soin, le sport santé... Pour plus de cohérence, la formation continue devra se conformer à ces avancées. D'autres pistes sont la favorisation de l'accès à la recherche également en ambulatoire ou la création d'un cursus commun en santé publique accessible à toutes et tous.

**N**otre système de soin met encore trop de personnes de côté, ainsi il est urgent d'endiguer les discriminations en santé.

Le numérique a pour ambition de faciliter l'accès à la santé. Encourageant l'autonomie et la participation du patient dans son parcours, il doit être pour eux un outil de démocratie en santé. Toutefois, cela laisse craindre qu'il creuse certaines inégalités notamment géographiques à l'image des zones blanches, culturelles par le biais de la barrière de la langue ou socio-économiques à travers le coût financier de cette technologie, l'éducation et les compétences que son utilisation requiert. **Un travail doit être fait pour former dès le plus jeune âge à la littératie en santé** et à déconstruire les fake news, aider les patient-e-s à s'y retrouver au milieu de l'infodémie, ou encore **éduquer au développement de compétences informationnelles**. Une plateforme unique, suivant l'exemple de santé.fr, pourrait rassembler les informations fiables et scientifiquement certifiées pour les patients. Pour que tout le monde puisse en bénéficier, il faudra veiller à ce qu'elle soit accessible à toutes et tous, indépendamment d'une situation ou non de handicap, langue ou niveau d'information sur le sujet.

De nombreux praticiens refusent encore des soins pour motif discriminatoire. **Il est primordial de rappeler aux usagers le caractère illégal de cette pratique** et les informer sur les recours possibles de signalement à la Caisse Nationale d'Assurance Maladie. D'autres discriminations freinent l'accès aux soins, en particulier celles liées à une appartenance ou non vraie ou supposée à une ethnie, une nation ou une prétendue race, se traduisant par exemple par une prise en charge entachée par des stéréotypes ou des remarques déplacées rompant la relation soignant-soigné et donc perturbant le suivi. Pour y remédier, la formation des professionnel-le-s de santé est indispensable. Cela passera aussi par **l'investissement de moyens pour mettre à disposition des interprètes** dans les structures de soins afin de permettre une meilleure communication. Un référencement des langues parlées par les professionnel-le-s de santé, pouvant être intégré au module de recensement des professionnel-le-s à proximité dans l'espace numérique de santé contribuera à réduire la barrière de la langue. La formation en langues dans les études de santé est à réformer.

La méconnaissance des professionnel-le-s de santé vis-à-vis du suivi LGBTQ+ est délétère sur la santé des patient-e-s, tout comme de celui du suivi des personnes en situation de handicap ou encore des victimes de violences. **La priorité est ainsi une intégration dans les cursus de formation des professions de santé de modules permettant de comprendre la question du genre** (connaissances sociologiques sur la notion du genre et son implication pour les professionnel-le-s du soin, déconstruction des préjugés, discriminations et leurs conséquences, soins des patient-e-s intersexes), **de savoir prendre en charge tous les patient-e-s** (savoir-être non discriminant, recommandations de soins quelle que soit l'orientation sexuelle ou l'identité du genre, connaître et savoir orienter vers les professionnel-le-s prenant en charge la transidentité) **ou de savoir prendre en charge toutes les violences** (connaître tous les types de violence par exemple sexistes et sexuelles ou l'inceste sur mineur-e, être formé-e à l'écoute active, savoir repérer les signes de violences subies, savoir orienter une victime qui témoigne). Les professionnel-le-s au contact des jeunes notamment des centres de santé universitaires ou de l'équipe pédagogique doivent être en capacité de dépister ces spécificités ou violences et d'orienter vers les bons acteurs, tout comme les commissariats, hôpitaux et tribunaux pour ne pas retarder la prise en charge médicale et psychologique. Enfin, un phénomène dit "d'androcentrisme" entrave une bonne prise en charge des femmes à travers la connaissance moindre des manifestations de leur pathologie, il faut donc former, sensibiliser les professionnel-le-s et la population à cette problématique à ce sujet.





## 4 - ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE

# Introduction

L'orientation et l'insertion professionnelle ont longtemps été ancrées comme la construction de l'avenir d'un individu. Pour cela, il ou elle se devait de s'informer et de construire son profil, son avenir. Plusieurs aspects viennent alors impacter cette construction comme l'entourage de l'individu, l'institution scolaire.

Face au chamboulement et aux réformes successives comme celle du baccalauréat ou la mise en place de Parcoursup, une nouvelle volonté d'orienter les jeunes d'aujourd'hui se manifeste. Pour autant, un tel changement impacte l'adaptabilité des actrices de l'orientation qui peinent, de nos jours, à pouvoir apporter les solutions adéquates.

L'orientation d'un-e jeune est la clé de la construction de son avenir afin de pouvoir tendre à une insertion au sein du monde du travail. Une orientation se construit de manière personnelle, ce qui la rend bien différente d'un-e jeune à un-e autre. L'orientation se construit alors par l'ambition d'effectuer un métier ou bien de réaliser une formation précise permettant à la personne de s'épanouir. Cependant, aujourd'hui, face au manque d'informations et à la complexité de l'organisation de nos formations, l'orientation par défaut prend une place importante dans notre société.

Il est important de pouvoir répondre à ce problème majeur qu'est l'orientation par défaut en recentrant l'action des différents organes de l'orientation : lycées et établissements d'enseignement supérieur. Il est aussi déterminant d'accompagner l'orientation de chaque jeune sur toutes les strates de sa formation. Au-delà d'informer et d'accompagner le ou la jeune sur ces possibilités, il est primordial de lui permettre de se réorienter tout comme de ne pas subir une orientation prédéfinie par l'entourage ou des notes.

L'orientation en France se retrouve entachée par un constat bien inquiétant. Le décrochage scolaire prend une place bien plus prédominante que l'on pourrait penser. La crise sanitaire a pu révéler davantage cette problématique. Des dispositifs de lutte contre celle-ci sont mis en place, mais malheureusement, on constate un manque d'efficacité et de visibilité entre l'ensemble des dispositifs liés au décrochage scolaire. Il est alors essentiel de construire un rapport plus important entre la lutte contre le décrochage scolaire et les missions des établissements de formation.

Face à la problématique de l'orientation par défaut et du décrochage scolaire, nombre de jeunes ne suivraient pas la « route royale » vers l'insertion professionnelle. Aujourd'hui, la jeunesse connaît l'un des effets les plus redoutés d'une économie : le chômage. En 2020, le chômage touche en moyenne 20,2% des jeunes de 14 à 25 ans selon l'INSEE<sup>11</sup>. Depuis plusieurs années, les pouvoirs publics ont mis en place de nombreuses solutions pour répondre à ce chômage chez les jeunes. Ce constat ne fait que s'aggraver, accompagné d'une déconnexion continue entre l'enseignement supérieur et le monde professionnel. La question de la professionnalisation reste peu évoquée dans la majorité des établissements d'enseignement supérieur, tout comme la valorisation réelle des acquis et des compétences que chaque jeune peut acquérir.

Face à l'ensemble de ces défis, la FAGE amorce des propositions et des positions pour permettre de retrouver une orientation fluide, des réponses pour lutter contre le décrochage scolaire et des solutions pour que tout jeune puisse agir sur son insertion professionnelle.



L'orientation des jeunes se construit dès le plus jeune âge à travers le système scolaire et l'entourage. La quatrième ou la troisième sont déterminantes pour les jeunes puisqu'ils ou elles doivent faire le choix complexe entre la voie générale ou la voie professionnelle. Arrivé-e à la fin de ce second cycle, le ou la jeune doit prendre la décision de poursuivre dans un monde complexe qu'est l'enseignement supérieur ou bien de choisir la voie de l'insertion professionnelle. Il est plus qu'essentiel de militer pour une orientation active et efficiente des jeunes entre le lycée et l'enseignement supérieur.

Tout d'abord, **il est important de repenser la formation des enseignant-e-s du secondaire**. Acteurices de l'orientation des jeunes, ils et elles doivent permettre d'apporter des réponses à leurs questionnements. L'objectif serait **d'intégrer au sein de la formation des enseignant-e-s un module sur la thématique de l'orientation**, afin de donner aux professeur-e-s les informations essentielles pour renseigner au mieux les lycéen-ne-s.

Davantage de liens entre institutions scolaires, lycées et établissements d'enseignement supérieur pourraient fluidifier ce passage entre les deux niveaux, lors duquel un large fossé est souvent remarqué. La mise en place d'une **démarche de partenariat entre les établissements d'enseignement supérieur et les lycées d'une même région** pourrait répondre à cette problématique. Chaque établissement d'enseignement supérieur serait affecté à plusieurs lycées de la région afin de permettre l'entretien d'une relation durable, devant s'accompagner d'objectifs précis, comme la réalisation de temps sur l'orientation ou le nombre de projets d'orientation réalisés.

Face aux difficultés que rencontrent les universités pour allouer des ressources humaines suffisantes pour répondre à ces objectifs, **il est important de développer ou de faire émerger des programmes d'ambassadeurices** : des étudiant-e-s, pouvant être présentes auprès des lycées pour accompagner l'ensemble des lycéen-ne-s dans leur orientation et la découverte de l'enseignement supérieur. Pour que ce nouveau dispositif puisse bien prendre place, les universités doivent valoriser l'engagement de ces étudiant-e-s au sein de leur formation, en adaptant leur emploi du temps, en leur donnant les moyens de se déplacer et d'intervenir en lycée.

La fin de la terminale et le choix des vœux sur Parcoursup est un moment clé dans l'orientation des jeunes. **Il est crucial de faire évoluer cette échéance en proposant la mise à disposition de ressources numériques**, comme des vidéos de témoignages d'étudiant.e.s sur une filière ou la vie à l'université, à l'ensemble des lycéen-ne-s.

L'entrée à l'université est parfois compliquée, et un changement d'orientation est souvent limité. **Les établissements d'enseignement supérieur doivent se saisir de la question** en mettant en place des professeur-e-s référent-e-s afin d'**accompagner les néo-entrant.e.s sur le fonctionnement de l'établissement ainsi que sur leur orientation dès la première année**. Une orientation plus efficiente doit également répondre à la problématique de l'orientation par défaut et à la difficulté des étudiant-e-s à pouvoir changer de parcours. **La FAGE souhaite que les passerelles entre les formations connexes**, afin de faciliter la réorientation de tou-te-s, soient développées et diversifiées.

# 17 REPENSER L'ORIENTATION DANS LES DIFFÉRENTS CYCLES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

L'orientation est un enjeu majeur, qu'elle soit personnelle pour un-e jeune ou collective pour une société. Elle ne se limite pas aux choix réalisés au lycée mais se construit également tout au long de son cursus universitaire, de la licence avec le choix des spécialités à la candidature, au master jusqu'au doctorat qui sont des temps déterminants pour la construction du parcours.

L'accompagnement de l'orientation des jeunes ne se limite pas à l'entrée au sein du monde de l'enseignement supérieur. Il est important d'agir, dès le premier cycle sur l'orientation de l'étudiant-e, avec des temps dédiés. **Il s'agira de présenter les formations et spécialisations possibles.** Par ce même objectif, les services d'orientation et d'insertion professionnelle doivent pouvoir mettre à disposition l'ensemble des éléments d'informations et un accompagnement adéquat pour construire le projet professionnel.

Afin de permettre une orientation plus efficiente dans l'enseignement supérieur, **la redéfinition des missions de l'ONISEP doit fédérer l'ensemble de ses services** dans l'objectif de mieux centraliser les informations sur les différentes formations et accompagner les services à répondre aux besoins des étudiant-e-s en proposant des ressources variées. Ce service se devra d'être proactif dans la mise en place d'audits auprès des étudiant-e-s sur leur orientation afin d'avoir une analyse des différents parcours.

L'accompagnement d'un-e jeune sur son orientation se poursuit également au second cycle. En effet à la fin du premier cycle, l'étudiant doit statuer sur un choix de spécialisation et une continuité en master. L'accompagnement du ou de la jeune doit se renforcer à cette période, en appliquant l'ensemble des propositions faites précédemment. Une orientation plus active dans l'enseignement supérieur **passé également par une volonté d'aider les étudiant-e-s à s'orienter plus aisément sans se retrouver face à des limites géographiques ou logistiques. Il faudra donc permettre de changer d'établissement, de formation tout comme de région, notamment entre les différentes années de licence ou de master, par la motivation d'un choix d'orientation.**

Aussi, **la préparation vers la poursuite en troisième cycle doit pouvoir s'effectuer tout au long du cursus des étudiant-e-s qui souhaitent s'y orienter.** Pour cela, **la FAGE demande la mise en place d'initiations à la recherche en licence et en master**, des présentations de la recherche lors des salons d'orientation, et l'aménagement du second semestre des M2 recherche pour leur permettre de construire leur projet de recherche grâce à un véritable accompagnement. **Chaque étudiant-e doit pouvoir accéder à toutes les informations concernant le doctorat,** grâce au développement de supports et à la création d'une plateforme nationale d'informations.

De plus, la procédure d'inscription pour l'entrée en doctorat est problématique quant à l'égalité d'accès puisque les critères sont très différents d'une école doctorale à l'autre. Les démarches administratives sont exacerbées par l'existence de trop nombreuses plateformes de candidatures. Pour pallier ces problèmes, **il faut rendre publiques et uniformiser les procédures d'inscription grâce à la création d'une plateforme numérique commune.**

**D**e nos jours, l'enjeu de l'insertion professionnelle des jeunes fait l'objet d'un parallélisme avec l'important taux du chômage chez cette population. De nombreux dispositifs visant à accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelle existent, mais une réelle harmonisation et une communication autour de ces derniers doit être renforcée. Il ne suffit pas d'agir sur les actrices externes à l'enseignement, mais également d'agir sur les éléments favorisant l'insertion professionnelle au sein d'un cursus comme le stage.

Aujourd'hui, nombreuses et nombreux jeunes se retrouvent à mener une expédition longue et semée d'embûches pour trouver un stage. Souvent considéré comme une étape obligatoire et importante pour beaucoup d'entre elles et eux, le stage est une réponse et un axe de professionnalisation prépondérable. Malheureusement, la recherche de stage et l'accompagnement pouvant être fait sur ce dernier restent altérés et souvent compliqués.

Cette recherche de stage s'est encore davantage complexifiée avec la crise sanitaire. Des formes altérées ont su se manifester comme l'auto-stage apportant une réponse aux jeunes en situation d'entrepreneuriat. Cela implique alors une autonomie bien plus importante voire même une autonomie totale dans l'exercice. L'accompagnement du stage doit pour autant être effectif pour tout.e étudiant.e afin qu'elle ou il ne soit pas laissé.e seul.e face aux difficultés.

La démocratisation du stage au sein de la formation de l'ensemble des jeunes est l'un des premiers enjeux. **Chaque jeune en formation doit pouvoir prétendre à réaliser un stage durant son premier cycle, et ce pour l'ensemble des filières.** Ce stage doit intégrer directement le parcours de l'étudiant.e, soit par une prise en compte dans l'évaluation, soit par une valorisation comme expérience réalisée. Les parcours doivent ainsi pouvoir s'adapter de sorte à ce que la réalisation d'un stage pendant des périodes de vacances ou des périodes de creux scolaires soient le dernier recours.

Le second enjeu soulevé ici est la disponibilité des offres de stage à destination des jeunes. Une plateforme répertoriant les offres de stage, intégrant de nouvelles offres et alimentée par les différent.e-s actrices, devrait être mise à disposition par les services d'orientation et d'insertion professionnelle, avec le soutien de l'organisme national. Elle pourrait également comporter l'archivage des anciens stages : entreprises d'accueil et rapports, afin de permettre aux étudiant.e-s de s'informer grâce aux expériences vécues par leurs pairs.

Un manque d'accompagnement de l'étudiant.e dans la recherche et la réalisation du stage est également notable. **Chaque étudiant.e stagiaire doit pouvoir être encadré.e par un· référent.e de l'équipe pédagogique dans sa recherche de stage.** Le ou la référent.e ne pourrait suivre que 3 étudiant.e-s au même moment afin de permettre un accompagnement optimal.

De plus, il est crucial que les établissements se saisissent de la question de l'insertion professionnelle, notamment par l'intermédiaire de la création d'un poste d'un.e chargé.e de la professionnalisation et de l'insertion professionnelle. Intimement lié.e aux services d'orientation et d'insertion professionnelle, il ou elle pourra agir sur la question du stage ou encore mener les expertises sur l'insertion professionnelle suite à l'obtention du diplôme afin d'agir concrètement sur les évolutions spécifiquement liées à l'établissement.

**D**e plus en plus, on remarque une dichotomie importante entre le monde de la formation et le monde du travail : l'un et l'autre ne se comprennent pas ou n'arrivent pas à répondre au besoin de l'autre. En outre cet aspect déjà concerné par de nombreux programmes, l'insertion professionnelle d'un·e jeune ne se limite plus à l'obtention d'un certain niveau de diplôme. Face à ce constat marquant, l'inégalité s'accroît entre les jeunes face à la grande porte d'entrée vers la vie active.

Pour cela, la FAGE répond par plusieurs propositions : **le développement de plusieurs dispositifs et l'accompagnement par différentes instances sur l'insertion professionnelle des étudiant·e·s.**

L'insertion professionnelle se doit d'être mieux préparée lors de nos formations. **Davantage de liens entre les établissements d'enseignement supérieur doivent être instaurés pour démocratiser les échanges entre eux et les actrices de l'insertion professionnelle**, avec des dispositifs comme le mentorat. Par ce maillage, il sera possible de mettre en place des projets concrets visant à rapprocher l'étudiant·e du monde de l'emploi. De plus, il est important de **permettre un maximum d'interventions de professionnel·le·s au sein du cursus de l'étudiant·e**, en les intégrant parfois aux projets que l'étudiant·e pourrait mener durant son parcours.

Il est primordial de recadrer les enseignements et les temps d'accompagnement concernant l'insertion professionnelle. **La FAGE demande à ce que les cours de « projet professionnel personnalisé » soient réinvestis de manière plus continue.** Le but n'étant pas de proposer un exposé à l'étudiant·e mais bien de réagir et de faire découvrir le monde socio-professionnel, par exemple via des séminaires ou des temps dédiés à des projets mobilisant des expériences et des acquis.

Les services d'orientation et d'insertion professionnelle des différents établissements d'enseignement supérieur sont ainsi des piliers indispensables pour cette mission. Le développement d'un organisme national fédérant l'ensemble de ces services permettrait de donner une envergure nationale et un soutien aux différents services sur la question. Il sera possible de proposer un ensemble d'informations sur l'insertion professionnelle et sur la valorisation des acquis avec l'aide de supports : MOOC, campagnes de communication ou guides.

Il est indispensable également que ces services viennent en aide et interviennent au sein du cursus du ou de la jeune, par des interventions en cours ou une proposition d'accompagnement personnalisé.

Sur le pan académique, **il est important de communiquer autour des différents dispositifs de reconnaissance des acquis socio-professionnels** comme les Valorisations des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) ou les Valorisations des Acquis et Expériences (VAE) afin de les démocratiser auprès de tout public. Il est aussi important de **permettre leur accessibilité à toutes et à tous.** Aujourd'hui, il existe une disparité entre les établissements sur l'application du dispositif, notamment par son coût, parfois très élevé dans certains établissements. **Une harmonisation est à prévoir pour permettre à tout·e jeune d'en bénéficier de manière égalitaire.**

**A**vec la crise sanitaire, le décrochage scolaire a été mis en lumière. Cette problématique fait l'objet de politiques publiques de la primaire au secondaire, mais aucunement dans l'enseignement supérieur. Or, le décrochage d'un·e lycéen·ne n'est pas comparable à celui d'un·e étudiant·e. L'étudiant·e peut connaître une situation de décrochage pour de multiples raisons, comme l'exercice d'une activité salariale. Le décrochage peut avoir de nombreux impacts, notamment sur la santé mentale. Face à l'ensemble de ces problématiques, nous nous devons de réagir.

Au sein des établissements d'enseignement supérieur tout comme au sein des lycées, il est important de **mettre en place une coordination avec les actrices luttant contre le décrochage scolaire**. Le but étant de pouvoir informer et sensibiliser l'ensemble des actrices de la formation des jeunes.

**Nous demandons la mise en place d'un schéma directeur de lutte contre le décrochage**. Ce schéma devra comprendre des objectifs et des dispositifs qui permettront d'y répondre, et également la mise en place d'un audit pluriannuel au sein des établissements, prenant en compte le pourcentage de décrochage, les causes éventuelles et les axes d'amélioration de l'établissement. Ce même schéma devra comporter un référencement des différent·e·s actrices luttant contre le décrochage avec lequel·le·s travaille l'établissement. Il devra également comprendre la formation des services d'orientation et des professeur·e·s référent·e·s sur cette thématique.

**Pour permettre d'agir plus concrètement, ce schéma directeur intégrerait deux dispositifs :**

- **Un dispositif d'accompagnement des publics « potentiellement décrocheurs »** ayant pour but de cibler certains publics étudiants soulevés par l'audit mentionné précédemment. Par exemple, un·e étudiant·e exerçant une activité salariale en parallèle de ces études pourrait bénéficier de ce dispositif et donc notamment d'un accompagnement dans son parcours de formation et des informations sur les possibles ajustements auxquels il ou elle pourrait prétendre.
- **Un processus d'accompagnement des personnes en situation de décrochage dans leur « sortie anticipée »** serait également compris dans ce schéma, afin de mettre en relation l'étudiant·e et le service d'orientation pour qu'il ou elle ait connaissance des possibles continuités de son parcours. Dès lors, si souhaitée, il ou elle pourrait envisager une réorientation dans une autre formation, un changement d'établissement pour se spécialiser ou encore une mise en lien avec des actrices de l'insertion professionnelle.

Ces dispositifs devront tendre à répondre à des objectifs comme le pourcentage d'étudiant·e·s en sortie anticipée mis·e·s en relation avec des actrices du mentorat ou de l'insertion professionnelle. La lutte contre le décrochage dans l'enseignement supérieur passe également par une orientation plus active et efficiente, et un accompagnement dès le collège et lycée pour qu'il puisse préparer son avenir en toute sérénité, comme développé précédemment.





## 5 - LOGEMENT

# Introduction

La précarité étudiante est causée par de nombreux facteurs, il semble essentiel d'agir sur les principaux postes de dépenses. **Le logement occupe le premier poste de dépense et représente près de 50% du budget d'un·e étudiant·e.** La problématique majeure pour un ou une étudiante sera de trouver un logement à prix abordable, ce qui s'avère être un réel parcours du combattant. **Le logement, vecteur d'autonomie et d'émancipation pour la jeunesse,** représente aujourd'hui un réel frein à la poursuite d'études ainsi qu'à l'intégration professionnelle. Au-delà de la jeunesse et du public étudiant, le logement représente une problématique centrale dont il est urgent que les politiques se saisissent.

Si en France, de nombreuses politiques de logement ont vu le jour, ce sont aujourd'hui 4 millions de personnes qui sont dites "mal logées" selon la fondation Abbé Pierre. Alors que la première sécurité d'une vie stable se trouve être le logement, celle-ci n'est pas évidente à combler. Il est impératif que des formes d'habitats novatrices mais pérennes soient développées et mises en avant. En parallèle, c'est en proposant un accompagnement plus accru dans la recherche de logement, que la jeunesse pourra alors trouver plus rapidement, et à hauteur de ses moyens, un hébergement digne et permettant une vie saine. Si aujourd'hui des dispositifs voient le jour, ce sont leur application qui semble être difficile sur les territoires. Pour ces raisons nous proposons des solutions pour faciliter l'accès au logement des jeunes.



Aujourd'hui, l'accès à un logement est largement conditionné par la situation sociale du ou de la jeune et sa famille, et considérant les vertus de la décohabitation, cela constitue un facteur aggravant quant à l'égalité des chances. L'accès au logement autonome en tant que vecteur de mobilité sociale et d'émancipation reste donc fondamentalement une question financière à laquelle il devient urgent d'apporter des réponses.

Le premier frein d'accès au logement reste indéniablement l'explosion du prix des loyers, notamment lors de la période de rentrée synonyme de recherche de logement. Les étudiant-e-s par exemple, ont un revenu souvent inférieur au reste de la population et sont pourtant soumis-e-s aux aléas d'un parc plus cher et plus sélectif. C'est par ailleurs la catégorie la plus précaire de la population qui est la plus sensible aux augmentations de loyers. Là où le taux d'effort, rapport entre les dépenses liées à l'hébergement et le revenu, est en moyenne de 22 % chez les jeunes de moins de 25 ans, il dépasse les 50 % chez les étudiant-e-s<sup>12</sup> amenant indéniablement à une situation complexe. C'est d'ailleurs pour les jeunes que l'on constate, sans surprise, un coût de l'immobilier en France très élevé. Le marché locatif privé voit ses prix s'envoler malgré une réalité qui ne permet pas à la population de suivre financièrement.

**Ainsi, nous prôtons depuis de nombreuses années la généralisation de l'encadrement des loyers dans l'ensemble des territoires en tension.** L'arrêt du dispositif pendant plusieurs années dans les villes qui l'avaient mis en place fut un échec. De nouveau rendu possible avec la loi ELAN, seules quelques villes et métropoles comme Paris, Lyon ou Lille ont pu le mettre en place.

En effet, la loi ELAN vient apporter des solutions concrètes à des problèmes contemporains tels que la crise du logement, la mobilité, la cohésion et mixité sociale, la restructuration et le logement social. On y retrouve notamment un article portant sur la mobilité dans le parc social comme privé permettant un accès à un contrat de location de courte durée d'un logement meublé. Le bail mobilité autorisé par la loi ELAN permet alors une meilleure flexibilité au bailleur et facilite l'accès au logement, notamment à des étudiant-e-s ou des jeunes en mobilité professionnelle.

De plus, la loi de 2018 prévoit un encadrement des loyers qui permet de limiter l'évolution du loyer d'un logement loué vide ou meublé dans certaines zones géographiques, dites zones tendues. Ces dernières correspondent aux 28 agglomérations ou 1149 communes dans lesquelles l'offre de logements est insuffisante par la difficulté d'accès au logement ou un niveau trop élevé des loyers. Une fois mis en place, le dispositif d'encadrement des loyers prévoit des baux devant s'aligner sur un loyer de référence fixé par décret.

Il est aujourd'hui plus que temps de généraliser le dispositif d'encadrement sur le territoire français. L'encadrement des loyers mis en place dans l'agglomération parisienne a permis une baisse notable de l'inflation (+0,5% soit la hausse la plus faible constatée depuis 2001) d'après le dernier rapport de l'OLAP. **Il est également nécessaire de développer en amont la création d'observatoires des loyers chargés d'établir un diagnostic territorial de l'offre et du coût du logement**, dans le but de fixer les montants d'encadrement. Enfin, **les recommandations des OTLE (Observatoire Territoriaux du Logement Étudiant), rassemblant les acteurs locaux du logement étudiant d'un territoire, doivent voir leur expertise davantage prise en compte** dans les politiques logement et d'aménagement du territoire, locales et nationales.

Le Plan 60 000 logements, promesse de construction de 60 000 nouveaux hébergements pour les étudiant·e·s, est aujourd'hui loin d'atteindre son objectif avec seulement environ 35 000 logements. Ce chiffre est largement insuffisant face au besoin croissant de logements de la part de la population étudiante.

En 2020, ce sont 173 731 places disponibles en résidences étudiantes pour 2,7 millions d'étudiant·e·s sur le territoire français. L'offre de logements étudiants ne suit pas la demande qui ne cesse d'augmenter. En effet, le nombre de jeunes entrant dans l'enseignement supérieur augmente chaque année mais le parc locatif à disposition ne suit pas cette forte croissance qui imposerait un rythme de 40 000 nouveaux logements chaque année. Depuis 1990, la population estudiantine a augmenté de 50%, ce qui est loin d'être le cas dans le nombre de logements destinés à celle-ci. Le manque de suivi pluriannuel des différents plans logements proposés ces dernières années ont mené à de multiples échecs et n'ont fait qu'accentuer la problématique du logement : plan 60 000, retards des créations de places. S'ajoute à cela une dégradation des logements existants, notamment du parc immobilier des CROUS. **Il est urgent de mettre en place des politiques de construction et de réhabilitation ambitieuses** ainsi qu'un réel suivi de celles-ci afin qu'elles puissent atteindre leurs objectifs.

De nombreuses infrastructures sont inoccupées et inutilisées. Face à ces constats, il est nécessaire d'envisager une réhabilitation des locaux inoccupés en logements étudiants afin d'augmenter l'offre locative. Le gouvernement doit se saisir de cette opportunité afin de répondre à la demande de logement des étudiant·e·s.

Chaque étudiant·e doit avoir la possibilité de vivre dans un logement digne et pérenne. Dans cet objectif et afin de répondre aux enjeux environnementaux, la loi climat et résilience votée en août 2021 fixe un calendrier de rénovation énergétique des logements. Celui-ci indique qu'en 2025, les logements classés G en termes de performance énergétique ne pourront plus être mis en location. En 2028, ce sera le cas des logements classés F, puis des logements classés E en 2034. Ambitieux et nécessaire, ce calendrier et ces objectifs sont indispensables, mais ne doivent pas risquer d'augmenter les tensions du nombre de logements disponibles, particulièrement dans les grandes métropoles.

Nous préconisons une mise en place et un suivi de politiques ambitieuses de construction et de réhabilitation de logements étudiants. Dans cette dynamique, il nous semble nécessaire de **transformer les infrastructures inactives existantes en logements étudiants et/ou jeunes afin de permettre un premier pas dans l'émancipation des jeunes**. De plus, il est nécessaire de **déployer un investissement permettant le respect du calendrier de rénovation énergétique mis en place dans le contexte de la Loi Climat et Résilience**. L'habitat jeune, ne doit pas être un agglomérat de logements insalubres et de passoires énergétiques à moindre coût au détriment de la bonne santé des jeunes.

L'accès au logement est l'une des principales difficultés des étudiant·e·s alors même qu'il s'agit d'un vecteur d'émancipation essentiel. Dans certaines zones géographiques, notamment les grandes villes étudiantes, l'offre de logements est inférieure à la demande, donnant lieu à de grandes difficultés pour trouver un logement. Cette difficulté est intensifiée par un manque d'accompagnement humain comme financier. Les démarches liées au logement sont souvent peu lisibles et les dispositifs proposés ne sont pas efficaces. Pourtant, le logement, en tant qu'important vecteur d'émancipation des jeunes, occupe une dimension sociale réelle. Malgré ces constats, actuellement, très peu de moyens sont alloués aux acteur·ices de l'accompagnement au logement. Par ailleurs, les dispositifs et acteur·ices existant·e·s sont souvent méconnu·e·s par la population étudiante.

La dimension sociale de l'accompagnement des jeunes vers l'accès au logement est primordiale. De ce fait, les agences immobilières à vocation sociale, comités locaux pour le logement autonome des jeunes, associations actrices de l'accompagnement social ou résidences CROUS sont autant d'acteur·ices jouant un rôle central de stabilisation des populations précaires. Les crises sociales et économiques actuelles fragilisent de nombreux ménages. En ce sens, l'action des associations d'insertion par le logement permet à la fois de limiter les expulsions locatives et les ruptures de parcours résidentiels. Le contexte de crise sanitaire et sociale a engendré une montée en charge des missions d'accueil-information-orientation, des missions d'accompagnement social et des missions de gestion locative, il est donc essentiel d'allouer des moyens supplémentaires sur ces trois missions à travers un soutien largement renforcé des collectivités territoriales et de l'État.

En outre, plusieurs facteurs freinent l'accès au logement autonome des jeunes notamment le dépôt de garantie, son montant oscillant entre 1 et 3 mois de loyer. Face à ce constat, des dispositifs d'accompagnement ont été déployés mais restent très méconnus. Action Logement est un acteur majeur de l'accompagnement au logement avec le déploiement de l'avance Loca-Pass et la Garantie Visale, deux dispositifs se heurtant cependant à la réticence des bailleurs et bailleuses. En effet, peu d'entre eux l'acceptent malgré l'interdiction de refus, par méconnaissance mais également par peur des lourdeurs administratives. Il est vrai qu'en cas de dédommagement, les démarches administratives prennent davantage de temps lorsque l'État est garant. Aujourd'hui, face à la forte demande, les bailleurs et bailleuses peuvent se permettre de sélectionner les candidat·e·s et ainsi éviter la Garantie Visale. C'est pourquoi **il est essentiel que les dossiers Garantie Visale soit mieux traités pour limiter les lourdeurs administratives. Il est également nécessaire que le secteur privé fournisse un réel effort dans l'acceptation des dossiers Garantie Visale et que les refus injustifiés ne soient plus tolérés.**

La complexité des démarches administratives constitue enfin un frein central. Il existe des aides pour simplifier les démarches des futur·e·s locataires, mais également des propriétaires, tel que le dispositif Dossier Facile. Ce dispositif a été mis en place par le gouvernement afin de clarifier et simplifier les relations entre locataires et propriétaires dans le cadre de la location des hébergements du secteur privé. Malgré les bénéfices, le dispositif reste méconnu des étudiant·e·s. **Il est essentiel de le développer davantage en améliorant son rayonnement, mais également en l'élargissant au-delà du parc locatif privé.** Enfin, dans l'objectif d'individualiser l'accompagnement afin de répondre aux problématiques de chaque étudiant·e, **il est important qu'un accompagnement personnel puisse être proposé.**

**E**n 2021, le logement représente en moyenne un coût de 551€ pour un·e étudiant·e soit environ 50% de ses dépenses mensuelles. Dans un contexte où la stabilité économique des étudiants et étudiantes n'a jamais été autant remise en question, il est nécessaire que des aides au logement répondant aux besoins du public étudiantin soient proposées. Malheureusement, les aides au logement sont en diminution constante.

Depuis 2017, les Aides Personnalisées au Logement connaissent une baisse annuelle de 5€, ceci dû au poids qu'elles représentent pour les finances publiques. Cette aide doit être rapidement revalorisée. En effet, ce sont des milliers de jeunes qui comptent sur cette APL afin de pouvoir financer une partie de leur logement et donc leur permettre de pouvoir utiliser leur revenu pour financer d'autres besoins fondamentaux.

En parallèle, si notre œil s'arrête très rapidement sur les APL, c'est souvent au détriment de la mise en avant des Allocation Logement Social ou encore des Allocation Logement Familial. En effet ces 3 aides concernent les étudiant·e·s salarié·e·s ou non, les jeunes actifs·ves ou encore les jeunes en contrat d'alternance ou d'apprentissage. Elles permettent un soulagement considérable bien qu'insuffisant pour le paiement du loyer.

Si les conditions pour en bénéficier sont nombreuses ce n'est pas pour autant que leur disponibilité est évidente. En effet, depuis le 1er janvier 2021, une réforme des APL est mise en place avec une nouvelle méthode de calcul et celle-ci ne prend alors non plus en compte les revenus année N-2 mais bien les revenus sur les 12 derniers mois glissants. De plus, tous les trois mois, une révision de la situation du ou de la jeune ou étudiant·e est faite afin d'adapter au mieux le versement des APL. A l'heure actuelle nous constatons des disparités dans la mise en application de la nouvelle méthode de calcul sur les territoires notamment auprès du public étudiantin.

Le taux de non-recours étant en partie lié à la visibilité et à la lisibilité des aides au logement **la FAGE préconise de déployer une communication efficace et efficiente sur les aides au logement pour les jeunes : APL, ALS et ALF.**

Depuis 2017, à cause du poids qu'elles représentent pour les finances publiques, les APL ont connu de nombreuses baisses successives. **L'aide au logement doit impérativement être revalorisée. Il est d'autant plus important à notre sens, de calculer les APL sur le montant du loyer moyen propre au bassin de vie.** Cela signifie que chaque ville aurait des APL adaptées qui seraient au plus proches des réels besoins pour palier la première dépense des jeunes qu'est le logement. Ce calcul permettrait alors une aide équitable pour toutes et tous.

Enfin, si son logement ne peut permettre à l'étudiant·e ou au jeune de bénéficier des APL, alors qu'il ou elle peut bénéficier des ALS, dans le cas où les ALS serait un moyen de ressources non négligeable pour payer le loyer, **nous demandons à ce que le montant des ALS soit équivalent au montant des APL en prenant en compte la revalorisation souhaitée.**

**N**ous nous confortons aujourd'hui dans l'appréciation de modes de logements qui ne correspondent plus aux besoins aujourd'hui ressentis par les jeunes, et plus particulièrement les étudiantes et les étudiants. Diverses pistes sont alors à étudier afin de pouvoir proposer de nouvelles formes de location qui soient à la hauteur des enjeux contemporains (sociaux, écologiques,...).

**La FAGE demande une démarche de facilitation à l'accès du parc HLM pour les jeunes et étudiant·e·s.** Ainsi ce parc, historiquement prévu pour le logement provisoire des familles pourrait être revu afin de permettre une accessibilité à un logement moins onéreux et ce en développant notamment la colocation entre jeunes ou étudiant·e·s.

Les jeunes et particulièrement les étudiant·e·s ont des modes de vie qui les poussent à être en forte mobilité, étant soumis·e·s à des changements fréquents dans leur parcours. En marge de la massification de l'enseignement supérieur, les cursus universitaires sont de moins en moins linéaires, impliquant de rejoindre une académie différente d'une année à l'autre, confrontant ces dernier·e·s à la problématique des délais d'attribution. Pourtant, l'accès au parc HLM est conditionné à un traitement lourd des dossiers qui ne laisse aucunement la possibilité pour les étudiantes et les étudiants d'investir ces biens. **Il faut pouvoir agir sur les délais de ces procédures** afin de permettre aux étudiant·e·s de jouir d'une politique de l'habitat plus juste.

En parallèle, il faut travailler sur l'offre en elle-même au sein de ce parc locatif. Celui-ci est, dans sa conception, majoritairement à destination de familles mononucléaires et donc inadapté à l'accueil d'un·e étudiant·e seul·e. Il apparaît alors naturel de voir émerger d'autres formes d'habitations comme la colocation dont la généralisation fut permise par la loi ELAN. Cette solution peu coûteuse et efficiente présente de nombreuses vertus : en plus de faciliter la généralisation du parc HLM aux étudiantes et étudiants, elle constitue une réelle plus-value pour la réussite scolaire et un vecteur fort de lutte contre l'isolement social. Étendre ce mode de location aux autres parcs locatifs tel que le réseau des œuvres par des mesures incitatives permettrait donc un accès facilité au logement à un plus grand nombre d'étudiant·e·s.

Plus globalement, l'agencement des espaces dans la conceptualisation des biens fonciers à destination des jeunes est aussi une question centrale. **Il est primordial de prendre en compte les espaces communs de sorte à créer de réels lieux de vie, d'animation, de solidarité, de pratique d'activité physique, d'échanges et même d'engagement. Permettre la mise en place de lieux de vie mutualisés mais également d'espaces verts au sein des résidences constitue désormais un critère décisif** pour un logement à destination des jeunes.

Une nouvelle forme de logement fait également son apparition, la colocation intergénérationnelle. D'après une étude des Petites Frères des Pauvres/CSA (2017) : "900 000 seniors seraient isolés des cercles amical et familial". Près de 2/3 des français jugent que le lien intergénérationnel est « essentiel », en dépit de certaines difficultés<sup>13</sup>. C'est alors un double avantage : d'une part une lutte contre l'isolement des personnes âgées et d'autre part la simplification dans la recherche de logement à faible coût. La FAGE demeure vigilante sur de potentiels abus inhérents à ce type de logement et sur le respect de la charte de la cohabitation intergénérationnelle solidaire.





# 6 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE

# Introduction

**D**epuis le siècle dernier, le bouleversement de la situation environnementale n'a eu de cesse d'empirer, ayant pour principale conséquence le changement climatique. Cette situation est inédite, une seule espèce détient désormais entre ses mains le devenir de la Terre. Les changements qu'elle induit sont démesurés, affectant l'ensemble des écosystèmes au point de dépasser les forces géophysiques et d'induire une nouvelle ère géologique, l'Anthropocène.

Les rejets atmosphériques de gaz à effet de serre (GES) dus aux activités humaines n'ont cessé d'augmenter et le phénomène s'est encore accru ces dernières décennies avec plus de 55,3 Gigatonnes de CO<sub>2</sub>e émis en 2018<sup>14</sup>. En parallèle, la température moyenne à la surface de la planète se rapproche dangereusement de la limite de 1,5 °C fixée par les Nations Unies pour éviter la pire (+1,25 °C en 2020)<sup>15</sup>. Les phénomènes climatiques extrêmes sont alors davantage visibles, plus récurrents et aggravés par ce dérèglement comme 70% des événements de la dernière décennie<sup>16</sup>, les sécheresses comme les inondations, les canicules comme les tempêtes.

Les conséquences sur notre quotidien sont multiples : hausse des famines due aux perturbations des systèmes agricoles, fonte des glaces entraînant une montée des eaux, feux de forêt géants, déplacement de populations... Le groupe d'expert-e-s intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dans son dernier rapport, remet en cause la viabilité même de la Terre si nous ne faisons pas « des efforts colossaux et urgents » pour faire face à la crise climatique et écologique.

La prise en compte des enjeux de transition écologique est désormais nécessaire, à toutes les échelles de notre société. Les gouvernements doivent s'emparer urgemment de ces enjeux et légiférer en ce sens pour atteindre les objectifs fixés collectivement dans le cadre des espaces d'échanges internationaux (Conférences des Parties, Forum politique de haut niveau pour le développement durable, ...).

Si l'Europe fait figure de pionnière dans la construction de politiques publiques en faveur de la protection de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique, la France doit aussi s'en emparer et s'atteler à ce chantier titanesque à la hauteur de ses engagements.

La FAGE, en tant que représentante des jeunes, attend désormais plus d'ambition pour répondre à l'urgence de la situation. Les jeunes sont de plus en plus inquiet-ète-s sur le sujet du climat qui figure parmi leurs premiers centres d'intérêt. D'autant qu'ils et elles sont les premier-ère-s concerné-e-s en tant qu'héritier-ère-s des décisions du passé qui devront être assumées par les générations futures.



**F**ace au défi collectif que représente l'urgence climatique, il est nécessaire de former 100% de la population aux enjeux de transition écologique. Ainsi, **la FAGE demande la création d'un socle de connaissances et de compétences commun permettant à chacun-e de disposer des outils et acquis essentiels**. L'acquisition de ce socle doit se faire à travers un parcours éducatif cohérent, de la maternelle au supérieur. Dès le plus jeune âge, il est primordial d'intégrer des modules de sensibilisation, devant par la suite tendre vers une spécification sur les enjeux de la transition écologique.

Cette dynamique doit se traduire dans l'enseignement supérieur par **la valorisation des formations pré-existantes et l'actualisation des maquettes de formation pour y intégrer ce socle commun, et faire apparaître des UE transition écologique ou bien des ECTS dédiés**. L'assimilation de connaissances doit se poursuivre tout au long de la vie grâce à une intégration de la transition écologique dans la formation continue des professionnel-le-s. L'inclusion de formation et de cycle de conférences au sein des "universités pour tous" et des "universités inter-âge" complète ce parcours pour l'ensemble de la population.

La formation et la sensibilisation du jeune public ne serait pertinente sans donner de réelles ressources et connaissances aux encadrant-e-s. **La FAGE demande une inclusion de la transition écologique dans la formation en INSPE** transversalement via les cours de savoirs fondamentaux, disciplinaires et de stratégies pédagogiques. Cet axe doit également se traduire dans la création d'outils pédagogiques et la collaboration entre INSPE à l'échelle nationale. **La formation des inspecteur-trice-s et l'intégration de critères de transition écologique dans les évaluations est indispensable**. Les équipes pédagogiques n'étant pas les seules encadrantes, **la création d'une certification transition écologique permettra d'impulser cette dynamique au sein de la formation des agents**.

Défi contemporain, la transition écologique est intrinsèquement dépendante de la recherche. **Il faut poursuivre la stratégie nationale de transition écologique en appliquant l'axe d'orientation de production de connaissances**, la recherche vers la transition écologique, en adaptant notamment les sujets de thèses aux enjeux de la transition écologique et en limitant ceux allant à leur rencontre. Cette volonté peut s'inscrire dans les orientations du Pacte vert de l'UE, en développant l'open data pour faciliter l'interopérabilité des données, et par **l'investissement massif dans la recherche pour la transition et les technologies propres**.

La volonté de changement doit transparaître dans les orientations des établissements de l'ESR. Cela passe par une inclusion des enjeux dans leur gouvernance, notamment par la création d'une vice-présidence dédiée. La mobilisation des étudiant-e-s est une priorité, pouvant se traduire par la valorisation des projets en mobilisant des fonds dédiés, mais également en valorisant leur engagement sur ces sujets, par exemple par la mise en place d'ambassadeurices transition écologique. **La FAGE, en demandant la systématisation de démarches similaires, demande la valorisation et l'augmentation des moyens dédiés aux outils d'évaluation**. Le label DD&RS (Développement Durable et Responsabilité Sociétale) est un exemple qui nécessite d'être essaimé à tous les établissements quel que soit son ministère de tutelle.

Cette détermination doit se traduire dans les politiques nationales, pour intégrer les enjeux de transition écologique dans les référentiels et cadrages de diplôme, mais aussi par un financement des établissements à la hauteur des objectifs fixés.

Le secteur des transports représente en 2019 31% des émissions françaises de gaz à effet de serre (GES)<sup>17</sup>. Il est plus que jamais urgent de questionner et d'adapter nos mobilités pour lutter contre le réchauffement climatique. Les villes sont au cœur de nos modèles démographiques, plaçant la mobilité intra-urbaine comme enjeu central dans la réduction des émissions de GES. L'augmentation des transports en commun doit permettre de diminuer les véhicules individuels, augmentant l'espace pour les mobilités douces, et diminuant la pollution sonore et atmosphérique.

Pour atteindre cet objectif et selon le contexte local, des moyens doivent être attribués pour **tendre vers une gratuité ou une tarification sociale pour les publics précaires, dont les jeunes**. Cette mesure va de pair avec l'augmentation de l'amplitude géographique des réseaux, par l'aménagement de voies réservées, la construction de parkings relais gratuits facilitant l'accessibilité des agglomérations ou encore la mise en place de navettes pour les territoires en carence de transports en commun. Pour des raisons de sécurité et d'attractivité, un travail sur l'amplitude horaire des lignes et la systématisation de l'arrêt à la demande après 22 heures doit être réalisé.

**Il est nécessaire d'articuler ces évolutions avec un développement des mobilités actives et durables** par l'accroissement d'infrastructures : pistes cyclables, stations de gonflage de vélo, parkings vélos sécurisés... Il ne faut pas négliger les déplacements à pied et prôner une meilleure accessibilité et sécurisation des lieux. L'économie circulaire joue un rôle important qu'il est essentiel d'accroître. Ainsi nous prônons l'amplification des aides à la réparation et l'achat, notamment par l'augmentation du financement du "Plan Vélo" ainsi qu'un élargissement du dispositif "Savoir Rouler".

La réduction des GES s'opère à toutes les échelles, notamment pour les mobilités interurbaines. **Nous préconisons la location courte durée des véhicules électriques et le développement du covoiturage**, notamment en ouvrant les forfaits mobilité durable aux étudiant·e·s, actuellement réservés aux employé·e·s, contractuel·le·s et alternant·e·s. L'aide au premier achat de véhicule s'il est électrique ou l'accessibilité au programme Retrofit doivent être améliorées pour les jeunes.

Une remise en question de notre mobilité **implique un financement massif et une modernisation des infrastructures ferroviaires**, permettant la réouverture des lignes fermées et l'augmentation des trains de nuit. Et à l'inverse, contraindre les financements publics des compagnies aériennes à une politique RSE effective et une volonté franche de diminution de l'empreinte carbone par la recherche de solutions alternatives.

L'approche multimodale du réseau de transport doit permettre une diminution du fret de route, par l'utilisation des réseaux fluviaux et ferroviaires. Parallèlement, une réflexion doit se tenir sur la tarification des différents modes de mobilité pour adapter le coût pour l'usager·e en rapport avec l'incidence sur l'environnement et la santé.

La FAGE apporte également une réflexion sur la mobilité internationale. **Il est crucial de sensibiliser aux impacts des mobilités nécessitant l'avion, en intégrant les notions de transition écologique et d'impact carbone dans les dossiers de mobilités**. Dans la continuité, nous attendons une valorisation du programme ERASMUS+ et des déplacements en Europe avec une promotion du transport ferroviaire liée à des aides supplémentaires pour l'achat des billets.

**P**our lutter contre le réchauffement climatique, le « verdissement » des bâtiments, qui émettent 20 % des gaz à effet de serre<sup>18</sup>, est en cours en France. Une analyse globale des performances énergétiques des bâtiments, incluant de nombreux facteurs dans l'appréciation de l'empreinte carbone, est nécessaire d'où la nécessité d'avoir une approche plurielle traitant des thématiques de logement, de bâtiment et d'énergie.

En réponse à cette problématique, des éco labels existent pour définir les logements qui répondent aux critères environnementaux. **La FAGE propose une intégration de ces éco-résidences dans le parc immobilier du CROUS**, tout en garantissant un accès adapté et des financements en conséquence. Au niveau étudiant, **il est également essentiel de développer les tiers lieux pour mieux appréhender les enjeux de la transition écologique** au travers d'échanges citoyens. Ces lieux peuvent prendre différentes formes et possèdent un impact positif sur le territoire, cela peut être des jardins partagés, une recyclerie, un espace de mutualisation de matériel, des friperies...

Les bâtiments publics et particulièrement universitaires, trop souvent qualifiés de "passoires" nécessitent une isolation thermique, basée sur des matériaux durables et locaux. **Cette réhabilitation peut se faire en cohérence avec une végétalisation des espaces extérieurs** mais également intérieurs ou des toits. Cette dynamique permet de lutter contre les îlots de chaleur, et ainsi lutter directement contre le réchauffement. Les projets d'agriculture urbaine sont une véritable plus-value pour la qualité de vie des habitants ou des étudiant-e-s dans le cadre de Agricampus. De fortes politiques publiques doivent s'inscrire dans cet axe, **nous préconisons par exemple de ralentir l'artificialisation des sols en faveur du réaménagement et de la réhabilitation des lieux utilisés**, permettant ainsi de limiter l'impact environnemental. Pour les nouvelles constructions, il est nécessaire de conserver une cohérence avec ces objectifs, et allier matériaux locaux et durables, isolation efficace et architecture qui facilite les énergies propres (récupérateur d'eau, chauffe-eau par transfert thermique, toit blanc,...)

Cette politique de réaménagement et de rénovation des structures doit s'accompagner d'un travail sur la maîtrise de la consommation énergétique. Afin de la réduire, **nous souhaitons que la climatisation soit interdite dans l'ensemble des bâtiments publics en deçà de 25°C** et que le chauffage soit également interdit au-dessus de 19°C. Il est également nécessaire d'encourager la transparence sur la consommation des bâtiments et la maîtrise de sa consommation énergétique qui peut être accompagnée via une déclaration de bilan GES auprès de l'ADEME. Cela doit aboutir au vote de schémas directeurs "énergie" pour ancrer la politique des établissements dans le temps.

L'énergie doit être accessible à tous et à toutes, car essentielle au quotidien, c'est pourquoi **il faut permettre l'accès à des fournisseurs alternatifs comme Enercoop**, pour permettre à l'ensemble des consommateurs de choisir son énergie en fonction de sa source et des valeurs du distributeur. Nous prônons la mise en place de primes pour développer les formes d'alimentation alternative : pompe à chaleur, géothermie, panneaux solaires,... Sur cette question, l'innovation et la recherche jouent un rôle crucial pour tendre vers la neutralité, c'est par exemple le cas des avancées sur l'hydrogène vert, qui constitue un des espoirs pour notre jeunesse.

La consommation responsable permet de protéger notre écosystème mais reste souvent difficile d'accès pour les publics en situation de précarité comme les étudiant-e-s. C'est donc dans une dynamique commune qu'il faut refonder nos circuits de consommation, pour permettre à chacun-e d'accéder à une alimentation saine et durable.

Les restaurants universitaires des CROUS constituent un levier central pour améliorer la consommation du public étudiant. Plus largement c'est l'ensemble de lieux de restauration collective qu'il est important de reformer. **La FAGE demande à ce que 50% de l'approvisionnement soit durable, bio, de qualité** ou des aliments à faible impact environnemental comme de saison, circuit-court, ou labellisés. Il est également nécessaire d'assurer le rééquilibrage des régimes alimentaires par la diversification des sources de protéines notamment d'origines végétales, **avec un choix de repas végétarien au quotidien.**

**La lutte contre le gaspillage doit être au cœur des processus des établissements** et ce à chacune des étapes de production, transformation, distribution et consommation. **Nous proposons la généralisation de l'obligation de conventionnement de dons avec des associations d'aide alimentaire à la restauration collective, ainsi que la mise en place du doggy bag.** Systématiquement, un-e usager-e devrait pouvoir emporter et manger avec son propre contenant. Plus largement nous prôtons une limitation des contenants plastiques dans la restauration collective.

La politique de transition écologique nationale doit se retranscrire aux différentes échelles des services publics. **Il est nécessaire de régionaliser les centrales d'achats pour la consommation de ces derniers** afin de privilégier l'approvisionnement local, notamment grâce à la territorialisation des appels d'offres des lieux de restauration. Une mutualisation des sites de restauration collective permettrait à l'ensemble des publics précaires de bénéficier d'un accès à une restauration à tarification sociale.

La volonté de changement doit être traduite pour la grande distribution et l'agro-alimentaire afin d'impacter le plus grand nombre. Les indicateurs d'évaluation actuels comme l'éco-score nécessitent une amélioration et une diffusion plus large. Dans ce même champ, **les campagnes de Santé Publique France doivent davantage alerter les consommatrices à l'impact de leur consommation sur l'environnement.**

Depuis la loi Garot, les distributeurs sont tenus de mettre en place des conventions de dons avec des associations d'aide alimentaire, cependant cela concerne uniquement les surfaces de plus de 400m<sup>2</sup>. **Il est crucial de généraliser cette obligation à l'ensemble des distributeurs. La remise en place de consignes et l'interdiction définitive de tous les emballages plastique à usage unique** favoriseraient également les emballages réutilisables.

Depuis plusieurs années, des initiatives existent sur des produits d'occasion, de seconde main ou reconditionnés, qui sont à soutenir à travers l'amplification de la loi sur l'économie circulaire. Il est essentiel que les pouvoirs publics se positionnent clairement en faveur de la protection de l'environnement avec **la mise en place de sanctions contre l'obsolescence programmée et l'interdiction des publicités des produits les plus émetteurs de GES.** Face à l'éco-blanchiment, l'Etat se doit d'agir concrètement en suivant les propositions des associations spécialisées.

**E**n 2016 en France, 1 décès sur 10 était lié à l'environnement<sup>19</sup>. Par ailleurs, la crise sanitaire a fait émerger des interrogations sur notre rapport au vivant, et rappelle le lien étroit entre les santés humaines, animales et l'environnement.

Agir sur les facteurs environnementaux permet de prévenir, préserver et améliorer l'état de santé de la population en améliorant la qualité des eaux, de l'air intérieur et extérieur, des sols, en se protégeant du bruit, tant à l'extérieur que dans les espaces clos, et en luttant contre l'insalubrité, les expositions au plomb ou aux fibres d'amiante. Cela pourrait passer par la libre disposition et accessibilité des données relatives à la qualité de l'eau et de l'air et la limitation des GES. **Il s'agirait également de sensibiliser les actrices du monde de la nuit à l'impact du bruit sur la santé**, grâce à des sonomètres de prévention, des zones de récupération auditive et des bouchons d'oreilles.

Une politique de réduction des produits phytosanitaires doit être mise en place, **avec un permis d'achat de ces produits conditionné à une formation sur leur utilisation et leur impact environnemental, tout en interdisant l'achat des plus dangereux** comme le glyphosate. Parallèlement, il faut faciliter l'accès des formations à la transition vers l'agro-écologie pour accompagner le monde agricole dans sa mutation.

Pour répondre à ces enjeux, **le Plan National Santé Environnement doit être reconduit, en co-construction cette fois-ci avec les actrices de la jeunesse** et expert·e·s de la thématique. Dans une optique de conscientisation des risques, la stratégie "S'informer et se former sur l'état de mon environnement et les bons gestes à adopter pour notre santé et celle des écosystèmes" doit être prônée. Un axe devrait se concentrer sur l'antibiorésistance qui représente un risque majeur pour la santé mondiale.

Au moins 60% des maladies humaines infectieuses ont une origine animale<sup>20</sup>, créant de nombreuses pandémies comme la Covid-19, Ebola, la grippe aviaire ou encore le SIDA. L'accroissement de la population mondiale, l'intensification des transports, la dégradation de l'environnement et le développement des villes en sont les principaux facteurs. L'activité humaine joue un rôle majeur dans la propagation de maladies infectieuses : la déforestation a mis en contact les animaux sauvages et d'élevage, facilitant le passage de nouvelles maladies à l'humain·e. Le changement climatique a permis l'adaptation d'animaux vecteurs de maladies à de nouvelles zones géographiques, augmentant la propagation des pathogènes. C'est dans ce contexte que s'est développé le concept One Health visant à prendre en considération tous les facteurs d'émergence des maladies. **Ainsi, des collaborations entre professionnel·le·s de la santé humaine, animale ou environnementale doivent être renforcées.**

Si nous n'agissons pas rapidement, le système de santé pourrait paradoxalement contribuer à la dégradation de la santé de la population. **Il s'agit de placer la sobriété au cœur des pratiques de soins et modes de vie**, en renforçant la prévention ou limitant les actes et prescriptions évitables. En somme, nous devons ériger un système de soin plus respectueux de l'environnement, entre décarbonation du système de santé et gestion des déchets. Des modules de compréhension de l'impact carbone sur le secteur de la santé doivent être intégrés dans les formations initiales des professionnel·le·s, ainsi que des enseignements d'éco-conception des soins et de développement durable en milieu de soins.





DE LA  
UCLEZ  
LA GOROGNE  
SARRACOSSE  
VALLS  
MEDELIN  
MARIA-BELCHITTE  
ALMONACID

# 7 - EUROPE

# Introduction

La FAGE porte haut et fort ses valeurs européennes dans le but de valoriser la place des étudiants et des jeunes au sein de l'Union Européenne. Cette année, les élections présidentielles et législatives françaises se déroulent dans un contexte européen unique : Présidence française du conseil de l'UE, année européenne de la jeunesse et conférence sur l'avenir de l'Europe, autant de possibilités pour la jeunesse de faire bouger les lignes en leur faveur.

Les défis sont multiples pour les jeunes et les étudiant·e·s : urgence climatique, respect de l'état de droit, lutte contre la désinformation, inclusion de l'ensemble des jeunes, volonté d'extension des possibilités de mobilité, construction des universités européennes, de l'espace européen de l'éducation. C'est à l'ensemble de ces défis qu'il nous faut répondre collectivement.

La FAGE, organisation profondément européenne, défendra toujours l'importance de l'Union Européenne pour les étudiant·e·s et pour les jeunes avec l'idée que ces dernier·ère·s ont leur mot à dire dans les prises de décisions. Les futures générations doivent pouvoir s'exprimer sur comment le monde de demain doit être façonné, par les politiques publiques d'aujourd'hui. Nous prônons ainsi que les jeunes -peu importe leur milieu- doivent être inclus·e·s dans les discussions de l'ensemble des sujets traités à l'échelle européenne.

De façon transversale, la FAGE milite pour qu'à chaque âge, peu importe son origine sociale, l'Union Européenne puisse être accessible à chaque jeune, chaque étudiant·e, chaque citoyen·ne. Cela commence par la sensibilisation, l'information et l'explication accessibles sur l'Union Européenne, son fonctionnement et ses enjeux.



La FAGE, première organisation étudiante de France, s'est construite autour du plaidoyer pour l'éducation et notamment pour l'enseignement supérieur. C'est dans cette continuité que nous souhaitons aller toujours plus loin notamment en mettant à contribution le lien UE-France sur ces questions.

Bien que l'éducation soit une compétence dite d'appui aux États membres, où la Commission a un rôle de soutien, les espaces de coopération et de réflexion commune qui sont ainsi dessinés sont essentiels. Ainsi, par ce biais, les travaux des États membres entrent en cohérence et permettent un alignement des politiques nationales. Ce travail de réflexion commune est essentiel en ce qu'il permet aux élèves, étudiant·e·s, apprenti·e·s d'apprendre partout en Europe avec les mêmes standards de qualité et des diplômes reconnus universellement. Ces travaux communs ont abouti au Processus de Bologne à la fin des années 80 puis à l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur au début des années 2000. Désormais, ce sont les résultats de la conférence de Göteborg et la construction de l'Espace Européen de l'Éducation qui se jouent, ce dernier devant être rendu opérationnel pour 2025.

Dans la lignée des travaux enclenchés par l'Espace Européen de l'enseignement supérieur, **nous avons la volonté de réinvestir le supplément au diplôme**. Outil imaginé pour valoriser les acquis des formations universitaires, la France est en retard sur sa mise en place, son utilisation et sa reconnaissance par les usagers et le monde entrepreneurial. **Il faut avoir un supplément au diplôme répondant aux 4 critères définis par l'Union Européenne**, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO pour qu'il puisse être diffusé et employé dans tous les pays de l'EEES (actuellement 12 pays sont à 3 critères respectés sur 4, dont la France). La forme actuellement proposée pourrait être agrémentée et ce que nous proposons est d'utiliser l'outil qu'est le supplément au diplôme pour valoriser les engagements associatifs, les mandats électoraux ou tout autre engagement ayant lieu en parallèle d'études supérieures ; en plus de la valorisation des compétences et connaissances.

Autre sujet d'importance : les universités européennes. Annoncées en 2017, leur construction n'est pas encore totalement effective et de grands bouleversements sont encore attendus. Il est encore temps d'agir pour un cadrage plus fort et précis, notamment sur les objectifs annuels et pluriannuels des alliances, en cohérence avec leur projet initial et les besoins de leurs étudiant·e·s. Enfin, des moyens financiers importants - de sources locale, régionale et nationale - doivent être mobilisés pour réaliser les engagements et objectifs des universités européennes.

Notre volonté est d'alimenter les réflexions relatives à ces échanges entre États membres, riche de nos travaux menés avec la European Students' Union (fédération européenne des étudiants) sur les questions d'enseignement supérieur à l'échelle européenne. Notamment par la reconnaissance d'une Charte des droits des étudiant·e·s, à l'échelle nationale et européenne, qui garantirait un ensemble de droits et de devoirs à l'ensemble des étudiant·e·s de l'Union Européenne.

L'idée de la mobilité au sein de l'Union Européenne est apparue très tôt dans les années 80. Le but est d'apprendre ensemble, pour construire ensemble l'avenir de l'Europe. Ainsi se sont construits les prémices du programme Erasmus et c'est pourquoi ce dit programme continue de prospérer. Aujourd'hui, la volonté est de l'élargir à une population la plus large possible pour multiplier les échanges. D'un public uniquement étudiant de l'enseignement supérieur, ce sont désormais les apprenti·e·s, les formations professionnelles, les adultes en réinsertion, les personnes en situation de handicap, les professionnel·le·s qui peuvent avoir accès aux mobilités proposées avec un objectif clair qui est d'accroître toujours plus l'appartenance à l'UE, par la rencontre, l'échange culturel et la connaissance. **La FAGE a soutenu auprès des acteurs publics les élargissements d'Erasmus et nous avons la certitude que le programme peut aller encore plus loin et être renforcé.**

Ainsi la première chose que **nous défendons est l'accès aux mobilités Erasmus pour l'ensemble des étudiant·e·s**, dont certains en sont aujourd'hui éloignés, comme les étudiant·e·s en santé. En effet, chaque année ces dernier·ère·s sont les moins nombreux·euses à partir, constat reconnu par l'Agence Erasmus+ Education/Formation et les ministères : il est temps d'agir ! Barrières administratives, pauvreté de l'apprentissage des langues ou encore méconnaissance du programme sont autant de problématiques à supprimer. La crise sanitaire nous a permis de constater ce qu'il pouvait se réaliser par le mélange des savoirs. Cette mobilité enfin acquise permettrait d'aller toujours plus loin dans le progrès.

Plus largement, **notre volonté est de combattre les différents freins à la mobilité des étudiant·e·s et des jeunes**. Les deux principaux sont l'usage d'une autre langue que le français et le deuxième, le coût de la mobilité. Pour l'apprentissage des langues étrangères, la France est en retard, et selon le CNETSCO cela serait dû à un refus du multilinguisme dans son histoire. Il est aujourd'hui temps de changer le cours de cette histoire et travailler à une amélioration de l'apprentissage des langues, à tous les âges, en suivant les recommandations du CNETSCO<sup>21</sup>. Le coût des mobilités est l'autre frein majeur. En effet, près de la moitié des jeunes qui ne partent pas sont contraint·e·s par des difficultés financières<sup>22</sup>. A cela, **nous proposons d'améliorer l'information donnée aux jeunes souhaitant partir sur les différentes aides auxquelles ils peuvent prétendre, notamment par la création d'un guichet de demandes de l'ensemble des aides à la mobilité** (Erasmus, bourse du gouvernement, des collectivités territoriales, etc) **au sein des CROUS**. Ainsi, les jeunes auraient une meilleure information et une meilleure accessibilité.

Au retour des mobilités, **il convient de valoriser cette expérience**. Parce qu'au-delà de l'expérience personnelle, l'intérêt se doit aussi d'être professionnel. Ainsi, **nous recommandons la valorisation des mobilités par des mentions spécifiques dans le supplément au diplôme pour les étudiant·e·s**. Ce travail autour de la valorisation dans le supplément au diplôme devra se faire au sein d'un parcours complet d'accompagnement au retour, comprenant notamment une aide à réflexion sur les acquis de la mobilité.

**D**u plus profond de sa construction, par l'article 168 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne, celle-ci œuvre pour améliorer la protection de la santé dans toutes ses politiques et activités promouvant la santé publique, prévenant les maladies et les dangers pour la santé et en promouvant la recherche. Le 11 novembre 2021, Ursula von der Leyen, dans son discours sur l'Etat de l'Union, a annoncé la mise en place d'une Europe de la santé. Elle souhaite ainsi tirer les leçons de la crise sanitaire pour renforcer la capacité de préparation, de coopération et de réaction face aux potentielles futures crises sanitaires. En effet, la pandémie a souligné la nécessité d'une coordination renforcée au sein de l'Union. Nous souhaitons des systèmes de santé plus résilients et permettant une meilleure préparation. L'initiative de développement de l'Autorité européenne de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire – l'Agence HERA, est la réponse de l'Union Européenne à ces besoins. L'Europe de la santé que nous souhaitons, c'est celle qui permettra de mieux former les futures générations, mieux faire travailler les professionnel-le-s entre elles et eux et surtout mieux prendre en charge les patient-e-s.

La formation est notre cœur d'ouvrage. C'est pourquoi **nous sommes déterminé-e-s pour qu'un travail soit fait sur les formations de santé à l'échelle européenne sans parler d'harmonisation complète**, parce que nous sommes convaincu-e-s qu'il doit rester des divergences de méthodes d'apprentissage pour permettre de continuer une pluralité des idées. **La réflexion d'un socle commun est en revanche intéressante**. La méthode pour atteindre le but doit rester propre à chaque pays. Concernant l'éducation, il est aussi question de recherche en santé. Actuellement la partie « Santé » représente 8.6% (8 246 millions sur un total de 95 517 millions) des subventions du programme « Horizon Europe » qui représente lui-même 8.89% du programme de l'Union Européenne pour 2021-2027 (95.5 milliards sur un total de 1074.3 milliards). Nous souhaiterions qu'une réflexion soit portée pour la prochaine programmation pour que soient atteints les 10% de dépenses allouées aux recherches en santé.

Pour garantir un meilleur travail des professionnel-le-s entre eux à l'échelle européenne, il est déjà nécessaire de contribuer à leur rapprochement pour qu'ils et elles se connaissent mieux et puissent ainsi mieux coopérer. C'est pourquoi **nous portons la structuration et la consolidation des réseaux européens de professionnel-le-s dans toutes les professions de santé**.

Également, au-delà de la coopération des professionnel-le-s, il y a également besoin de coopération et d'organisation commune entre les institutions de santé et notamment de santé publique. Tout ceci dans le but de **promouvoir des campagnes de santé publique à l'échelle européenne**, que ce soit au sujet de la nutrition, l'accès à la vaccination, la lutte contre l'antibiorésistance, les besoins de vaccination ou encore la lutte contre les pandémies ou les maladies chroniques telles que le VIH, le diabète, les cancers. Une collaboration européenne est indispensable afin de sensibiliser les populations. Pour cela, lever des fonds pour des campagnes de prévention est un préalable indispensable.

La crise sanitaire nous a montré que l'accès à des informations sûres et sécurisées relevant d'une réflexion scientifique n'est pas toujours aisé. Or, l'adhésion aux conduites à tenir se joue par la compréhension des risques encourus et des moyens de protection. C'est pourquoi nous souhaitons renforcer la formation des professionnel-le-s de santé pour ne pas se faire le relai de fake news et apporter une information rationnelle et vérifiée scientifiquement.

**E**njeux majeurs du 21<sup>ème</sup> siècle, les questions de transition écologique sont sur toutes les bouches. Au niveau mondial, l'Europe est pionnière en matière d'avancement des politiques publiques sur la question environnementale. Demeure la nécessité de réaliser des actes concrets, et des résultats qui fassent la différence.

La première action que nous souhaiterions voir mise en place est une proposition portée par la France auprès de l'Union Européenne d'un cadre européen sur la **formation et la sensibilisation des jeunes sur les enjeux environnementaux et les objectifs de développement durable**. La possibilité d'agir passe par la compréhension du pourquoi et du comment il faut agir.

Par la suite, c'est la question des définitions de ce dont nous parlons qui doit être revue. La notion de neutralité climatique telle qu'utilisée par l'Union Européenne ne va pas assez loin. Nous ne devons pas viser la neutralité, qui fait état d'une compensation des gaz à effet de serre émis ; mais **plutôt viser le zéro émission nette de gaz à effet de serre**. Là est un vrai objectif ambitieux qui doit être le résultat d'investissements multi-sectoriels et notamment dans la recherche sur les énergies.

Concernant les énergies, **l'objectif est la décarbonation du système énergétique**. Au regard des recommandations du GIEC et de la limite fixée à 1.5°C, l'Union Européenne doit continuer de travailler à un approvisionnement énergétique issu de sources renouvelables uniquement. Point important concernant les énergies, considérant que le BTP (Bâtiments et travaux publics) est la cinquième source de pollution en France et en Europe<sup>23</sup> : la construction et la rénovation des bâtiments. **Nous prônons l'uniformisation des normes sur la performance énergétique des bâtiments et également sur l'évaluation de ces normes**. Cette évaluation devra notamment passer par de l'éducation sur la nécessité de l'isolation.

La gestion et la préservation des écosystèmes et de la biodiversité des terres et des mers sont essentielles. Cependant, nous ne pouvons pas imaginer de mesures qui soient trop restrictives pour les exploitant·e·s de ces milieux. Ce genre de solutions, si elles devaient être appliquées ne seraient pas viables.

Notre mode de consommation aujourd'hui pose un problème. En 2021, il aurait fallu l'équivalent de 2.8 fois les ressources de la planète pour que chaque personne vive comme un·e Européen·e et 2.7 comme un·e Français·e<sup>24</sup>. Nous pouvons réfléchir à plusieurs façons de diminuer l'impact de nos consommations. Toutefois, la meilleure façon de diminuer notre impact environnemental à travers notre consommation, et dans le même temps diminuer notre quantité de déchets produits, est d'avoir une consommation plus réfléchie. **Cela passe en partie par une éducation à comment mieux consommer** : favoriser les circuits-courts, repenser sa consommation alimentaire -qui pourrait aussi avoir pour bénéfice de réduire le gaspillage-.

Dernier pan d'actions à mettre en avant est la lutte contre l'écoblanchiment et notamment en matière de communication. **Nous pensons que la France doit être le fer de lance de l'instauration de normes de communication des produits de consommation pour que celle-ci soit claire et transparente sur l'impact écologique des produits** et ainsi empêcher les allégations écologiques qui biaisent les consommateurs.

L'ensemble des propositions énoncées auparavant passent par l'engagement de toutes et tous et notamment des plus jeunes qui façonnent le monde de demain. Leur laisser plus d'espaces d'expression et qu'ils et elles puissent prendre part au système décisionnel doit constituer un fil rouge de l'ensemble des futures politiques publiques. Avant d'être un objectif, c'est un devoir des dirigeant·e·s. Par ces propositions, nous désirons améliorer et créer un cadre plus favorable à l'engagement de chaque jeune, peu importe son milieu social d'origine, sa zone géographique d'origine, son ethnie, son orientation sexuelle ou son genre.

C'est pourquoi nous portons la **création d'une « Charte d'engagements réciproques de la jeunesse » entre l'Union Européenne et les jeunes d'Europe**. Celle-ci aurait pour objectif de créer un cadre de co-construction des futures politiques publiques européennes. Celles concernant directement la jeunesse, mais pas seulement car les jeunes sont concerné·e·s par l'ensemble des sujets.

La question de l'appartenance à l'Union Européenne est centrale. Aujourd'hui, nous commençons à ne plus être contemporain de l'objectif de la création de l'Union, ceci a pour effet de nous faire oublier pourquoi autant d'Etats ont décidé de s'unir. Puisqu'il semble exister une distinction entre être français·e et être européen·e, **nous proposons de réduire cette barrière en faisant annoter sur les documents officiels la citoyenneté européenne pour renforcer le sentiment d'appartenance**.

Pour agir, il faut comprendre. La question d'appartenance vient aussi grâce à la compréhension. C'est pourquoi la question de la vulgarisation des informations émanant sur la vie, **les décisions et le fonctionnement de l'Union Européenne doivent être rendues beaucoup plus accessibles et vulgarisées**. L'accessibilité se joue notamment par les supports sur lesquels sont disponibles l'information. Nous pensons que les chaînes du service public doivent être beaucoup plus investies de cette mission d'information et de vulgarisation. Ceci pourrait se traduire par un pourcentage de temps minimum de diffusion relative à l'Europe. En parallèle, il convient de lutter plus activement contre la désinformation et les opinions délictuelles contre l'Union Européenne. Pour cela, **il s'agirait d'étendre l'information directe aux citoyen·ne·s en déployant plus de moyens au soutien de projets associatifs de sensibilisation par les pairs à l'Europe**. De plus, **reconnaître et soutenir les partenariats structurels avec les associations mettant en responsabilité des jeunes** pourrait y participer. Ainsi, tant les bénéficiaires que celles et ceux tenant le projet seront rendu·e·s, chacun·e à sa manière, actrices de l'Europe de demain, le tout dans une démarche d'éducation populaire. Cette démarche permettrait ainsi d'éveiller les consciences à l'Europe et également de faire grandir l'esprit critique des jeunes à l'égard de l'Union Européenne.

Enfin, l'ensemble de ces actions que les jeunes portent pour mettre en avant l'Union Européenne et participer à sa diffusion doivent être valorisées. C'est aussi en rendant l'engagement attractif que plus de jeunes s'y intéresseront. Pour cela, un outil existe déjà : le YouthPass. Développé à l'échelle européenne pour **valoriser l'engagement des jeunes dans le cadre d'Erasmus et du Corps européen de Solidarité**, nous proposons de le remettre d'actualité et notamment en incluant la reconnaissance des actions promouvant l'Union Européenne. Il conviendra aussi de **travailler à la reconnaissance du YouthPass auprès du monde de la formation et de l'entreprise**.





## 8 - LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

# Introduction

**E**n décembre 2021, la Défenseure des Droits alertait sur la surexposition de la jeunesse aux situations de discriminations, 1 jeune sur 3 rapportant avoir été victime de discrimination à l'emploi. Un constat qui a permis de mettre en lumière un phénomène souvent occulté. En effet, les données relatives aux discriminations sont rares, et manquent souvent de représentativité, ce qui fait qu'il est difficile d'identifier leur ampleur en France. Ainsi, la publication de ce rapport interpelle et met en exergue l'impact que peut avoir la diffusion des préjugés et des stéréotypes.

En droit français, les discriminations se traduisent par un traitement défavorable, fondé sur un critère interdit par la loi, consistant en un acte, une pratique ou une règle, dans un domaine prévu par la loi. Parmi ces domaines figurent, entre autres, l'accès au logement, l'accès à une protection sociale, la fourniture de biens et services privés ou publics, mais également l'accès à l'éducation et à la formation. Au-delà de ces discriminations qui interviennent dans un cadre juridique spécifique, les situations de violences, qu'elles soient physiques, verbales, psychologiques ou sexuelles, créent un environnement hostile à l'émancipation des jeunes.

En effet, alors que ces dernières années ont été marquées par une accélération des prises de conscience et des prises de parole pour dénoncer les discriminations et les violences dans la sphère publique, notamment dans le cadre de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, force est de constater qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. Ainsi, la jeunesse détient un rôle majeur sur ce sujet en ce qu'elle peut être vectrice de changements. Au cœur des mouvements sociétaux, une large partie de celle-ci s'engage contre les inégalités et lutte au quotidien pour une société plus inclusive, exempte de discriminations.

Aujourd'hui, l'enseignement supérieur, tout comme l'enseignement primaire et secondaire, est altéré par les mécanismes de discriminations : les violences sexistes et sexuelles, le racisme, l'antisémitisme, les LGBTphobies, entre autres, touchent des milliers de jeunes. C'est pourquoi nous demandons à ce que les politiques publiques en matière d'éducation soient repensées en profondeur pour endiguer ces phénomènes et déconstruire les préjugés et les stéréotypes dès le plus jeune âge. Au cœur de celles-ci doivent figurer la formation des actrices de l'enseignement, le financement de l'accompagnement des victimes de discriminations et violences ou encore la sensibilisation des jeunes à ces thématiques. Aucune discrimination ne doit être tolérée, ainsi il est urgent d'instaurer dans les établissements les conditions nécessaires au vivre ensemble.



**E**n milieu scolaire, les discriminations et les violences sont très fréquentes et peuvent avoir de graves conséquences sur la santé mentale et physique des personnes qui en sont victimes. L'enseignement joue alors un rôle crucial dans la lutte contre les stéréotypes et préjugés, de nombreux outils étant disponibles pour permettre de limiter les actes discriminatoires qui en découlent.

Ainsi, la déconstruction s'opérant dès le plus jeune âge, les établissements d'enseignement primaire et secondaire doivent avoir à cœur de sensibiliser les jeunes à ces thématiques. Le personnel enseignant doit être vigilant sur les ouvrages utilisés lors des différents apprentissages, un grand nombre d'entre eux étant encore aujourd'hui vecteur de stéréotypes. Les établissements doivent également pouvoir s'appuyer sur l'expertise d'associations spécialisées et agréées par l'Education Nationale pour aborder ces thématiques avec les jeunes **en réalisant plus régulièrement des interventions en milieu scolaire.**

L'éducation sexuelle, obligatoire depuis 2001, détient également un rôle important dans la lutte contre les stéréotypes et les préjugés. Pourtant, *selon une enquête*<sup>17</sup> réalisée par le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes en 2016, 25 % des écoles primaires, 11 % des lycées et 4 % des collèges déclarent n'avoir mis en place aucune action ou séance d'éducation sexuelle. Ainsi, **il est primordial que l'éducation complète à la sexualité devienne effective**, et que la sexualité et la notion de consentement y soient réellement abordées. Pour ce faire, les établissements peuvent faire appel à des associations spécialisées pour les accompagner dans la construction de cours adaptés, harmonisant ainsi cette éducation à l'échelle nationale. Il serait également nécessaire de **développer des outils à destination des établissements scolaires**, par exemple en établissant des partenariats étroits entre les services proposés par Santé Publique France comme "On s'exprime" et les associations spécialisées sur ces thématiques.

De plus, d'après *une enquête NousToutes en date de juin 2021*<sup>25</sup>, deux tiers des lycées en France n'ont pas de référent·e·s égalité. **Il conviendrait donc de développer largement ces dispositifs et de donner aux établissements les moyens financiers et humains d'assumer ces prérogatives supplémentaires.**

Dans l'enseignement supérieur, **le rôle des personnes chargées de mission Égalité et Diversité doit être démocratisé.** En effet, pour le moment, trop peu de jeunes connaissent leur existence et leur utilité est limitée. Nous demandons à ce que ces chargé·e·s de mission n'exercent pas une autre activité en parallèle, et que ces personnes soient accompagnées et formées régulièrement pour mener à bien leurs missions, ces dernières méritant d'être plus précisément définies.

Également, les établissements d'enseignement supérieur doivent **impulser la mise en place dans les formations d'enseignements visant à prévenir les discriminations et permettant la déconstruction des préjugés.** Comme le préconisait déjà *SOS Racisme*<sup>26</sup>, nous proposons que ces modules soient obligatoirement intégrés aux formations pouvant ouvrir à des carrières professionnelles en lien avec le management.

Néanmoins, la mise en place de l'ensemble de ces mesures ne pourrait se suffire à elles-mêmes, une prise de conscience plus globale étant nécessaire pour faire évoluer les mentalités. Ainsi, le personnel enseignant et les équipes pédagogiques elles-mêmes doivent être formées afin de veiller au maximum à ne pas véhiculer les préjugés et stéréotypes. Cela constitue enfin une étape primordiale à un traitement efficace des cas de discriminations et de violences, ainsi qu'à un accompagnement de meilleure qualité.

L'article 3 de la Convention d'Istanbul définit la violence fondée sur le genre comme *“tout type d'acte préjudiciable perpétré contre une personne ou un groupe de personnes en raison de leur sexe, de leur genre, de leur orientation sexuelle et/ou de leur identité de genre, réels ou perçus.”* Ces violences, bien que de plus en plus dénoncées dans la société française, restent tout de même très ancrées, et peuvent se produire en tout lieu. Les établissements d'enseignement supérieur et de la recherche, qui prônent l'égalité des genres, sont pourtant les théâtres réguliers de telles violences.

D'après l'Observatoire Étudiant des Violences Sexistes et Sexuelles dans l'Enseignement Supérieur, “1 étudiante sur 20 a été victime de viol”. Ce constat, plus qu'alarmant, nécessite la mise en place effective de l'ensemble des solutions proposées par le Plan national de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'ESR présenté par Frédérique Vidal en octobre dernier. **Ces mesures doivent être renforcées et ce au long terme, par un financement adapté.**

Bien que depuis 2018, l'ensemble des universités doit avoir mis en place une cellule d'accueil et d'écoute, de réelles disparités peuvent être observées en fonction des établissements, ce qui crée des inégalités de traitement au sein de la population étudiante. **Il faut donc faire évoluer et harmoniser ces cellules afin de garantir un accompagnement effectif des victimes et mettre fin à l'impunité.** Ces dispositifs doivent également être démocratisés et élargis à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur. Il est essentiel que les professionnel-le-s travaillant au sein de ces cellules soient formé-e-s à l'accompagnement des victimes et à l'accueil de la personne présumée autrice de violences. **Un travail de communication autour de ces dispositifs doit être fait par les établissements** notamment via leur site internet en indiquant plus clairement les moyens de les contacter. En effet, toujours d'après le rapport de l'Observatoire Étudiant des Violences Sexistes et Sexuelles dans l'Enseignement Supérieur, “plus d'un quart des étudiant-e-s ne savent pas s'il existe dans leur établissement des structures prenant en charge ce type de situations”. **Enfin, nous souhaitons qu'à terme, ces dispositifs soient gérés comme des organes externes par des associations spécialisées.**

**Le corps enseignant doit également être formé pour lutter contre les cas de harcèlement,** notamment dans le cadre des relations entre la direction des Masters ou de thèses et étudiant-e ou doctorant-e. Les CROUS peuvent également constituer des acteurs importants dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Ainsi, **nous demandons à ce que le CNOUS coordonne le développement de groupes de travail sur les discriminations et les violences sexistes et sexuelles au sein des CROUS.** Il serait également nécessaire que le personnel des CROUS et des services de santé universitaire assistent à des temps de déconstruction et de formation afin de détecter et accompagner les cas de discriminations et de violences sexistes et sexuelles.

Les jeunes LGBTQ+ sont également victimes de violences et de discriminations du fait de leur orientation sexuelle ou leur identité de genre. **Il est nécessaire de démocratiser ces notions et de déconstruire les stéréotypes** qui conduisent à du mal-être voire de la violence à l'encontre des personnes LGBTQ+. **La signature de la charte LGBTQ+ de l'Autre Cercle par l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur permettrait un vrai engagement concernant la lutte contre les LGBTphobies.**

**D**epuis 2020, la crise sanitaire a contribué à renforcer les stéréotypes et les préjugés racistes et antisémites, ainsi que les discriminations qui en découlent. Dans les cours d'école, dans les médias, sur les réseaux sociaux, partout, les propos racistes et antisémites prolifèrent. Alors que ce phénomène est visible, les chiffres sur ces discriminations restent peu représentatifs, car une certaine omerta subsiste. Nombreuses sont les personnes qui n'ont pas conscience d'être victimes de racisme ou d'antisémitisme, n'osent pas en parler ou ne savent pas à qui en parler.

De plus, des discriminations au motif de l'appartenance religieuse qui contreviennent à la liberté de conscience et de culte sont également encore très fréquemment constatées. D'après le Service central du renseignement territorial du ministère de l'Intérieur<sup>27</sup>, les discriminations à l'encontre des personnes perçues comme de confession musulmane a augmenté de plus de 52% entre 2019 et 2020.

La première étape pour endiguer ces discriminations, vise à **améliorer la prise en charge et l'accompagnement des victimes de ces actes**. Cela passe par une meilleure communication autour des outils déjà existants. Aussi, **les services de la plateforme Antidiscriminations du Défenseur des droits devraient être également accessibles le week-end et sur des plages horaires plus larges**, afin que chacun et chacune puisse y accéder plus simplement.

**La lutte contre le cyberharcèlement doit également être une priorité**, tant les réseaux sociaux sont le théâtre d'incitation à la haine. Les jeunes y sont de plus en plus victimes, et ce de plus en plus tôt.

De plus, souvent incomprise, la notion de laïcité devrait être vulgarisée et intégrée plus largement aux programmes scolaires afin de limiter son instrumentalisation et les discriminations religieuses. La laïcité ne consiste pas à exclure l'expression religieuse de l'espace public, mais à assurer sa libre expression. En ce sens, la neutralité exigée est celle de l'Etat et de ses représentant·e·s, non celle des citoyen·ne·s.

Les établissements d'enseignement supérieur jouent un rôle central dans la socialisation des jeunes. Cependant, un grand nombre de jeunes ne connaissent pas les différentes personnes référentes racisme, antisémitisme et laïcité de leurs établissements, quand elles existent, pourtant ce sont les premiers recours à leur portée. **Il est nécessaire de renforcer leur visibilité tout au long de l'année, mais aussi de leur donner les moyens suffisants à leur exercice**, ces personnes ayant souvent un autre emploi et étant en situation de sous effectifs.

**L'ensemble du personnel administratif et enseignant doit être obligatoirement sensibilisé à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme**, afin de ne pas être lui-même auteur d'actes discriminatoires ou de violences et adopter les bons réflexes face à des propos ou actes racistes et/ou antisémites.

Néanmoins, tout cela ne pourrait être efficace sans un investissement financier important dans des politiques publiques en matière de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, qui constitue un phénomène plus global à endiguer.

La loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées définit le handicap comme "toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.". La charte du handicap de 2012 vient par la suite compléter avec la création des cellules handicap au sein des universités.

A la rentrée 2019, les étudiant-e-s en situation de handicap représentaient 1,69% de la population étudiante recensée dans les établissements d'enseignement supérieur<sup>28</sup>. Cette faible proportion s'explique notamment par l'absence de coordination entre le secondaire et le supérieur. Les élèves en situation de handicap souffrent à ce jour d'un cruel manque d'accompagnement dans leur intégration à ce nouveau système. Il est indispensable que les référent-e-s des cellules handicap travaillent en collaboration avec le personnel de l'Education Nationale. **Détecter et accompagner les élèves en situation de handicap afin de leur assurer une orientation dépendante de leurs appétences et compétences, dépourvue de toute censure de par leur statut, ainsi qu'une bonne intégration à l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) est prioritaire.**

Permettre au personnel des cellules handicap, et plus largement toute personne du corps administratif ou enseignant de l'enseignement supérieur, de répondre aux besoins de ces étudiant-e-s, c'est avant tout s'assurer que ces personnes soient formées aux différents types de handicap, aux difficultés qui en découlent ainsi qu'aux aménagements nécessaires. La formation amène à la déconstruction des préjugés et stéréotypes entourant le handicap. Celle-ci est primordiale afin d'accorder aux étudiant-e-s en situation de handicap les aménagements dont ils et elles ont besoin. Trop souvent encore, les actrices de la vie étudiante dénigrent notamment les handicaps invisibles et ne permettent pas à cette population étudiante d'accéder à toutes ses chances de réussir.

Accompagner au mieux les étudiant-e-s en situation de handicap dépend en majeure partie des ressources humaines disponibles et par conséquent des moyens financiers alloués aux universités pour pouvoir remplir cette mission. Rares sont, aujourd'hui, les référent-e-s handicap dédié-e-s spécifiquement à cette mission. Il est, cependant, impensable de vouloir mener une politique d'inclusion de l'enseignement supérieur sans permettre aux personnes ayant comme mission d'aider ces étudiant-e-s de se concentrer uniquement sur cette tâche.

La charte du handicap annonce également la mise en place des Schémas Directeurs du Handicap. Ces derniers sont actuellement bien disparates d'un établissement à un autre. Cette atteinte à l'égalité des chances pour les étudiant-e-s en situation de handicap ne pourra se dissiper que par une homogénéisation de ces schémas directeurs. Des directives nationales doivent leader la mise en place au niveau territorial. **Il est par exemple notable d'encourager les établissements à adhérer au programme national " construire une université Aspie friendly".**

Enfin, l'accessibilité des bâtiments demeurent toujours une problématique majeure pour les étudiant-e-s en situation de handicap moteurs, tant sur les lieux d'études que de résidences et de vie étudiante. **Il est donc plus que nécessaire de mobiliser des fonds financiers à la rénovation et à l'adaptation de l'ensemble de ces espaces.**

L'accès à l'éducation est un droit, c'est pourquoi les conditions d'accès à l'enseignement supérieur et à la recherche en France doivent être les mêmes pour toutes et tous, ne pouvant ainsi être liées à une nationalité ou une origine. Pourtant, dans les faits, les étudiant·e·s extra-communautaires et celles et ceux possédant un statut particulier (personne réfugiée, demandeuse d'asile ou bénéficiaire de la protection internationale) font face à une multitude d'obstacles. Ainsi, mettre en place une réelle politique d'accueil de ces jeunes est une priorité.

Premièrement, nous continuons d'affirmer notre opposition claire et inconditionnelle aux frais différenciés pour les étudiant·e·s extra-communautaires, une mesure discriminatoire qui n'a pas sa place dans l'enseignement supérieur. De plus, afin de pallier les difficultés administratives auxquelles font face ces étudiant·e·s, **nous demandons depuis plusieurs années la création de guichets uniques d'accueil gérés par les CROUS** en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur, la préfecture, l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), les caisses primaires d'assurance maladie, les caisses d'allocations familiales, la ville, les associations étudiantes etc. **Afin d'améliorer la condition des étudiant·e·s extra-communautaires, les guichets doivent concentrer l'ensemble des démarches administratives allant de l'obtention d'un visa à l'inscription universitaire en passant par l'acquisition d'un logement.**

Aujourd'hui, plus de 40% des doctorant·e·s en France sont étranger·e·s<sup>29</sup> et les démarches administratives ainsi que l'accès à un titre de séjour sur la durée entière de la formation doctorale n'est pas chose aisée. **Il est impératif que les étudiant·e·s extra-communautaires venant faire leur thèse en France puissent avoir un titre de séjour d'un minimum de 3 ans** (durée de la thèse). De plus **il est nécessaire que des dispositions leur permettent d'obtenir la prolongation de ce titre**, d'une part si la thèse est amenée à durer au-delà des 3 ans, mais également pour permettre aux doctorant·e·s de rester en France après leur thèse afin de pouvoir y poursuivre leur carrière. Ce titre de séjour doit offrir la possibilité d'une activité salariée sur 100% du temps de travail des doctorant·e·s. En effet, le titre de séjour étudiant ne permet aujourd'hui de travailler que sur 60% du temps de travail ce qui amenuise les chances d'avoir accès à un contrat doctoral d'une part et accroît les risques de grande précarité de l'autre. Aussi **nous demandons la délivrance du « Passeport Talent Chercheur » à toutes et tous les doctorant·e·s étranger·ère·s.**

Enfin, **une réelle politique d'accueil des étudiant·e·s en situation d'exil doit être mise en place.** Régulièrement, des étudiantes et étudiants internationaux sont expulsé·e·s en cours d'année universitaire, ainsi, nous souhaitons la création d'une trêve à l'obligation de quitter le territoire français (OQTF) durant l'ensemble de la période universitaire. Nous demandons également la consultation systématique de l'établissement d'enseignement supérieur où est inscrit·e l'étudiant·e avant de prononcer tout envoi d'OQTF. De plus, **il est primordial que des programmes d'accueil déjà institués dans certaines universités et grandes écoles se généralisent** et se multiplient sur l'ensemble du territoire, à l'instar des DU Passerelle. La mise en place de ces programmes d'accueil doit entrer dans le cadre des missions de l'enseignement supérieur, et il faut que ceux-ci soient dûment soutenus par une augmentation des dotations envers tous les établissements qui s'engagent. Il est tout aussi important, de pérenniser et de renforcer les financements notamment pour les programmes d'accueil des chercheur·euse·s en exil – comme le programme PAUSE – ou toutes les associations et ONG qui travaillent quotidiennement pour aider et accompagner les personnes exilées au sein des établissements.





## 9 - JEUNESSE ET ENGAGEMENT

# Introduction

Quel avenir voulons-nous pour notre jeunesse ? Allons-nous continuer à considérer les jeunes comme des observateurs passifs de la chose publique alors qu'ils veulent en être auteurs et actrices ? De par sa force, son âge, sa motivation et son dynamisme, la jeunesse est synonyme d'espoir, de renouveau, de possibilités et de détermination. Pourtant aujourd'hui les jeunes sont délaissés, mis de côté, tant sur le plan social que politique. La jeunesse se doit d'être au cœur des programmes des candidats à l'élection présidentielle car elle doit être remise au cœur de la société. Parce qu'elle incarne l'avenir de notre nation, parce que les jeunes sont la richesse de notre monde, nous militons pour faire de la Jeunesse une cause centrale de ces élections.

Cette volonté doit trouver une traduction concrète par des mesures permettant de transformer profondément et durablement la place des jeunes dans la société. La situation des jeunes sans emploi se doit d'être améliorée via un droit ouvert et ambitieux d'accès à l'emploi pour la jeunesse et il est essentiel que l'action publique prenne en considération la pluralité des jeunesses, leurs problématiques et leurs doutes. Enfin, l'engagement, socle solide de la construction de cette génération doit être reconnu et valorisé pour amplifier le sentiment de considération et de prise en compte de la fraternité au sein de la nation.

A travers nos propositions, il s'agit de poser là les bases d'une démarche permettant de renforcer la place des jeunes dans l'espace public et encourager leur participation, sans tomber dans la facilité du paternalisme.

La jeunesse est ici comprise comme la période qui débute à la fin de la scolarité obligatoire et qui court jusqu'à l'insertion complète dans la vie active ; ce qui va de pair avec l'acquisition d'une indépendance vis-à-vis du foyer familial. Bien que les jeunes constituent une catégorie socialement hétérogène, il n'en demeure pas moins que la jeunesse est une période qui tend à s'allonger et qui est caractérisée par des conditions de vie trop souvent précaires.

Alors que 87% des 18-24 ans ne se sont pas rendus aux urnes pour les dernières élections régionales et départementales<sup>30</sup>, et perdent un peu plus, chaque jour, espoir en la chose publique et en l'idée que l'État leur assurera une meilleure vie que celle de leurs parents, il est plus que nécessaire de s'engager durablement pour renouer le lien perdu entre la jeunesse et le reste de la société.



# 41 POUR UN DROIT OUVERT ET AMBITIEUX D'ACCÈS À L'EMPLOI POUR LES JEUNES

La situation des jeunes en France est plus que préoccupante, quand le taux de pauvreté chez les 18-29 atteint 22%<sup>31</sup>, quand les jeunes ont de plus en plus de difficultés à trouver un emploi, il est plus qu'urgent de mettre en place un droit ouvert et universel à l'emploi pour les jeunes. C'est un enjeu majeur au sortir d'une crise sanitaire qui a mis en exergue et exacerbé des difficultés déjà existantes.

Pour cela nous préconisons que ce dispositif prenne la forme d'un droit ouvert ambitieux à l'opposé d'un dispositif contingenté à un nombre de place limité. En effet, il est primordial d'assurer à l'ensemble des jeunes un accès, de droit, à ce dispositif, qu'ils et elles soient sans emploi, en temps très partiel, en sortie d'étude ou sans formation. De surcroît, ce nouveau droit doit s'étendre jusqu'à 30 ans sans conditions supplémentaires pour permettre à chaque jeune d'être intégré-e. Le parcours de formation serait d'au moins 18 mois avec une extension possible à 24 mois pour les jeunes qui en ont le plus besoin.

L'ambition d'un tel dispositif devrait être de garantir à chaque jeune un accompagnement humain vers l'insertion professionnelle adjoint à un minima social assurant un filet de sécurité financier.

Il serait contre-productif de mettre en concurrence des dispositifs complémentaires d'accompagnement des jeunes. Afin d'éviter tout effet de concurrence entre les dispositifs, il est nécessaire d'harmoniser le montant des allocations sur la base du montant du RSA, soit 565,34€ par mois et d'en demander une revalorisation.

Tout cela doit, bien entendu, passer par une augmentation des dotations des missions locales, qui constituent la composante essentielle à la mise en place du dispositif. En effet, l'accompagnement des jeunes doit aller avec des moyens financiers et surtout humains suffisants afin d'assurer l'efficacité de cet accompagnement.

Ce dispositif se doit de prendre en compte la diversité de profil des jeunes. Par exemple, la situation de celles et ceux qui occupent des emplois dits « alimentaires », en temps partiel ou en intérim, est préoccupante dans la mesure où il leur est difficile de dégager du temps pour mener une recherche d'emploi durable.

Il est également temps de répondre au défi de l'insertion des jeunes diplômé-e-s. Nous avons aujourd'hui un angle mort dans l'accompagnement à l'insertion des étudiant-e-s. La transition entre l'enseignement supérieur et le monde professionnel est une véritable source d'angoisse et de difficultés pour ces jeunes, d'autant plus dans le contexte de la crise sanitaire. C'est pourquoi nous devons élargir le dispositif à ce public et également à travers une plateforme d'orientation adaptée en matière de perspectives professionnelles.

La logique de « l'emploi d'abord » doit cesser de prédominer. La sortie vers l'École de la deuxième chance, un parcours de formation et d'accompagnement individualisé pour les jeunes sans qualification souhaitant accéder à un emploi ou une formation, doit être considérée comme une sortie positive. Cela permettrait de limiter les zones de concurrence et de favoriser les passerelles entre dispositifs.

Enfin il faut, pour la réussite d'un dispositif ambitieux, lever les freins à l'insertion professionnelle ou à la formation en incluant des aides au logement, à la mobilité, à la santé.

Il n'est plus à montrer qu'un décalage de plus en plus flagrant existe entre la société et la jeunesse. Ce décalage résulte d'une double défiance : celle de la jeunesse envers la société et celle de la société envers les jeunes.

Ce décalage, cette rupture et ce pessimisme trouvent leur origine dans la faible représentation des jeunes dans notre monde d'aujourd'hui. En effet, soit la jeunesse est absente soit, elle est caricaturée, stigmatisée, ou décrite par le misérabilisme.

Ainsi est-il faux de dire que la jeunesse ne s'engage pas ? Elle le fait à sa manière, plus ponctuellement, dans un cadre plus associatif que politique. Ainsi est-il faux de croire la jeunesse pessimiste ? Elle est optimiste en son avenir personnel et en ses propres compétences à construire ce dit avenir.

Toutefois, nous ne pouvons pas nous satisfaire de ce décalage, la cohésion sociale étant en jeu. Il convient donc tout d'abord d'adopter en totalité le principe d'électeur et électrice éligible. Alors que l'âge minimal d'éligibilité est fixé à 18 ans pour la majorité des scrutins, les élections sénatoriales font figure d'exception avec un seuil fixé à 24 ans. **Il serait donc pertinent d'abaisser cet âge minimal d'éligibilité au Sénat à 18 ans.**

L'Assemblée nationale constitue, pour sa part, un marqueur de la domination des classes d'âge avancées, bien que reculant sur la dernière législature, des hommes et de certaines catégories socio-professionnelles dans une société vieillissante. Sur le plan de la féminisation, les députées représentent seulement légèrement plus d'un tiers de l'hémicycle. Enfin, l'origine socio-professionnelle des député-e-s est majoritairement répartie entre professions intellectuelles supérieures et libérales. Ainsi, la faible diversité et l'âge moyen avancé de la classe politique contribuent à accentuer la défiance des jeunes à l'égard des personnes qui les représentent. **Il conviendrait donc de limiter dans le temps le nombre de mandat parlementaire à deux favorisant le renouvellement et la diversité de la représentation.**

Mettre en place une sensibilisation de chaque jeune au système démocratique qui l'entoure serait pertinent. Concrètement, **il faudrait que chacun-e puisse être formé-e sur les institutions républicaines et sur le fonctionnement du système législatif dès l'enseignement primaire et secondaire en développant également les simulations parlementaires** pour éveiller la jeunesse aux enjeux démocratiques.

Enfin il est primordial de favoriser la jeunesse dans les gouvernances, force est de constater la faible présence de jeunes dans celles-ci. Que ce soit dans les institutions politiques, dans la société civile, dans les entreprises ou dans les associations, peu de jeunes accèdent à de hautes responsabilités, et ce à toutes les échelles des collectivités territoriales en passant par des mandats nationaux.

Or, comment une jeunesse peut-elle s'identifier et reconnaître les institutions quand un tel fossé générationnel existe ? Un-e jeune ayant des responsabilités est une exception et doit faire continuellement ses preuves tandis qu'un homme politique ou un directeur d'entreprise est dit jeune encore à 40 voire 50 ans !

**Pour la FAGE, la société doit enfin reconnaître son avenir ; et cet avenir se trouve dans la jeunesse.** Sans attendre une politique de discrimination positive, la FAGE souhaite que soient faits des choix forts et voir la jeunesse présente dans la vie politique, médiatique, publique, dans la société civile et cela à des postes à responsabilités. Ces choix politiques seront enfin une marque de confiance portée à l'avenir du pays, la jeunesse.

La catégorie des jeunes rurales est bien plus complexe qu'il n'y paraît. Il existe en effet une multitude de mondes ruraux comme il existe une multitude de jeunes. Ces jeunes vivant des réalités bien différentes connaissent cependant des problématiques similaires. Par ailleurs, la grande majorité des politiques mises en place pour les jeunes ne sont réfléchies que par le prisme de l'urbanité et sont par conséquent non adaptées aux jeunes rurales. Ainsi, si les jeunes ruraux et rurales sont souvent l'objet de très nombreux discours, une grande majorité d'entre eux ne se sentent pas écouté-e-s et compris-e-s.

En premier lieu, la mobilité de ces jeunes sur leur territoire est très complexe. Les distances à parcourir quotidiennement pour ces jeunes sont souvent bien plus importantes que pour les jeunes en milieu urbain, et paradoxalement, les réseaux de transports en commun sont eux bien plus lacunaires en milieu rural.

**Il est ainsi urgent que le réseau public de transport en commun connaisse un développement et une amélioration** avec la mise en place de services de réservation de navettes gratuites, particulièrement pour les territoires avec une carence identifiée dans la desserte de transport en commun.

Parallèlement à ces mobilités pendulaires, les mobilités de longue durée et de longue distance, nécessaires à la poursuite des études, sont souvent perçues comme un obstacle par les jeunes ruraux. L'éloignement qui peut être dissuasif se traduit par ailleurs bien souvent par un départ sans retour ou un abandon des études.

**Il est par conséquent important de soutenir le développement de centres universitaires en zones rurales**, regroupant plusieurs formations d'université, laboratoires et écoles, afin de permettre aux jeunes ruraux d'accéder à des formations adaptées au contexte local et participant au développement territorial lié au bassin d'emploi.

Les communes rurales sont par essence des communes offrant des services moins importants que les communes urbaines. Cela ne doit pas pour autant justifier un délaissement total de certains territoires en offre sportive et/ou culturelle.

L'offre sportive dans de nombreuses communes rurales est sacrifiée sur l'autel du manque de moyens et d'encadrant-e-s. Pourtant, les bienfaits de la pratique sportive sur le développement et la santé des jeunes n'est plus à prouver. Cependant, beaucoup trop de jeunes n'ont, faute d'équipement et d'encadrant, pas accès à cette pratique.

**Définir des zones de "déserts sportifs" bénéficiant d'aides spécifiques au développement d'activités physiques et sportives** (construction et entretien d'infrastructures, financement d'encadrant-e-s, de matériel, etc.) permettrait de remédier à cette problématique.

L'offre culturelle en milieu rural connaît elle aussi de nombreuses défaillances. Si de nombreuses associations sur les territoires travaillent à rendre la culture et les pratiques culturelles accessibles au plus grand nombre, il est clair qu'elles connaissent un sous financement ne leur permettant pas de pallier le manque d'équipement et de subventions publiques pour la culture dans les territoires ruraux.

Il est aujourd'hui nécessaire de **valoriser la culture locale par un financement national fléché vers les EPCI permettant, entre autres, un soutien plus important des initiatives culturelles associatives.**

Ces jeunes se trouvent en grande majorité incompris-e-s et n'ont pas confiance envers les responsables politiques. Cela s'explique en partie par une représentativité moindre des jeunes dans les différentes instances ce qui provoque chez elles et eux une remise en cause de leur légitimité à s'engager pour les autres. Les réinvestir dans la vie locale, c'est donner vie à notre avenir. L'intégration des jeunes et de leurs représentants doit s'opérer à chaque strate de la société. **Par le biais de groupes de travail ou de conseils de développement, les collectivités territoriales doivent réellement permettre la construction et l'évaluation des politiques de jeunesse.**

Il est important pour les jeunes de faire preuve de solidarité envers la société à travers le volontariat. Cette démarche d'engagement participe à leur développement personnel, à leur mobilité dans le domaine de l'éducation et de la formation, à la cohésion sociale et à la citoyenneté. C'est pourquoi la FAGE a toujours été motrice sur la question de l'engagement des jeunes et tient alors à promouvoir et valoriser ce dernier.

En premier lieu, il est important que l'engagement soit promu auprès des jeunes afin de sensibiliser ces dernier·ère·s sur la pluralité des formes qu'il peut prendre : qu'il soit ponctuel ou davantage ancré dans la durée. C'est pourquoi **nous proposons d'avoir recours à des interventions de jeunes engagé·e·s** dans l'enseignement secondaire, au sein des universités mais aussi parmi les structures relevant du domaine socio-éducatif, en créant de véritables temps d'échanges basés sur le retour d'expérience.

Parce que la démarche d'engagement est un véritable acte citoyen, **il serait pertinent d'intégrer durant les cours d'Éducation Morale et Civique, la possibilité de s'engager**. Convaincu·e·s qu'en étant enseignée et pratiquée, les jeunes de demain auront davantage conscience de cette démarche citoyenne car rendue au préalable plus concrète dans leur cursus scolaire.

La seconde problématique, celle de l'engagement des jeunes, relève de sa valorisation, car correctement mis en valeur il peut être un véritable déclencheur ou révélateur d'opportunités, que le volontariat de l'individu soit en adéquation avec son parcours ou non.

Pour beaucoup de jeunes, cette expérience constitue un complément à la formation académique, cependant nombre d'entre eux n'en ont pas conscience ou ne savent pas comment la valoriser. Ainsi, **la création d'un portfolio permettrait d'identifier et faire valoir les compétences acquises au sein d'un parcours d'engagement propre au jeune**.

Dans la même démarche de valorisation du parcours, l'Institut de l'Engagement occupe une place prépondérante à ce sujet. Ses missions consistent à valoriser l'engagement pour former une nouvelle génération responsable et citoyenne, ainsi que participer à faire tomber les cloisons puisque l'appui de l'Institut est proposé à des milliers de jeunes, sans aucun prérequis scolaire, social ou géographique. Les lauréats de l'Institut sont repéré·e·s pour leur potentiel et la qualité de leur engagement, quel que soit leur parcours et quel que soit le domaine dans lequel ils souhaitent construire leur avenir. Ainsi, **la promotion de cet institut par l'Etat donnerait la possibilité de la mettre davantage en lumière et ainsi poursuivre les efforts faits pour valoriser, promouvoir et inciter les jeunes à s'engager tout au long de leur parcours**.

À l'heure où 4 millions d'enfants, en France, ne partent plus en vacances (observatoire des inégalités - 2020), à l'heure où le secteur de l'animation est sinistré par manque de moyens et de considération, à l'heure où de moins en moins de jeunes passent le BAFA car trop coûteux, il est nécessaire de revoir la structuration du milieu de l'animation afin de répondre à la crise majeure qu'il subit depuis des années.

À l'aune de la période sanitaire ayant plongé les jeunes dans une situation inédite d'isolement social, il est urgent d'apporter une réponse structurelle à la pénurie sans précédent d'animateurs et animatrices en simplifiant l'accès au BAFA pour les jeunes.

Pour ce faire, il semble pertinent au regard de l'évolution des aspirations des jeunes **d'ouvrir l'accès à la session de formation générale au BAFA dès l'âge de 16 ans au lieu de 17 initialement**. Cela permettant ainsi aux jeunes de rentrer dans le parcours du BAFA entre leur classe de seconde ou de première, limitant le nombre de jeunes y renonçant à cause d'échéances d'études importantes. De même, **il est essentiel d'adapter le parcours d'étude des jeunes pour faciliter leur accès au BAFA lors du lycée** que ce soit par le biais d'une sensibilisation d'une heure au BAFA en classe de seconde par des organismes de formation, ou encore d'une adaptation de l'emploi du temps des jeunes qui feraient leur session sur les horaires de cours.

Pour intéresser les jeunes au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur il faut aussi repenser les canaux de communication autour d'un tel dispositif qui semblent désuets pour de nombreux jeunes. **Investir des médias sociaux utilisés par cette tranche d'âge comme Instagram ou Tik-tok est essentiel pour capter les jeunes** qui pourraient être intéressé·e·s.

De même, **il serait pertinent de restructurer le site internet** mis en place par le gouvernement pour le rajeunir mais aussi **en faire un "guichet unique" regroupant l'ensemble des aides que la ou le jeune peut percevoir pour financer son BAFA** et limiter le non-recours. Il est aujourd'hui complexe pour un·e jeune de le financer, quand il faut faire la course aux aides des communes, métropoles, départements, régions, des CAF, et tant d'autres. On se retrouve avec des jeunes qui, faute de visibilité, abandonnent l'idée du BAFA car trop coûteux.

La question du financement est essentielle pour répondre structurellement à la situation précaire dans laquelle se trouve le secteur. Le BAFA, coûtant déjà très cher, l'est encore plus si la ou le jeune souhaite le passer en internat, forme de délivrance nous semblant la plus pertinente et la plus cohérente avec la volonté d'éveil de la solidarité et de mise en situation de la ou du jeune. Pour cette raison, et parce que l'aspect monétaire ne doit pas être un frein, **nous proposons que les pouvoirs publics prennent intégralement en charge la partie internat du BAFA**, s'élevant en moyenne à 150 € par session, afin de permettre aux jeunes de choisir la méthode leur semblant la plus pertinente pédagogiquement.

Enfin, il faut aussi revoir le modèle économique du secteur de l'animation. Le contrat d'engagement éducatif, s'il est une singularité française, est actuellement en inadéquation totale avec les aspirations de la jeunesse. **Il faut le revaloriser en passant de 23€ brut journalier de rémunération minimale de 45€**, limite du seuil de pauvreté, et **nous proposons de rattacher les animateurs et animatrices exerçant leur activité au sein d'un accueil de loisir sans hébergement (souvent gérés par les pouvoirs publics) aux règles du droit du travail et non plus au contrat d'engagement éducatif**.

Ce n'est qu'en restructurant le secteur de l'animation que l'on répondra à la crise, mais un secteur qui ne tient que sur la précarité, se doit d'être repensé.





# 10 - CITOYENNETÉ CULTURE

# Introduction

La citoyenneté et la culture sont aujourd'hui des aspects essentiels dans la construction d'un ou une jeune. Si pour la première, elle se doit d'être apprise pour inclure les jeunes au cœur de la vie démocratique du pays, la seconde est aujourd'hui malmenée quand elle installe, par son coût souvent élevé, une inégalité d'accès à de potentielles clés pour l'avenir de ces jeunes citoyen·ne·s.

Notre société, de plus en plus fracturée, est marquée des stigmates successifs de politiques publiques parfois archaïques de l'enseignement à être citoyen·ne. Cette carence en citoyenneté que nombre de jeunes vivent au quotidien, impacte en profondeur notre modèle démocratique et met en lumière le manque cruel de moyens de long terme mis en place pour éveiller la jeunesse à cette question. Jusqu'à quand nous permettrons-nous d'attendre avant de repenser l'apprentissage de la citoyenneté et l'éducation aux médias dès le plus jeune âge ? Jusqu'à quand choisirons-nous la simplicité avant de refondre complètement des « passages obligés » du parcours d'un citoyen à l'instar de la journée de défense et citoyenneté ? Jusqu'à quand prendrons-nous la responsabilité de ne pas faire le choix d'un autre service national, quand celui mis en place montre ses limites et ne peut être en adéquation avec les envies de la jeunesse ?

Toutes ces questions, formant un ensemble cohérent, nous semblent être une priorité pour faire face à la crise de citoyenneté subie par une génération bien souvent considérée à tort et trop rapidement comme une jeunesse résignée.

Concernant la culture, formidable outil de conscientisation, d'ouverture au monde et de lutte contre l'obscurantisme, il est urgent d'agir pour démocratiser l'accès à celle-ci au plus grand nombre et réduire les inégalités liées au déterminisme social.

Ces deux sujets, corrélés montrent l'importance de la mise en place de politiques publiques ambitieuses pour réintégrer les jeunes au sein du processus démocratique de notre nation et leur permettre ainsi d'être réellement acteurs et actrices du changement.



**D**epuis quelques années, avec la montée des réseaux sociaux et l'émergence de nouveaux médias, la population est submergée par de plus en plus d'informations, mais finalement une difficulté à s'informer et à décrypter l'information persiste et s'accroît même. En ces temps de crise sanitaire et à l'approche des élections présidentielles et législatives de 2022, discours haineux, théories complotistes, fake-news et désinformation se propagent de plus en plus dans l'actualité et les médias, ce qui complexifie encore davantage l'information et notre capacité à la traiter. La liberté d'expression, valeur centrale de notre République, a pu être directement attaquée par des actes tragiques ces dernières années et il est de notre devoir de continuer ce combat avec une ligne claire : l'éducation comme arme, la liberté comme combat.

L'éducation aux médias et à l'information est aujourd'hui un enseignement intégré de manière transversale dans les programmes de différentes disciplines, notamment dans les cours d'Éducation Morale et Civique. **Il est crucial de faire de celle-ci un module à part entière afin d'en comprendre les rouages.** Elle apparaît comme la clé afin de permettre à chacun et chacune, dès le plus jeune âge, de comprendre les mécanismes et le fonctionnement des médias, de développer sa pensée critique et d'ancrer la liberté d'expression comme valeur citoyenne centrale. **Généraliser des unités d'enseignement d'éducation aux médias et à l'information** dans davantage de formations de l'enseignement supérieur est également essentiel, notamment dans les formations en INSPE.

En 1983, en France a été créé le Centre de Liaison de l'Enseignement et des Moyens d'Information, appelé aujourd'hui le CLEMI (Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information), ayant pour objectif de « promouvoir, notamment par des actions de formation, l'utilisation pluraliste des moyens d'information dans l'enseignement afin de favoriser une meilleure compréhension par les élèves du monde qui les entoure tout en développant leur sens critique ». Le CLEMI est donc chargé de l'éducation aux médias dans l'ensemble du système éducatif, et joue un rôle central dans la formation des enseignant·e·s et la mise à disposition de dispositifs et de ressources pour l'éducation aux médias en classe. Le CLEMI propose notamment la semaine de la presse et des médias dans l'école, qui permet aux élèves dans les écoles, collèges et lycées d'apprendre à mieux décrypter l'univers des médias et de comprendre ses enjeux culturels et démocratiques. Il est crucial d'encourager davantage d'établissements à s'en saisir et ainsi permettre à davantage d'élèves et d'étudiant·e·s d'en profiter pleinement et de développer ainsi plus en profondeur le monde de l'information.

La sensibilisation à la rédaction et donc une éducation active à l'accès et la création de l'information, via des journaux "jeunes" notamment, permet un enrichissement de son parcours citoyen et est un parfait exercice de la démocratie. Il faut encourager ces moyens d'expression des jeunes afin de prendre pleinement part à la vie démocratique en France.

L'information est le point de départ pour interroger ce qui nous entoure et ainsi se saisir pleinement de notre citoyenneté. Il est plus que jamais l'heure de permettre à chacun et chacune de s'en saisir.

La « Journée d'Appel et de Préparation à la Défense » instaurée en 1998, a vocation à permettre aux jeunes de découvrir la Défense Nationale tout en assurant une détection de l'illettrisme dans l'ensemble d'une classe d'âge.

Si la Journée de Défense et de Citoyenneté laisse un souvenir généralement peu marquant aux jeunes qui y passent, c'est probablement en raison du peu d'apport concret de la journée. Plutôt que de faire de cette journée un simple « présentoir » de la Défense Nationale, **il faut la transformer en véritable « Semaine de citoyenneté, de formation et de Défense », réalisée entre 16 et 19 ans, et axée sur 4 blocs :**

- **Un bloc « défense et citoyenneté »** qui permettra aux jeunes de découvrir le fonctionnement des armées et les grands principes de la République
- **Un bloc « accès aux droits »** qui permettra aux jeunes de découvrir les différents droits auxquels ils et elles peuvent prétendre et de rencontrer les acteurs et actrices de l'orientation et de l'insertion sociale et professionnelle
- **Un bloc « formation »** qui permettra aux jeunes d'accéder à des formations immédiatement utiles, telles que les premiers secours, le code de la route ou les usages du numérique
- **Un bloc « engagement »** qui permettra aux jeunes de découvrir les modalités d'engagement qui s'offrent à eux à l'issue de la semaine à l'instar du volontariat en service civique, qui doit être généralisé, le bénévolat associatif ou même l'engagement dans la réserve militaire ou civile

À ces 4 blocs s'adjoindrait un créneau d'évaluation comprenant test de détection de l'illettrisme, visite de santé et tests psychotechniques afin d'identifier les jeunes nécessitant un accompagnement spécifique. La pluralité des objectifs de cette semaine ne saurait être atteinte sans une diversification des actrices prenant part à l'animation de cette dernière : corps en uniforme, système éducatif et associations de jeunesse et d'éducation populaire doivent en ce sens être nécessairement et intelligemment impliqués dans le déploiement de cette disposition.

Organisée sur une semaine ouvrée en 10 demi-journées de 4h (9h-13h et 14h-18h) en externat, **la « semaine de citoyenneté, de formation et de défense » sera modulable en fonction des besoins et des choix des jeunes.**

Il s'agit donc en définitive de construire un véritable parcours de citoyenneté qui repose sur trois étapes :

- **L'éducation civique durant le primaire et le secondaire**
- **La semaine de citoyenneté, de formation et de défense entre 16 et 19 ans**
- **Un engagement volontaire dès 16 ans, avec le service civique généralisé**

Ainsi, la semaine de citoyenneté jouerait **le rôle de pivot** entre l'éducation à la citoyenneté et les engagements des jeunes, qu'ils soient sous la forme de volontariat, de bénévolat, ou de de réserve.

Le Service National Universel, dispositif institué depuis 2018, est censé permettre aux jeunes de 15 à 17 ans de bénéficier d'un séjour de cohésion suivi d'une mission d'intérêt général. Si un « Service National Universel » apparaît comme une mauvaise réponse à des vraies problématiques en raison de son caractère coercitif et répondant peu aux objectifs de sa mise en place, il s'agit selon nous de tirer profit des dispositifs déjà existants pour amplifier l'apprentissage de la citoyenneté.

Il nous semble essentiel, dans l'idée défendue derrière un tel dispositif, de **proposer une alternative ambitieuse et cohérente au "service national universel", pour un autre service national<sup>32</sup> : un volontariat en service civique réformé. Un service civique d'une durée de 10 à 12 mois permettrait au jeune d'être réellement intégré dans la structure d'intérêt général** et ainsi in fine de lui confier des missions vraiment utiles à leurs actions et leur public bénéficiaire.

Au cours de leur mission, les volontaires en service civique acquièrent de nombreuses valeurs telles que la citoyenneté, la mixité et le développement de la solidarité. En contrepartie de leur engagement, une indemnité est versée aux jeunes visant ainsi à supprimer tout frein possible à leur investissement. Ce service civique présente un véritable impact sur la jeunesse qui s'affirme au sein de la société.

La FAGE ayant participé à la création de l'initiative du service civique en 2010, propose aujourd'hui une nouvelle version du dispositif : **un service civique universalisé et amélioré pour la jeunesse**. Il apparaît comme une priorité que renforcer la solidarité et la fraternité sont les principales nécessités de cette version rafraîchie afin de remettre au cœur des préoccupations ces deux valeurs, ciments de notre République.

**Ce nouveau service national pourrait être fait par l'ensemble des jeunes, au moment le plus opportun pour eux entre 16 et 25 ans** dans l'idée de servir l'intérêt général et de se mettre face aux enjeux contemporains. Les missions proposées, **toutes collectives**, en faisant rencontrer des jeunes en situation de décrochage avec des jeunes diplômé-e-s, des jeunes issu-e-s de quartiers populaires avec des jeunes venant de milieux aisés ou encore des jeunes valides avec des jeunes en situation de handicap, favoriseront ainsi la mixité sociale et la dimension citoyenne du dispositif. De même, des missions collectives offriront la possibilité de lutter activement contre la problématique du travail dissimulé ou le recrutement par compétences, visions qui vont à l'encontre des valeurs fondatrices du service civique.

Afin de renforcer la cohésion nationale et civique, **ce nouveau service national bénéficiera de temps de formation citoyens plus nombreux et ambitieux passant de 3 jours minimum obligatoire à plus de 10 journées** autour de trois thématiques principales. En premier lieu, la mise en place de temps de réflexion sur la citoyenneté, sur l'importance de la solidarité, l'engagement associatif comme politique, la démocratie, les valeurs européennes et républicaines. Ce sera aussi l'occasion pour les corps en uniforme de renouer un lien avec les jeunes. Ensuite, pour accompagner les volontaires dans leur réflexion sur leur projet d'avenir, **ce service civique sera un moyen de découvrir différentes professions** et de rencontrer divers profils. Enfin, des temps de formation seraient proposés afin de permettre aux jeunes d'acquérir de multiples certifications : **brevet de secourisme complet, code de la route, permis de conduire pour les jeunes en milieu rural, etc.**

Pour finir, afin d'assurer une réussite pleine et entière de ce droit à l'engagement, **il sera nécessaire que l'État investisse dans cette jeunesse** pour qu'à nouveau le mot solidarité reprenne place au cœur de la nation.

Le dispositif du pass culture a vu le jour lors des négociations du Projet de loi de Finance de 2018. C'est en 2019 que les premiers départements le mettront en place. Suite à sa généralisation en mai 2021, l'ensemble des jeunes atteignant leur majorité peuvent bénéficier du pass culture, s'ils et elles s'inscrivent l'année de leurs 18 ans. A partir du 1er janvier 2022, les jeunes disposent d'un accès au pass culture avec une somme qui leur est dédiée et une somme allouée à leur établissement de scolarité, ces sommes devant être utilisées avant la majorité du jeune. Le pass culture, une fois activé à la majorité, est valable 24 mois. Malgré cette avancée importante dans la promotion de la culture, nous préconisons de revoir l'attribution du pass culture. **Nous demandons à ce que le pass soit accessible jusqu'aux 25 ans révolus des jeunes.**

Selon le ministère de la Culture qui a réalisé une enquête avant la généralisation du pass, les jeunes ont pu découvrir le plaisir des différentes offres culturelles. Afin de permettre aux jeunes de développer leur intérêt à la culture nous demandons à ce que le pass culturel puisse avoir une **somme de 750 euros allouée par jeune tout au long du parcours du jeune entre 15 et 25 ans.** Afin de favoriser la régularité de l'enrichissement culturel, nous demandons à ce que cette somme puisse être répartie tout au long de la mise en place du pass culture.

D'après une enquête réalisée au printemps 2021 par le ministère de la Culture, plus de 2,3 millions d'offres étaient disponibles pour le pass. 36% des utilisateur·ices du pass témoignent d'ailleurs avoir pu découvrir une nouvelle pratique artistique<sup>33</sup>. Cependant, trop peu de jeunes l'utilisent, par méconnaissance de celui-ci. Nous préconisons donc une promotion accrue du pass culture avec une adaptation à la population ciblée. Afin de promouvoir ce pass, **nous demandons la mise en place d'un·e référent·e pass culture par établissement** pour intégrer cela dans l'information à la citoyenneté.

Il est important que les jeunes ne soient pas défavorisé·e·s par leur lieu d'habitation, origine ou milieu social, et assurer l'accès à la culture sous toutes ses formes, pour tous et toutes.

En 2021, 77% des jeunes ayant acheté un instrument de musique ont déclaré qu'ils ne l'auraient pas fait s'ils n'avaient pas eu le pass culture<sup>34</sup>. C'est pourquoi le pass culture doit aussi permettre aux jeunes de développer leur propre culture, et donc de posséder des partenariats avec des associations, des centres d'animation ou sociétés culturelles pour mettre à disposition du matériel gratuitement ou à moindre coût pour les jeunes ou leur permettre de participer à des ateliers culturels.

La pratique de la culture n'est pas la même que celle de nos aînés, mais demeure vecteur essentiel du développement et de l'émancipation des jeunes.

Selon l'enquête 50 ans de pratiques culturelles en France en 2020, alors qu'il y a cinquante ans la proportion des 15-19 ans qui écoutaient quotidiennement de la musique était 20 fois supérieure à celle des plus de 60 ans, ce rapport de proportion n'est plus que de 2,5 en 2018.

L'apprentissage de culture débute dès le plus jeune âge. L'éducation artistique et culturelle (EAC) dans l'enseignement primaire / secondaire n'est pas assez développée, ne permettant pas aux jeunes de se saisir de la richesse culturelle qui les entoure. **Nous demandons une politique d'éducation artistique renforcée mais surtout repensée.** Cela peut d'abord passer par la fusion des créneaux aujourd'hui dédiés à l'art plastique et la musique en un créneau de quatre heures chaque semaine ouvrant un champ disciplinaire plus large, faisant intervenir des professionnel·le·s, avec l'organisation de sorties culturelles etc.

En ce sens, **les Direction Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) doivent être impliqués dans l'éducation à la culture pour les jeunes.** Elles doivent pouvoir faire le lien entre les différent·e·s professionnel·le·s du monde culturel et l'enseignement en cours. Dans cette dynamique de décloisonnement de la culture il est essentiel de valoriser et de communiquer autour des ces métiers de la culture directement auprès des jeunes.

La mission culture du CROUS doit ainsi être consolidée, en renforçant la coordination avec le ministère de la culture et les DRAC.

**Le statut d'artiste étudiant·e doit être repensé pour que ses projets puissent être valorisés au mieux par les instances culturelles du supérieur comme le CROUS,** qui pourrait accompagner et mettre en avant ces artistes étudiant·e·s. Au-delà de l'aménagement d'emploi du temps prévu, un accompagnement plus poussé, par exemple avec la mise en place d'Unités d'Enseignement, pourrait valoriser l'activité dans le parcours d'étude.

La culture doit pouvoir être fédératrice et favoriser l'épanouissement personnel des individus selon leurs appétence et sans jugement. Toutes les formes de culture doivent être démocratisées et rendues accessibles. C'est pourquoi **l'État, à travers les DRAC, doit au-delà du rôle de coordination et de financement initier de réels projets culturels avec le soutien des actrices et acteurs territoriaux.**

- 1/ Enquête OVE, La vie d'étudiant confiné, 2020
- 2/ Enquête FAGE - IPSOS, Les jeunes face à la crise : l'urgence d'agir, 2020 disponible sur notre site internet
- 3/ Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales
- 4/ Fort impact de la crise sanitaire sur le nombre de docteurs diplômés en 2020, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 2021
- 5/ Indicateur du coût de la rentrée de la FAGE, 2021 disponible sur notre site internet
- 6/ Enquête OVE, Conditions de vie des étudiants, 2016
- 7/ Enquête FAGE - IPSOS, Un an après : l'urgence d'agir pour ne pas sacrifier la jeunesse, 2021
- 8/ INSEE, L'impact du travail salarié des étudiants sur la réussite et la poursuite des études universitaires, 2009
- 9/ Constitution de l'OMS, 1948
- 10/ Enquête FAGE - IPSOS, Un an après : l'urgence d'agir pour ne pas sacrifier la jeunesse, 2021
- 11/ INSEE, L'impact du travail salarié des étudiants sur la réussite et la poursuite des études universitaires, 2009
- 12/ Crise du logement des jeunes : comment répondre à l'urgence ? UNCLLAJ, 2021
- 13/ Etude sur la solitude et l'isolement des personnes âgées de plus de 60 ans, Petits Frères des Pauvres – CSA, 2017
- 14/ Chiffres clés du climat - France, Europe et Monde (édition 2021). Commissariat général au développement durable, Ministère de la Transition Écologique.
- 15/ Communiqué de presse de l'Organisation Météorologique Mondiale : « 2020 est l'une des trois années les plus chaudes jamais enregistrées » (2021)
- 16/ Etude de Carbon Brief « Comment le changement climatique affecte les phénomènes météorologiques extrêmes dans le monde » (2021)
- 17/ Chiffres clés du transport (édition 2021). Commissariat général au développement durable, Ministère de la Transition Écologique.

# SOURCES

18/ Rapport sur l'État de l'Environnement, 2018, Ministère de la transition écologique et CEREN

19/ Impact de l'environnement sur la Santé, Rapport de l'OMS, 15 mars 2016

20/ Comme 60 % des maladies humaines sont d'origine animale, l'approche « Un monde, une santé » est le seul moyen de préserver l'efficacité des antibiotiques, Rapport de l'OMS, 2018

21/ Dossier Langues vivantes étrangères, comment mieux accompagner les élèves ? CNESCO, 2019

22/ Enquête Etudier à l'étranger, l'Etudiant, 2016

23/ CITEPA, 2014

24/ Rapport WWF, 2019

25/ Enquête sur la présence des référent.es égalité, Noustoutes, 2021

26/ Propositions, SOS Racisme

27/ La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, rapport de la commission nationale consultative des droits de l'homme, 2020

28/ Enquête sur les étudiants en situation de handicap, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et d'Innovation, 2020

29/ Les doctorants à l'international, Campus France, 2019

30/ Enquête Ipsos/Sopra Steria pour France Télévisions, après le premier tour des élections régionales et départementales

31/ Rapport annuel Secours Catholique, 9 novembre 2020

32/ Proposition développée dans *Liberté ! Égalité ! Et ? Pour un autre service national* de Marie Trellu-Kane, présidente d'Unis-Cité

33/ Dossier de presse Généralisation du pass Culture, 2021

24/ Dossier de presse Généralisation du pass Culture, 2021





# LES 50 PROPOSITIONS DE LA FAGE EN BREF



# AIDES SOCIALES

## 1 - POUR UNE RÉFORME AMBITIEUSE DU SYSTÈME DE BOURSES

- Réformer le système de bourses sur critères sociaux et linéariser les bourses
- Transférer la gestion des bourses des formations sanitaires et sociales au CROUS
- Ouvrir les droits aux bourses sur critères sociaux pour les doctorant·e·s
- Verser la bourse sur 12 mois
- Ouvrir le droit d'accès à la complémentaire santé solidaire aux étudiant·e·s boursier·e·s

## 2 - POUR UN RÉEL ENCADREMENT DU SALARIAT ÉTUDIANT

- Créer un cadrage du statut d'étudiant·e salarié·e
- Créer un poste de référent salariat étudiant dans les établissements d'enseignement supérieur
- Nommer une délégation interministérielle chargée du travail étudiant
- Créer un label « Jobs étudiants »
- Valoriser l'expérience professionnelle par la reconnaissance des compétences et des acquis

## 3 - POUR UN MEILLEUR ACCÈS AUX AIDES SOCIALES

- Transformer le Dossier Social Etudiant en guichet unique vers la demande d'aides sociales
- Rendre le réseau des oeuvres unique interlocuteur dans l'accès aux aides sociales pour les étudiant·e·s
- Renforcer la coordination entre les actrices de l'écosystème social des aides étudiantes
- Recruter plus d'assistant·e·s sociaux·les pour un meilleur accompagnement du public étudiant

## 4 - VERS UNE ALLOCATION DE RENTRÉE ÉTUDIANTE

- Créer l'Allocation Rentrée Étudiante sur le modèle de l'Allocation Rentrée Scolaire
- Mieux considérer les dépenses à la rentrée universitaire
- Indexer l'Allocation sur l'inflation des deux principales dépenses de la rentrée
- Coordonner la mise en place de l'ARE et d'une réforme des bourses

## 5 - LA PLACE DU CROUS, OPÉRATEUR CENTRAL DE LA VIE ÉTUDIANTE

- Améliorer le financement des CROUS par le gouvernement de façon à ce que le premier service public puisse assurer l'efficacité des missions qui lui sont confiées
- Conserver l'autonomie des CROUS et leur rattachement au réseau national afin d'accompagner le mieux possible les étudiant·e·s de façon égalitaire

# ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

## 6 - REPENSER LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

- Investir massivement dans l'ESR afin d'atteindre respectivement 3% du PIB pour l'enseignement supérieur et pour la recherche
- Rendre plus équitable la redistribution des fonds entre les établissements d'ESR en prenant en compte des critères plus justes
- Permettre que les appels à projets ne soient plus des fonds palliatifs pour les répondants
- Donner aux doctorant.e.s des conditions décentes grâce à un financement du 3ème cycle ambitieux

## 8 - DÉVELOPPER LES CURSUS DU SUPÉRIEUR, VECTEURS DES PROFESSIONS DE DEMAIN

- Développer la modularisation des formations et mettre en place une approche par compétences afin de mieux répondre aux projets d'orientation des jeunes
- Repenser la formation tout au long de la vie en permettant une valorisation de toutes les expériences dans le projet et les évolutions professionnelles
- Structurer la formation des enseignants à la pédagogie et valoriser l'enseignement dans les carrières des enseignant.e-s-chercheur.euse.s
- Construire une politique d'enseignement des langues ambitieuse afin de répondre aux besoins sociaux d'ouverture sur le monde et la connaissance
- Valoriser le tutorat et l'apprentissage par les pairs

## 7 - ACCÉDER À LA FORMATION DE SON CHOIX

- Ouvrir des places dans les filières professionnalisantes et en tension afin de permettre l'émancipation de tou-te-s les jeunes
- Garantir la gratuité de l'enseignement supérieur pour toutes et tous de la licence au doctorat, y compris les étudiants extracommunautaires, et lutter contre les frais complémentaires
- Faciliter l'accès aux régimes spéciaux d'études afin qu'aucune barrière ne s'érige entre le jeune et son projet, notamment en développant les solutions numériques
- Défendre le droit à la poursuite d'études en facilitant l'accès aux cursus en créant respectivement pour le master et le doctorat une plateforme de candidature unique

## 9 - REDYNAMISER LA VIE ÉTUDIANTE

- Redélimiter les exigences de la CVEC en cadrant la communication sur les projets financés et en permettant l'essaimage des initiatives locales afin de la rendre utile à tous les étudiant.e-s
- Mettre à profit tou-te-s les actrices de la vie étudiante dans l'élaboration des schémas directeurs de la vie étudiante
- Coordonner académiquement l'accès au soin, au sport et à la culture afin de rendre les services universitaires accessibles à toutes et tous
- Donner les outils permettant la promotion de la démocratie étudiante sur les campus

## 10 - DONNER FORME À DES ÉTABLISSEMENTS D'ESR VECTEURS D'INNOVATION

- Créer une UFR Santé pour l'universitarisation des quatorze filières de santé et permettre des formations cohérentes avec les besoins des étudiant.e-s en santé
- Rétablir la démocratie étudiante dans les établissements expérimentaux et empêcher l'apparition de grands établissements
- Permettre l'investissement des étudiant.e-s dans les projets d'universités européennes afin que ces projets correspondent aux besoins des étudiant.e-s
- Cadrer les éléments requis de représentation étudiante dans les établissements, en particulier ceux privés

## 11 - METTRE L'ACCENT SUR LA RÉDUCTION DES RISQUES ET LA PROMOTION ET PRÉVENTION DE LA SANTÉ

- Mettre en place des actions fortes pour réduire les risques et limiter les addictions des jeunes
- Intégrer un module d'apprentissage et de sensibilisation à la conduite à risque dans les formations au permis de conduire
- Rendre gratuites toutes les contraceptions et protections menstruelles
- Rendre possible le dépistage sans ordonnance en laboratoire d'analyse médicale de toutes les infections sexuellement transmissibles
- Former l'ensemble de la population aux gestes de premiers secours
- Prendre des mesures pour contrer les violences commises sous soumission chimique

## 13 - FAIRE DE LA SANTÉ MENTALE UNE PRIORITÉ

- Déposer par le ministère de la santé une formation de psychologue clinicien, l'intégrer dans le CSP, et rembourser ses consultations
- Former les professionnel.le.s en 1ère ligne, de santé et au contact des étudiant.e.s à faire face aux pathologies mentales dans les situations d'urgence
- Prodiguer la formation de premiers secours en santé mentale à tous les étudiant.e.s
- Instaurer une structure dédiée à l'amélioration de la qualité de vie et d'études
- Multiplier les actions de déstigmatisation des troubles de la santé mentale
- Lancer un plan national pour la santé mentale des étudiant.e.s et des jeunes

## 15 - TENDRE VERS UN SYSTÈME DE SANTÉ PLUS INCLUSIF

- Éduquer davantage à l'usage du numérique en santé
- Créer une plateforme unique avec des informations fiables en santé pour les patient.e.s
- Former les professionnel.le.s de santé aux discriminations dans le soin
- Réformer la formation en langues des étudiant.e.s en santé, recruter plus d'interprètes et référencer les langues parlées par les professionnel.le.s de santé

## 12 - FAVORISER ET FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS POUR TOUTES ET TOUS

- Rembourser la prescription d'activité physique
- Créer davantage de structures d'exercice coordonné
- Investir massivement dans l'hôpital public
- Développer le Contrat d'Engagement de Service Public et les Hébergements Territoriaux des Étudiant.e.s en Santé
- Faire évoluer les SSU vers des structures d'exercice coordonné

## 14 - RÉFORMER AUJOURD'HUI LA FORMATION DES ÉTUDIANT·E·S EN SANTÉ POUR UN MEILLEUR SYSTÈME DE SANTÉ DEMAIN

- Multiplier les cours en interdisciplinarité sur des thématiques mutualisables
- Favoriser l'émergence de centres de simulation en santé
- Créer des espaces d'échanges pour permettre aux étudiant.e.s de débriefer un stage
- Intégrer des Serious Game, des patient.e.s expert.e.s et des aidant.e.s dans la formation
- Réformer les formations en santé afin qu'elles répondent à la réalité du terrain
- Former les futurs professionnel.le.s de santé aux compétences de leurs collègues
- Intégrer les enjeux sociétaux à travers des modules transversaux dans la formation

# ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE

## 16 - RÉPONDRE À L'ORIENTATION PAR DÉFAUT PAR UNE ORIENTATION PRO-ACTIVE ET EFFICIENTE

- Repenser la formation des professeurs du secondaire et des acteurs universitaires en intégrant un module sur l'orientation.
- Créer des conventions de partenariats entre les lycées et les établissements d'enseignement supérieur
- Créer et/ou développer le dispositif des ambassadeurices au sein des établissements
- Mettre en place le dispositif de professeur référent pour les étudiant.e.s néo-entrants afin de les accompagner dans leur vie à l'université et sur leur projet d'orientation
- Accompagner la réorientation par le développement de passerelles entre les formations connexes au sein des établissements d'enseignement supérieur

## 18 - REPENSER LE STAGE POUR UNE MEILLEURE PROFESSIONNALISATION

- Cadrer l'auto-stage en proposant un accompagnement complet qu'il soit pédagogique ou professionnel
- Chaque jeune en formation peut prétendre à la réalisation d'un stage tout au long de ses études sans que ces dernières ne soient impactées négativement
- Revaloriser les actions des services d'orientation et d'insertion professionnelle des établissements en leur donnant un rôle d'archivage et de communication sur l'offre de stage
- Limiter le nombre d'étudiant.e.s encadré.e.s à 3 pour chaque enseignant responsable

## 20 - LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

- Mettre en place une coordination des acteur.ice.s du décrochage scolaire
- Mettre en place un schéma directeur de lutte contre le décrochage scolaire au sein des établissements
- Créer un audit pour analyser et recueillir les données sur le décrochage scolaire au sein d'un établissement

## 17 - REPENSER L'ORIENTATION DANS LES DIFFÉRENTS CYCLES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

- Développer et ancrer des temps d'orientation au sein des différentes années d'études de l'étudiant.e
- Redéfinir les missions de l'ONISEP afin que l'organisme accompagne et structure l'ensemble des services d'orientation des établissements.
- Permettre la mobilité spatiale active tout au long du cursus de l'étudiant.e dans un objectif de projet d'orientation
- Favoriser l'accès au 3ème cycle tout au long des cursus de Licence et Master grâce à des présentations de la recherche lors des salons d'orientation et forums, d'UE libre, et la possibilité d'aménager le second semestre du M2

## 19 - ACCOMPAGNER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DE TOU·TE·S LES JEUNES

- Développer davantage de liens entre les différent.e.s acteur.ice.s de l'insertion professionnelle par la création d'un organisme national les fédérant
- Permettre une plus grande accessibilité des professionnels au sein de la formation de l'étudiant.e en leur permettant d'intervenir en cours ou à des temps dédiés
- Refondre le cours «Projet professionnel personnalisé» en proposant un cours dédié sur l'écosystème du monde professionnelle et des métiers de la formation
- Informer les jeunes sur leur possibilité d'insertion professionnelle en multipliant les axes et supports de communication

# LOGEMENT

## 21 - L'ENCADREMENT DES LOYERS, UNE NÉCESSITÉ

- Généraliser l'encadrement des loyers. Cet encadrement permettra alors un accès au logement pour les jeunes avec une proposition de loyer non exorbitante.
- Renforcer la place des Observatoires Territoriaux des Logements Etudiants ainsi que l'intégration des recommandations lors de la construction des politiques de logement

## 23 - RENFORCER ET PERSONNALISER L'ACCÈS AU LOGEMENT

- Mettre en avant la garantie Visale par une communication bilatérale auprès des jeunes et des bailleur·se·s notamment auprès des bailleur·se·s privé·e·s
- Promouvoir le dispositif de Dossier Facile et faire évoluer le dispositif avec un réel accompagnement humain
- Développer des services avec les actrices du logement afin de permettre un accès facilité lors de la recherche d'un logement

## 25 - LES AUTRES FORMES DE LOGEMENT

- Favoriser l'accès au parc HLM pour les jeunes en agissant notamment sur le délais des procédures
- Conceptualiser des biens fonciers à destination des jeunes en prenant en compte les espaces communs afin de créer des lieux de vie

## 22 - RÉNOVER ET CONSTRUIRE DES LOGEMENTS

- Finaliser la construction des 60 000 logements étudiants promis par le quinquennat 2017-2022
- Transformer des infrastructures inactives existantes en logement étudiants et/ou jeunes
- Réaliser une politique ambitieuse sur la construction et la rénovation dans un respect de la Loi Climat et Résilience

## 24 - POUR UNE RÉFORME DES AIDES AU LOGEMENT

- Revaloriser les aides au logement
- Calculer les APL sur le montant du loyer moyen propre au bassin de vie
- Augmenter les ALS à hauteur du montant des APL en prenant en compte la revalorisation souhaitée
- Déployer une communication efficace et efficiente sur les aides au logement pour les APL, les ALF et ALS

# TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## 26 - FORMER 100% DE LA POPULATION AUX ENJEUX DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Créer un socle de connaissances et de compétences commun permettant à chacun-e de disposer des outils et acquis essentiels sur les enjeux de transition écologique
- Adapter la formation des enseignants et des personnels encadrant des établissements d'enseignement
- Investir dans les projets de recherche orientés sur les enjeux climatiques et environnementaux et limiter ceux allant à leur rencontre
- Promouvoir et valoriser le label DD&RS en permettant notamment son essai à tous les établissements d'enseignement

## 28 - AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES INFRASTRUCTURES ET FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉNERGIES PROPRES

- Mettre en avant des solutions innovantes (végétalisation, récupérateur d'eau, chauffe-eau par transfert thermique, etc.)
- Rendre accessibles les fournisseurs d'énergies bas carbone comme Enercoop et valoriser les formes d'alimentation alternatives
- Instaurer des schémas directeur "énergie" pour les services publics contraignant à la transparence sur la consommation énergétique, un bilan GES et une limitation

## 30 - RÉPONDRE AUX ENJEUX DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ET IMPULSER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LE MILIEU DU SOIN

- Préserver les écosystèmes en limitant les produits phytosanitaires par un permis d'achat conditionné à une formation et promouvoir la transition vers l'agro-écologie
- Reconduire le Plan National Santé Environnement en co-construction avec les actrices de la jeunesse

## 27 - REPENSER ET ADAPTER NOS MOBILITÉS POUR RÉDUIRE NOS ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

- Financer les politiques de transports en commun pour améliorer leur accessibilité et tarification
- Promouvoir les mobilités douces en améliorant les infrastructures dédiées et les aides à l'achat ou la réparation
- Financer massivement les infrastructures ferroviaires pour étendre les lignes, augmenter les trains de nuit et favoriser le multimodale pour diminuer le fret routier
- Contraindre les financements publics des compagnies aériennes à une politique RSE effective et recherche de diminution de l'empreinte carbone
- Adapter le coût des transports pour l'utilisateur en rapport avec l'incidence sur l'environnement et la santé

## 29 - PERMETTRE À TOU-TE-S D'ACCÉDER À UNE CONSOMMATION SAINTE ET DURABLE

- Lutter contre le gaspillage alimentaire à chacune des étapes en généralisant l'obligation de conventionnement de dons aux associations d'aide alimentaire
- Permettre aux usagers d'utiliser leurs propres contenant tout en luttant contre les contenants à usage unique et en interdisant ceux à base de plastique
- Promouvoir les indicateurs d'évaluation (éco-score, score-NOVA, indice de réparabilité) et sanctionner l'obsolescence programmée et les publicités pour des produits émetteurs de GES

- Sensibiliser les acteurs du monde de la nuit à l'impact du bruit sur la santé
- Promouvoir le concept de one-health en favorisant et renforçant les collaborations entre professionnel-le-s de la santé humaine, animale ou environnementale

## 31 - ÉCHELLE NATIONALE, ÉCHELLE EUROPÉENNE : COMMENT FAÇONNER L'ÉDUCATION DE DEMAIN

- Délivrer automatiquement le supplément au diplôme pour chaque étudiant·e par les établissements d'enseignement supérieur à la suite d'une concertation des équipes pédagogiques
- Compléter le supplément au diplôme pour valoriser tout engagement ayant eu lieu en parallèle d'études supérieures
- Instaurer un meilleur cadrage sur les objectifs annuels et pluriannuels des alliances, en cohérence avec leur projet de base et les besoins de leurs étudiant·e.s
- Doter les universités européennes de moyens suffisants à la réalisation de leurs objectifs, notamment en promouvant la diversification des ressources
- Reconnaître une Charte des droits des étudiant·e.s

## 33 - AU LENDEMAIN DE LA CRISE SANITAIRE : COMMENT S'INCLURE DANS UNE EUROPE DE LA SANTÉ EN CONSTRUCTION

- Re-réfléchir à un socle commun des études de santé
- Atteindre les 10% de budget alloué à la santé dans le programme Horizon Europe
- Lever des fonds pour financer des campagnes de santé publique à l'échelle européenne
- Renforcer la formation des professionnel·le-s de santé pour ne pas se faire le relai de fake news

## 35 - COMMENT RAPPROCHER L'UNION EUROPÉENNE DES JEUNES ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

- Créer une « Charte d'engagement réciproque de l'UE envers la jeunesse »
- Annoter la citoyenneté européenne sur les documents d'identité
- Mettre en place un pourcentage de temps minimum de diffusion relative à l'Europe sur les chaînes du service public
- Soutenir le développement de projets associatifs de sensibilisation par les pairs à l'Europe

## 32 - LA MOBILITÉ : ACCOMPAGNEMENT DE LA CROISSANCE DU MEILLEUR ATOUT DE L'UE POUR LA JEUNESSE

- Donner accès aux mobilités Erasmus pour l'ensemble des étudiant·e-s en santé
- Travailler à une amélioration de l'apprentissage des langues
- Créer un guichet de demandes de l'ensemble des aides à la mobilité existant sur le territoire
- Valoriser les expériences de mobilités par des mentions spécifiques
- Mettre en place un parcours d'accompagnement au retour de mobilité comprenant une aide à la réflexion sur les acquis de la mobilité

## 34 - L'UE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, IL EST VENU LE TEMPS DES ACTIONS CONCRÈTES

- Travailler à la mise en place d'un cadre européen sur la formation et la sensibilisation aux objectifs de développement durable
- Revoir la notion de neutralité climatique
- Uniformiser les normes sur la performance énergétique des bâtiments
- Réfléchir aux méthodes d'accompagnement et de sensibilisation aux enjeux de transition écologique auprès des exploitants des ressources terrestres et aquatiques
- Éduquer à comment mieux consommer
- Instaurer des normes de communication pour éviter l'écoblanchiment

- Soutenir les partenariats structurels avec les associations mettant en responsabilité les jeunes
- Remettre d'actualité le YouthPass, notamment en incluant la reconnaissance des actions promouvant l'UE
- Travailler à la reconnaissance du YouthPass auprès du monde de la formation et de l'entreprise



# LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

## 36 - FAIRE DE L'ÉDUCATION UN RÉEL OUTIL DE LUTTE CONTRE LES PRÉJUGÉS ET LES STÉRÉOTYPES

- Harmoniser l'enseignement de l'éducation sexuelle à l'échelle nationale
- Démocratiser le rôle des chargé-e-s de mission égalité et diversité dans l'enseignement supérieur
- Impulser la mise en place, dans les formations, d'enseignements visant à prévenir les discriminations et permettant la déconstruction des préjugés
- Former le personnel enseignant et les équipes pédagogiques afin qu'ils ne véhiculent pas de préjugés et stéréotypes

## 38 - RACISME, ANTISÉMITISME ET LAÏCITÉ

- Investir largement dans des politiques publiques en matière de lutte contre le racisme et l'antisémitisme
- Élargir les services de la plateforme Antidiscriminations du Défenseur des droits
- Faire de la lutte contre le cyberharcèlement une priorité
- Vulgariser la notion de laïcité auprès des jeunes
- Renforcer la visibilité des référents racisme, antisémitisme et laïcité au sein d'ESR

## 40 - LA NÉCESSITÉ D'UNE POLITIQUE D'ACCUEIL DES ÉTUDIANT.E.S INTERNATIONAUX ET EXILÉ.E-S

- Créer des guichets d'accueil unique des étudiant-e-s internationaux gérés par les CROUS
- Faciliter les démarches administratives et l'accès à un titre de séjour complet et prolongeable pour les doctorant-e-s étranger-e-s

## 37 - LUTTER CONTRE LES VIOLENCES DE GENRE, ÉTAPE NÉCESSAIRE À L'ÉGALITÉ

- Prévoir un financement adapté pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans l'ESR
- Faire évoluer et harmoniser les cellules d'accueil et d'écoute
- Développer des groupes de travail sur les discriminations et les violences sexistes et sexuelles au sein des CROUS
- Faire signer la charte LGBTQ+ de l'Autre Cercle par l'ensemble des établissements d'ESR

## 39 - D'UNE POLITIQUE D'EXCLUSION À UNE POLITIQUE D'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Assurer la collaboration entre les référents handicap de la cellule égalité des établissements d'enseignement supérieur et de la recherche avec le personnel de l'Education National
- Recenser et accompagner les étudiant-e-s en situation de handicap dans les démarches administratives liés à l'entrée dans l'ESR
- Former les personnels des cellules handicap, l'ensemble du corps administratif ainsi que les enseignant-e-s
- Allouer plus de moyens aux universités sur la question du handicap en leur permettant d'avoir un-e référent-e handicap dédié-e spécifiquement à la question
- Rénover les bâtiments pour les rendre accessibles à toutes et tous

- Mettre en place une trêve à l'obligation de quitter le territoire français durant l'ensemble de la période universitaire
- Développer les programmes d'accueil des étudiant-e-s exilé-e-s à l'instar des DU Passerelle

# JEUNESSE ET ENGAGEMENT

## 41 - POUR UN DROIT OUVERT ET AMBITIEUX D'ACCÈS À L'EMPLOI POUR LES JEUNES

- Créer un dispositif pour l'ensemble des jeunes de moins de 30 ans sans conditions
- Garantir un accompagnement humain de chaque jeune
- Harmoniser le montant de l'allocation sur la base du montant du RSA
- Faire en sorte que les jeunes diplômé·e·s soient intégrés au dispositif
- Lever les freins à l'insertion professionnelle en incluant des aides au logement, à la mobilité et à la santé

## 42 - POUR UNE JEUNESSE AU CŒUR DE LA VIE DÉMOCRATIQUE DE LA NATION

- Abaisser l'âge d'éligibilité au Sénat à 18 ans en respectant le principe d'électeur éligible
- Limiter à 2 le nombre de mandats parlementaires pour favoriser le renouvellement
- Faire en sorte que chaque jeune soit formé sur les institutions républicaines et sur le fonctionnement du système législatif
- Développer les simulations parlementaires

## 43 - LES JEUNESSES RURALES, LES INCOMPRISES DE LA RÉPUBLIQUE

- Améliorer et développer le service public de transport en commun avec la mise en place de service de réservation de navettes gratuites
- Soutenir le développement de centres universitaires en zones rurales
- Définir des zones de « désert sportif » bénéficiant d'aides spécifiques au développement d'activités physiques et sportives

## 44 - L'ENGAGEMENT DES JEUNES, VERS UNE RECONNAISSANCE POUR UN ÉVEIL DES ESPRITS

- Mettre en place des temps d'échanges entre des jeunes engagé·e·s et des élèves du secondaire basés sur du retour d'expérience
- Intégrer la notion de l'engagement dans les cours d'Éducation Morale et Civique
- Créer un Portfolio de compétences acquises au sein d'un parcours d'engagement propre au jeune

## 45 - REPENSER LE SECTEUR DE L'ANIMATION, POUR UN BAFA ACCESSIBLE ET AMBITIEUX AU SERVICE DES JEUNES

- Ouvrir la formation générale dès l'âge de 16 ans
- Investir les médias sociaux utilisés par les jeunes pour promouvoir le BAFA
- Refondre le site internet et en faire un guichet unique regroupant toutes les aides
- Faire que les pouvoirs publics financent intégralement la partie internat du BAFA
- Revaloriser le contrat d'engagement éducatif en passant de 23€ brut journaliers de rémunération à 44,5€
- Rattacher au code du travail les animateurices en accueil de loisir sans hébergement

# CITOYENNETÉ ET CULTURE

## 46 - POUR UN MEILLEUR ENSEIGNEMENT DE LA CITOYENNETÉ : L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS

- Faire de l'éducation au média un module à part entière des cours d'Éducation Morale et Civique afin d'en comprendre les rouages
- Généraliser les unités d'enseignement d'éducation aux médias et à l'information
- Développer et promouvoir la semaine de la presse et des médias dans l'école pour apprendre aux élèves à mieux décrypter l'univers des médias et à comprendre ses enjeux culturels et démocratiques

## 48 - POUR LES JEUNES, POUR UN AUTRE SERVICE NATIONAL, UN SERVICE CIVIQUE REVISITÉ

- Proposer un volontariat en Service Civique d'une durée de 10 à 12 mois à faire au moment le plus opportun pour le jeune entre 16 et 25 ans, comme alternative crédible et cohérente au SNU
- Augmenter le nombre de jours de formation obligatoire au sein du service civique pour passer de 3 à 10 journées.
- Ne proposer que des missions collectives pour favoriser la mixité sociale et lutter contre le travail dissimulé

## 50 - FAVORISER L'ACCÈS À LA CULTURE DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE ET TOUT AU LONG DU PARCOURS

- Mettre en place une politique d'éducation artistique renforcée mais surtout repensée avec une fusion des créneaux dédiés à l'art plastique et à la musique en créneaux de 4 heures par semaine ouvrant un champs disciplinaire plus large
- Impliquer les Directions Régionales des Affaires Culturelles dans l'éducation à la culture pour les jeunes
- Repenser le statut d'artiste étudiant·e·s pour que les projets du jeune soient mieux valorisés

## 47 - LES JEUNES, LA CITOYENNETÉ ET LA DÉFENSE : POUR UN « JOURNÉE DE DÉFENSE ET DE CITOYENNETÉ » REPENSÉE

- Transformer la JDC en une semaine de Citoyenneté, de Formation et de Défense réalisée entre 16 et 19 ans
- Axer la semaine de Citoyenneté, de Formation et de Défense sur 4 blocs, un de « Défense et Citoyenneté », un de « accès aux droits », un autre de « formation » puis enfin un d'« engagement »
- Organiser cette semaine en 10 demi-journées de 4h, en externat

## 49 - REPENSER ET DEVELOPPER LE PASS' CULTURE, POUR UN DISPOSITIF D'ACCÈS À LA CULTURE NOVATEUR

- Proposer que le pass'culture soit accessible jusqu'aux 25 ans révolus des jeunes
- Amplifier l'action du pass'culture en passant à 750€ de dotation par jeune allouée tout au long du parcours du jeune entre 15 et 25 ans
- Mettre en place des référent·e·s pass'culture par établissement



## LA FAGE

“ **Agissez, agissez ! Et votre exemple rayonnera** ”

*Intervention de Paul Bouchet, résistant et rédacteur de la charte de Grenoble, au XXIVe Congrès National de la FAGE en septembre 2013*

La Fédération des associations générales étudiantes - FAGE - est la première organisation représentative des étudiant·e·s et la plus importante organisation de jeunes en France. Fondée en 1989, elle assure son fonctionnement sur la démocratie participative et regroupe près de 2 000 associations et syndicats, soit environ 300 000 étudiants.

La FAGE a pour but de garantir l'égalité des chances de réussite dans le système éducatif. C'est pourquoi elle agit pour l'amélioration constante des conditions de vie et d'études des jeunes, en déployant des activités dans le champ de la représentation et de la défense des droits. En gérant des services et des œuvres répondant aux besoins sociaux, elle est également actrice de l'innovation sociale.

La FAGE est reconnue organisation étudiante représentative par le ministère en charge de l'Enseignement supérieur. Indépendante des partis, des syndicats de salariés et des mutuelles étudiantes, elle base ses actions sur une démarche militante, humaniste et pragmatique. Partie prenante de l'économie sociale et solidaire, elle est par ailleurs agréée jeunesse et éducation populaire par le ministère en charge de la Jeunesse. À travers la FAGE, les jeunes trouvent un formidable outil citoyen pour débattre, entreprendre des projets et prendre des responsabilités dans la société.

### La FAGE est membre de :

**ESU** - European Students' Union

**CESE** - Conseil Economique Social et Environnemental

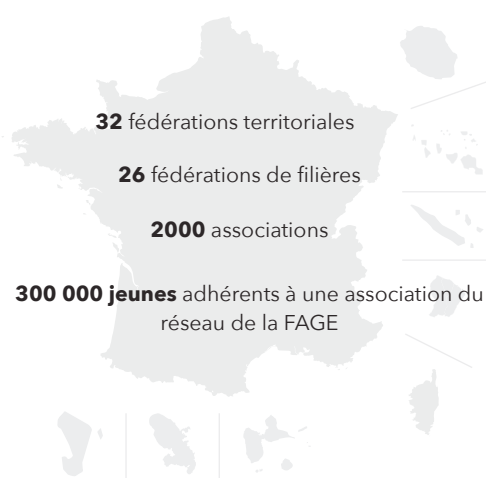
**CNOUS** - Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires

**CNESER** - Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

**CSE** - Conseil Supérieur de l'Education

**CNAJEP** - Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire

Un réseau national



*La FAGE est une organisation nationale représentative, humaniste et militante, fondant son fonctionnement sur la démocratie participative. Elle est dirigée par des étudiants.*

*Attachée à l'objectif de construction d'une démocratie sociale, la FAGE réunit les jeunes dans le respect mutuel de leurs convictions personnelles, philosophiques, morales ou religieuses. Elle défend le pluralisme dans le respect des valeurs humanistes, républicaines et européennes.*

**Extraits des statuts de la FAGE**

